

Charte Forestière de Territoire Pays des Combrailles (63)

Phase 1 : Diagnostic



Destinataire :

SMAD des Combrailles



Auteurs :

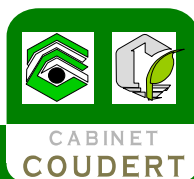
Sylvestre Coudert, Directeur & Expert forestier
Gaël Lamoury, Ingénieur forestier, Cabinet COUDERT



Thierry MOREAU, cartographe indépendant



Didier MOULIN, MÉRIMÉE Conseil



Pour sa bonne compréhension ce document doit être imprimé en couleur !

Mars 2010 (V5)



Sommaire



■	Introduction	5
■	Le contexte de la CFT du Pays des Combrailles	5
■	I- Le territoire	8
■	A. Le contexte territorial	9
■	1/ Cadre géographique	12
■	2/ Démographie	14
■	3/ L'occupation du sol	18
■	B. Environnement, patrimoine et cadre de vie	20
■	1/ Les grands traits du paysage.	21
■	2/ Les sites protégés, niveaux de protection	26
■	3/ Le patrimoine naturel	27
■	C. Premiers enjeux	33
■	II- La forêt et la filière bois	34
■	A. Descriptif et caractéristiques	35
■	1/ L'Auvergne	35
■	2/ Le Puy de Dôme	36
■	3/ Pays des Combrailles et régions forestières	38
■	4/ Pays des Combrailles et la forêt	39
■	5/ Les types de paysages	40
■	6/ Zonage forestier	41
■	7/ Les grandes tendances	42
■	8/ La forêt privée	46
■	9/ La forêt publique	20
■	B. La gestion durable de la forêt	51
■	C. Le foncier, outils existants et solutions	52

Sommaire



■ D. Ressource et mobilisation	54
■ 1/ Ressource forestière	54
■ 2/ La desserte	56
■ E. La filière bois	59
■ 1/ Vision globale	59
■ 2/ Les ETF	62
■ 3/ La 1 ^{ère} transformation	63
■ 4/ La 2 ^{nde} transformation et la construction	65
■ 5/ Le bois énergie	67
■ F. La chasse	68
■ G. Changement climatique	70
■ H. Politiques publiques	74
■ I. Conclusion	75
■ III- Pratiques sociales et économie	77
■ A. Pratiques sociales	78
■ 1/ Remarques préalables	78
■ 2/ Eléments structurants	79
■ 3/ Premiers enjeux	87
■ B. L'économie locale hors filière bois et tourisme	88
■ 1/ Services, commerce et artisanat	88
■ 2/ L'agriculture	90
■ IV- Concertation et enquête	92
■ A. Les ateliers thématiques	93
■ B. Les entretiens	97
■ Annexes	98

Préambule



Surfaces forestières et sources de données :

Obtenir des chiffres de surfaces boisées à l'échelle d'un Pays est une tâche ardue qui nécessiterait pour être vraiment exhaustive, l'achat de données auprès de l'Inventaire Forestier National et donc un budget supplémentaire conséquent.

L'objectif, dans le cadre d'une Charte Forestière, est de se limiter aux ressources bibliographiques existantes c'est à dire, dans le cadre des surfaces boisées, le cadastre ou la BD Carto de l'IFN.

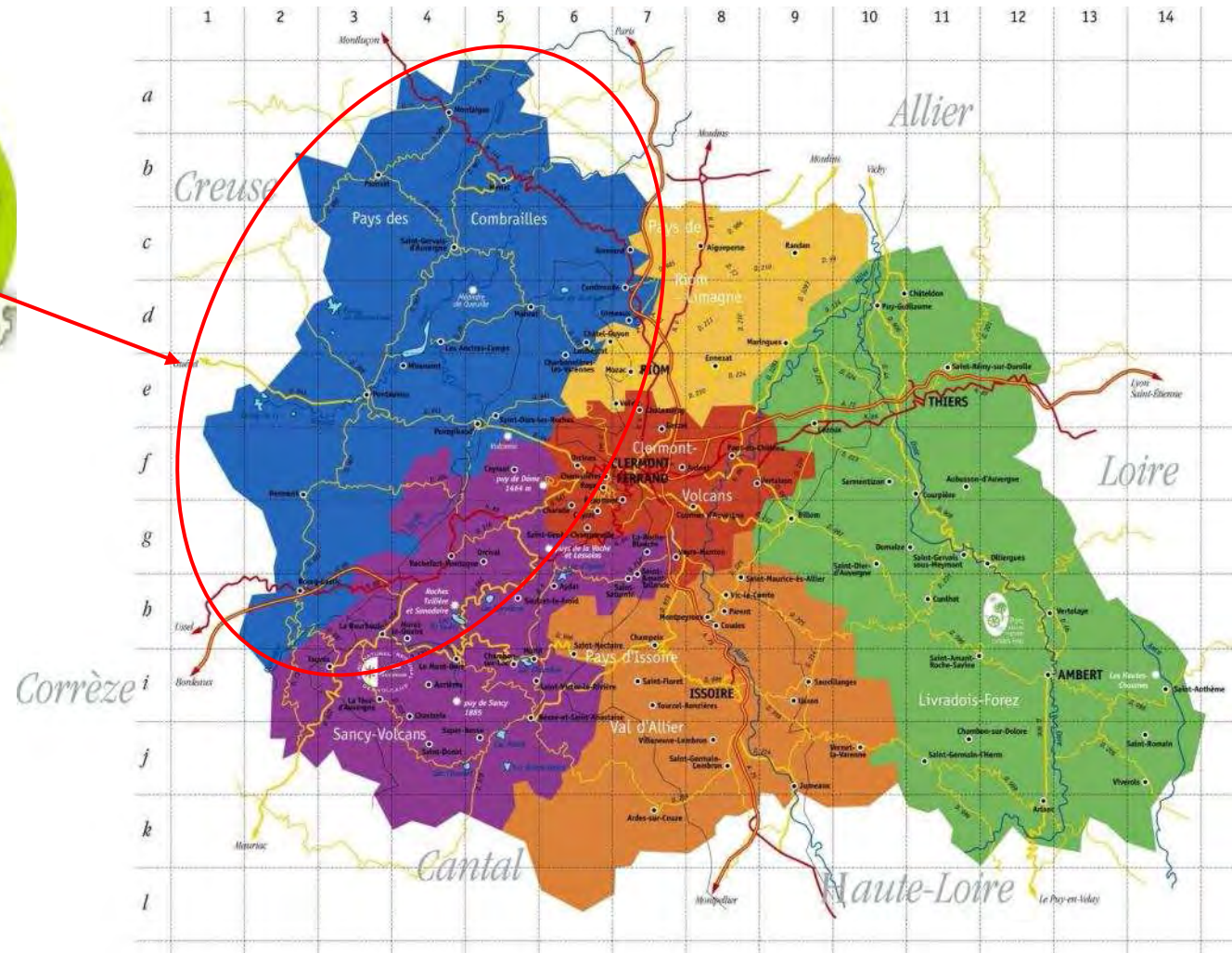
Ces deux sources sont malgré tout difficiles à exploiter car toutes les 2 différentes de la réalité :

Le cadastre est obsolète et sans doute inférieur à la réalité

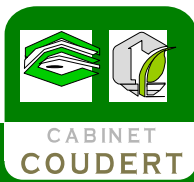
L'IFN est moins précis (méthode de collecte de données) et donc supérieur à la réalité

Malgré tout, la surface forestière du Pays des Combrailles que nous allons utiliser est donc de 64 000 ha environ.

Introduction : le contexte du Pays des Combrailles



Carte du Puy-de-Dôme (source : la-jonquille.fr)



Introduction : le contexte du Pays des Combrailles



Un pays de moyenne montagne à la frontière de 3 départements

Le Pays des Combrailles se situe dans le quart nord-ouest du Puy-de-Dôme, il fait parti d'une zone plus vaste appelée les Combrailles et qui est à cheval sur 3 départements (Allier, Puy-de-Dôme et Creuse). Région de moyenne montagne, elle est entaillée du nord au sud par la vallée de la Sioule. Le Pays des Combrailles c'est 97 communes, 7 communautés de communes, 42 755 habitants. Ce Pays a la particularité de s'organiser autour d'un réseau de bourgs. Longtemps enclavé il est aujourd'hui structuré autour des 2 autoroutes qui encadrent le territoire : l'A 71 et l'A 89.

Un Pays déjà encadré et qui bénéficie de plusieurs programmes

Ce Pays bénéficie de 3 grands cadres de référence et de plusieurs programmes en cours :

- la charte de Pays
- le SCOT, élaboré qui porte sur 98 communes et qui sert de référence pour le territoire de la future Charte,
- le SAGE de la Sioule,
- les programmes Leader, Auvergne + et Auvergne + Eco.

Parmi les actions retenues dans le cadre ces documents, plusieurs portent sur la filière forêt/bois. Le projet de Charte est donc l'outil logique pour élaborer une vraie politique forestière territoriale.

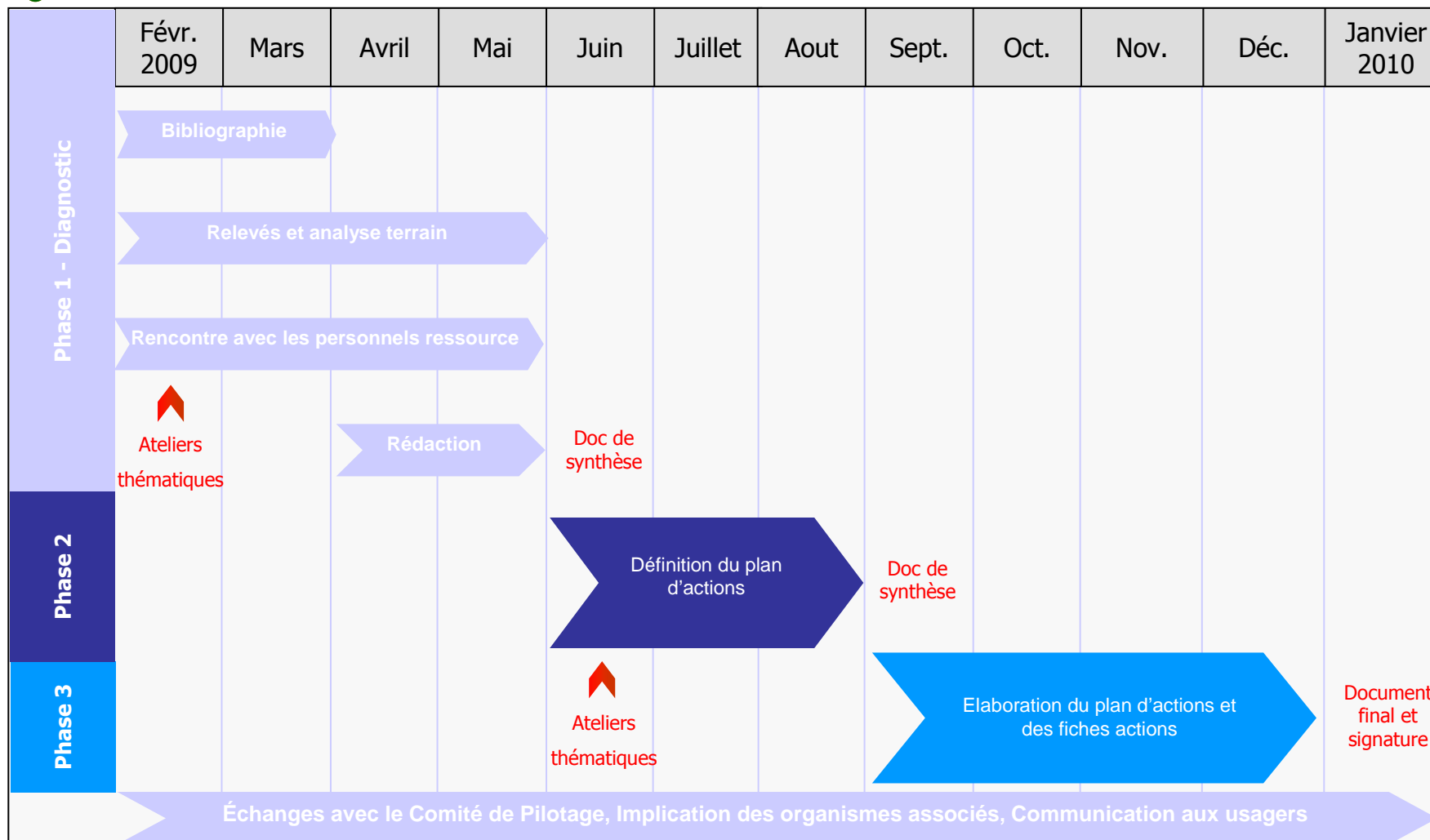
Un territoire caractérisé par l'omniprésence de la forêt

La forêt : 31 % de la surface totale, soit environ 64 000 hectares (source IFN), concentrés dans la vallée de la Sioule et la partie sud du Pays, en bordure du massif du Sancy. Forêt privée à près de 80 % et surtout extrêmement morcelée, la partie sud est majoritairement résineuse (forêts domaniales) alors que la partie privée est plutôt feuillue (chêne, hêtre, ...). L'omniprésence de cette forêt, son potentiel encore inexploité et la forte culture forestière de la région seront autant d'atouts supplémentaires dans l'élaboration de cette charte.

Mise en place de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Combrailles

La prise en compte de la multifonctionnalité de cet espace si particulier et de son avenir passe par la formalisation d'un projet de territoire tenant compte des besoins et des attentes des différents partenaires et usagers. Ce projet se formalisera dans une Charte Forestière de Territoire. La Charte Forestière de territoire est un outil d'aménagement. Elle pose les grandes orientations de développement non seulement à l'échelle du massif forestier mais aussi et surtout en fonction du territoire pris dans son ensemble et oriente par ses propositions d'actions les grands axes des politiques locales.

Introduction : rappel du calendrier initial



Charte Forestière de Territoire Pays des Combrailles (63)

Phase 1 : Diagnostic

I. LE TERRITOIRE

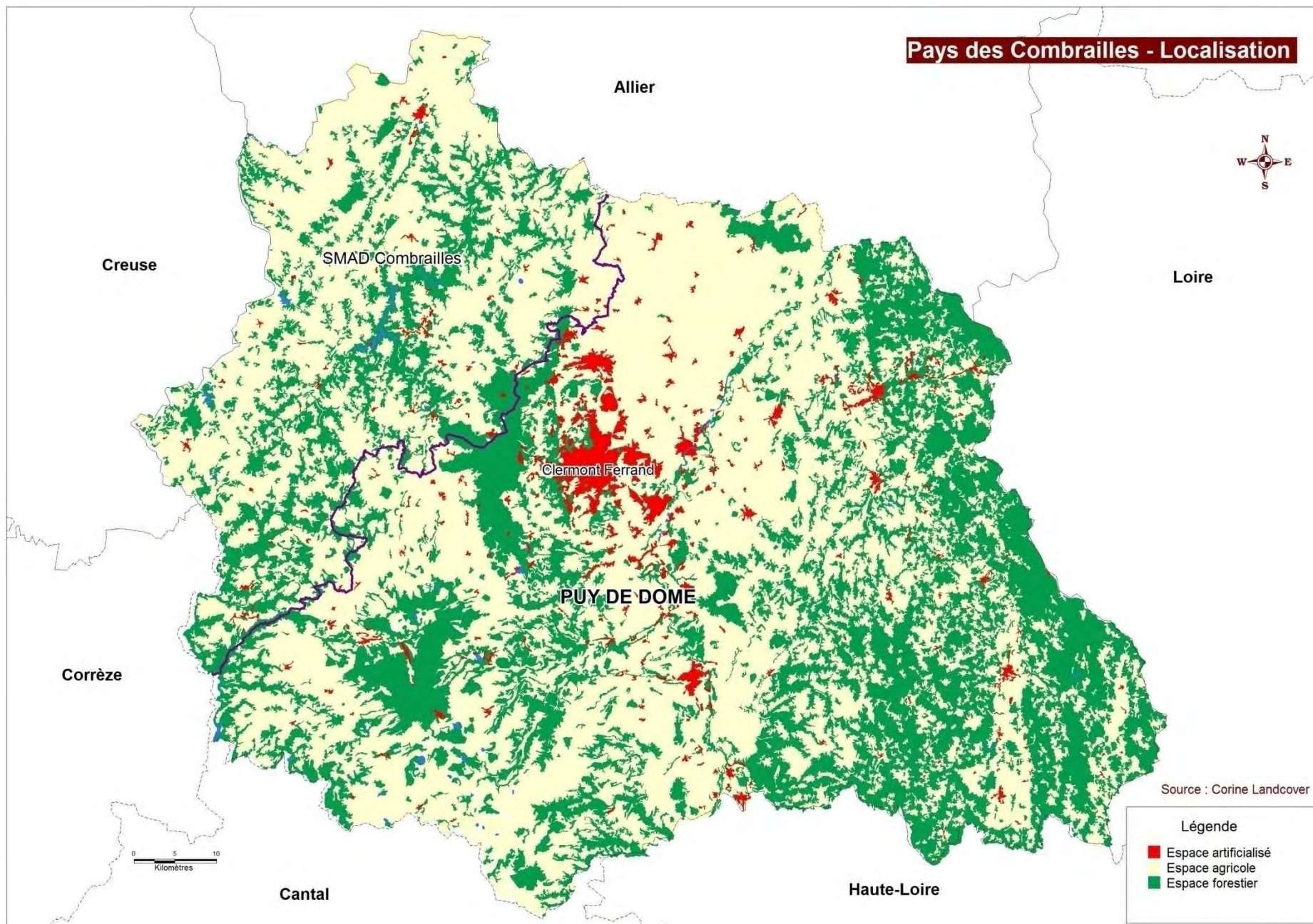
A. Le contexte territorial :

Introduction



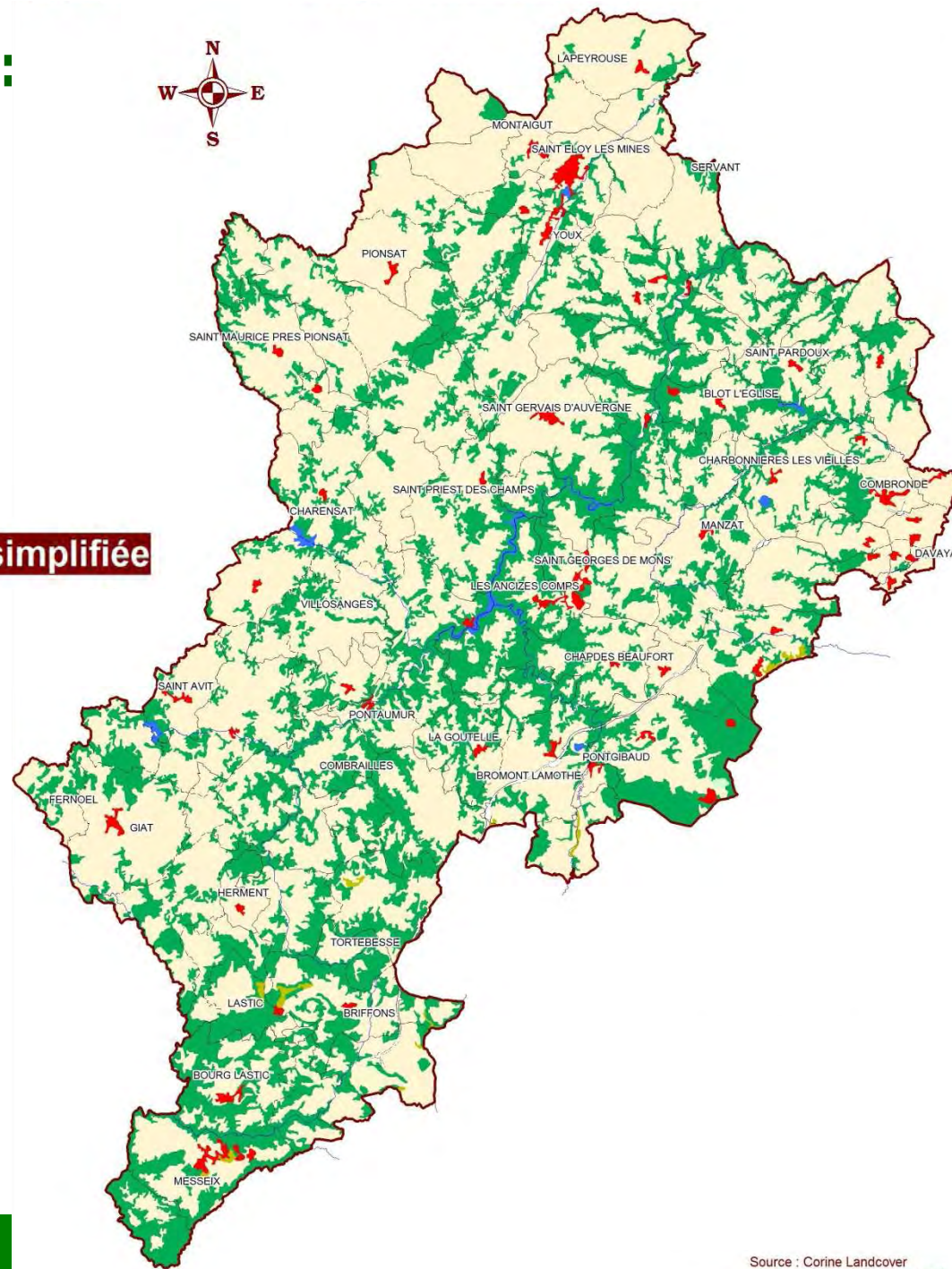
- Le territoire proposé pour la charte forestière correspond au Pays des Combrailles. Il se situe dans la région Auvergne au nord ouest du département du Puy de Dôme. C'est un vaste territoire de moyenne montagne, transition entre les plateaux limousins et la chaîne des Puys, riverain du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (plusieurs communes du Pays font partie du PNR) et possédant plusieurs sites naturels emblématiques (vallée de la Sioule, Méandre de Queuille, Gour de Tazenat...).
- Le Pays des Combrailles regroupe un peu plus de 42 755 habitants (Données INSEE 2006, avec doubles comptes) réparties sur une centaine de communes. La densité moyenne est de l'ordre de 24 habitants par km² avec une structure de population assez âgée.
- Le territoire ne se structure pas autour d'un pôle économique central mais autour de pôles d'emploi secondaires comme les Ancizes ou Saint Eloy les Mines par exemple et de bassins de vie (Pontaugur...).
- Le Pays est caractérisé par la proximité et l'influence de l'agglomération clermontoise (Clermont-Ferrand et Riom à l'est) et le partage des bassins de vie entre plusieurs autres aires d'influences urbaines dont Montluçon au nord. Il est en outre desservi par deux axes autoroutiers importants.

A. Le contexte territorial : cartes de localisation



A. Le contexte territorial : Introduction (cartes de localisation)

Pays des Combrailles - Occupation du sol simplifiée



A. Le contexte territorial :

1) le cadre géographique (géographie, topographie...)

- Le Pays des Combrailles constitue le nord ouest du département du Puy de Dôme, en limite du département de l'Allier au nord et riverain de la Région Limousin à l'ouest (départements de la Corrèze et de la Creuse).
 - Il s'agit d'un vaste territoire de moyenne montagne, orienté selon un axe sud ouest / nord est correspondant à la vallée de la Sioule, constitué par 97 communes, partiellement enclavé et excentré.
 - La région des Combrailles est constituée de hauts plateaux dont l'altitude varie entre 600 et 1000 m environ, s'inclinant d'ouest en est : des plateaux limousins (plateau de Millevaches, massif des Agriers ou plateaux des Combrailles creusoises) vers les contreforts des volcans d'Auvergne (chaîne des Puys et massif du Sancy). Le bassin d'effondrement de la Limagne est séparé du Pays par le réseau des failles bordières de Limagne et la chaîne des Puys mais tangente le nord est du territoire vers Combronde.
 - Le territoire est aménagé dans le socle cristallin constitué de roches granitiques et métamorphiques, fracturé de nombreuses failles (comme la faille de Limagne) et où le volcanisme récent de la chaîne des Puys a laissé sa marque (cratère d'explosion du Gour de Tazenat). Les failles délimitent en périphérie du Pays plusieurs bassins d'effondrement permien dont les gisements de charbon ont marqué et influencé le territoire (Saint Eloy les Mines).
- Le contexte climatique est caractérisé par une influence océanique dégradée par l'altitude (renforcement des aspects les plus continentaux) : circulation générale des perturbations grossièrement d'ouest en est (vents dominants sud ou sud ouest), pluviométrie importante répartie de manière saisonnière, avec une augmentation liée à l'altitude (précipitations neigeuses).

A. Le contexte territorial :

1) le cadre géographique (géographie, topographie...)

▪ L'organisation spatiale est complexe et difficile à cerner. C'est le relief qui conditionne avant tout l'accessibilité et l'organisation de l'espace. L'axe majeur est matérialisé par les gorges de la Sioule et les reliefs parallèles (plateaux, axe des Puys), ce qui tend à donner au Pays une organisation générale selon une direction sud-ouest / nord-est, cet axe de gravité est renforcé par la présence de l'autoroute A89 qui tangente et limite le Pays à l'est selon cette même grande direction. De plus, l'absence de véritable axe de communication nord/sud conjugué à la présence de trois pénétrantes grossièrement parallèles plutôt orientées ouest/est tend aussi à segmenter le Pays en quatre compartiments, perpendiculaires à la première direction : le nord (au delà de Saint Eloy les Mines), le centre autour de Saint Gervais d'Auvergne, le sud (territoire au sud de la D941, autour de Pontaumur, Herment...) et l'extrême sud (Bourg Lastic). Plusieurs portions du territoire connaissent en outre de nettes tendances centrifuges soit à cause de leur isolement des pôles d'emploi ou de service du Pays, soit en raison de leur rattachement à une aire d'influence extérieure (Clermont Ferrand, Montluçon) soit suite à la présence des infrastructures d'un axe autoroutier (échangeurs de l'A89). Cette tendance est particulièrement marquée pour la pointe sud du Pays : territoire, paysage et économie se rattachant plutôt aux influences montagnardes du massif du Sancy.

▪ Deux unités géographiques semblent particulièrement emblématiques pour le territoire.

Il s'agit tout d'abord de la vallée de la Sioule, axe à la fois hydrologique, structurel (en raison de son relief), paysager et identitaire (méandre de Queuille et viaduc des Fades).

Le bocage réparti sur une large part de l'espace du Pays constitue la deuxième entité géographique majeure. Il correspond à un mode de mise en valeur du territoire et à un paysage spécifique.

A. Le contexte territorial :

2) démographie



- La démographie est caractérisée par une évolution ancienne négative semblable à celle de toutes les zones rurales du Massif Central et s'accroissant depuis les années 90 (perte de 2500 habitants soit 5% de la population entre 1990 et 1999). La croissance et le développement significatif des communes de la frange est du territoire correspondant à la grande couronne clermontoise s'opposant au déclin démographique des communes des zones les plus montagneuses. La population est caractérisée par un manque sur les classes des moins de 25 ans et par une proportion plus importante que la moyenne nationale sur les plus de 50 ans s'accroissant sur les plus de 75 ans.
- La baisse de la population est due au solde naturel qui est partout négatif même si le solde migratoire est quant à lui très nettement positif : les Combrailles sont un territoire attractif pour les couples avec enfant (bassins de vie de l'est du Pays) travaillant à Riom ou Clermont Ferrand ou pour les néo-retraités (nord du territoire : Pionsat, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Eloy les Mines).
- Il existe un déficit marqué, malgré la présence de bassins d'emploi et de quelques industries, de populations urbaines et périurbaines et une très forte proportion de populations rurales.
- La densité de population est assez faible (autour de 24 hab/km²).

A. Le contexte territorial :

2) démographie

- La répartition de la population est déséquilibrée entre :
 - Les secteurs regroupant le plus de population et possédant des plus fortes densités sont ceux soumis à l'influence directe et à la présence dominante de l'agglomération clermontoise (côte des Combrailles, nord-est du territoire) et riomoise ou ceux des bassins d'emploi (Saint Georges - les Ancizes et Saint Eloy les Mines).
 - Les secteurs qui connaissent les plus faibles dynamiques démographiques correspondent aux zones les plus rurales, les plus enclavées ou les plus montagneuses.

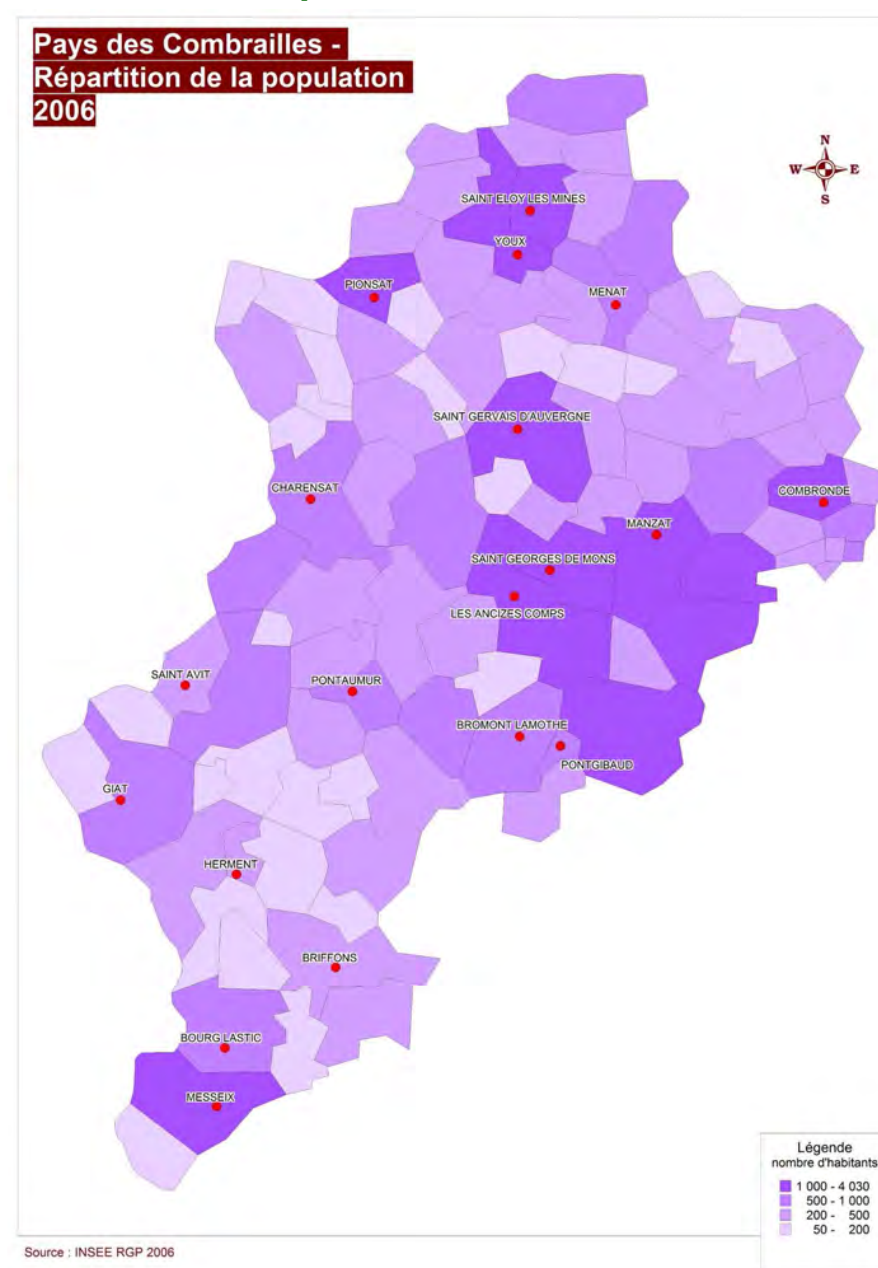
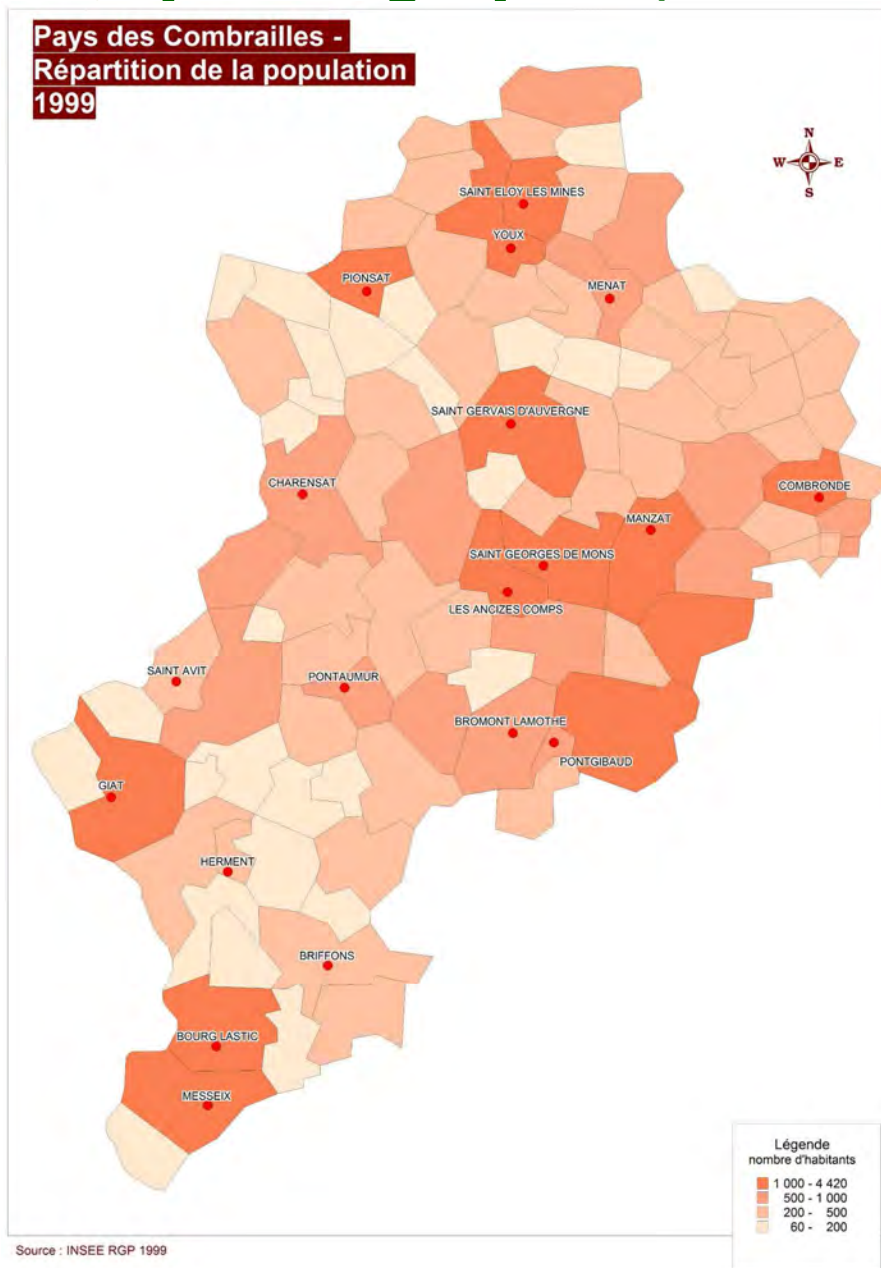
- Les recensements partiels en cours (données 2006) semblent montrer qu'à l'échelle du Pays un certain étiage a été atteint et que la population tend à se stabiliser et à croître à nouveau pour nombre de communes, notamment en raison d'un solde migratoire toujours positif (migration locale depuis Clermont Ferrand ou Riom). D'une manière générale les communes qui semblent les plus isolées, les moins équipées, éloignées des flux économiques et des axes structurants continuent à perdre de la population.

- On assiste à l'accentuation de la tendance décrite précédemment : les communes du nord et de l'est du Pays gagnent de la population suivant des rythmes parfois soutenus et les communes les plus rurales poursuivent leur décroissance.

- L'amélioration du réseau de communication joue sans doute un important rôle dans cette augmentation de la population (croisement des autoroutes A71 et A89, échangeur de Combronde...) en permettant une meilleure accessibilité vers le nord des Combrailles ou vers le secteur de Pontgibaud par le diffuseur de Bromont Lamothe.

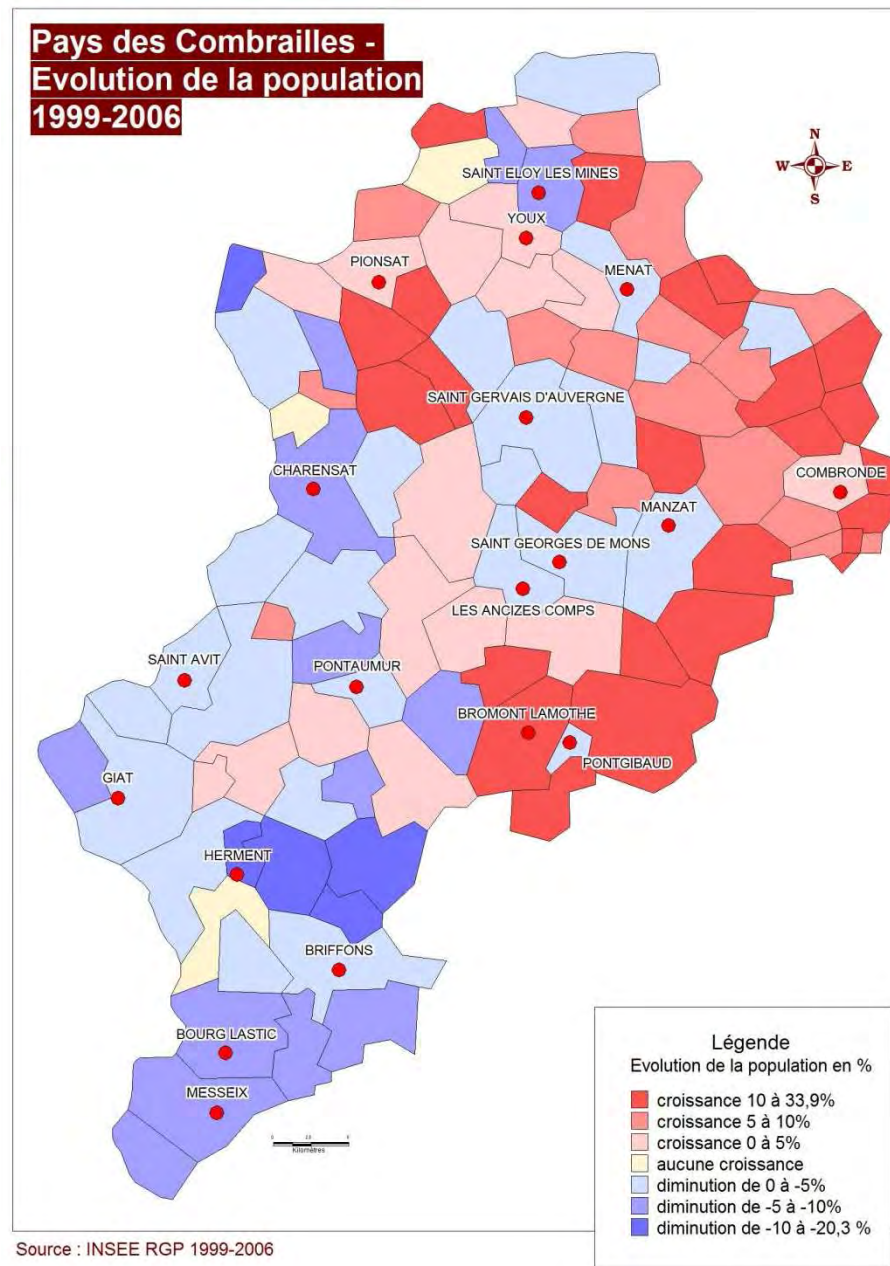
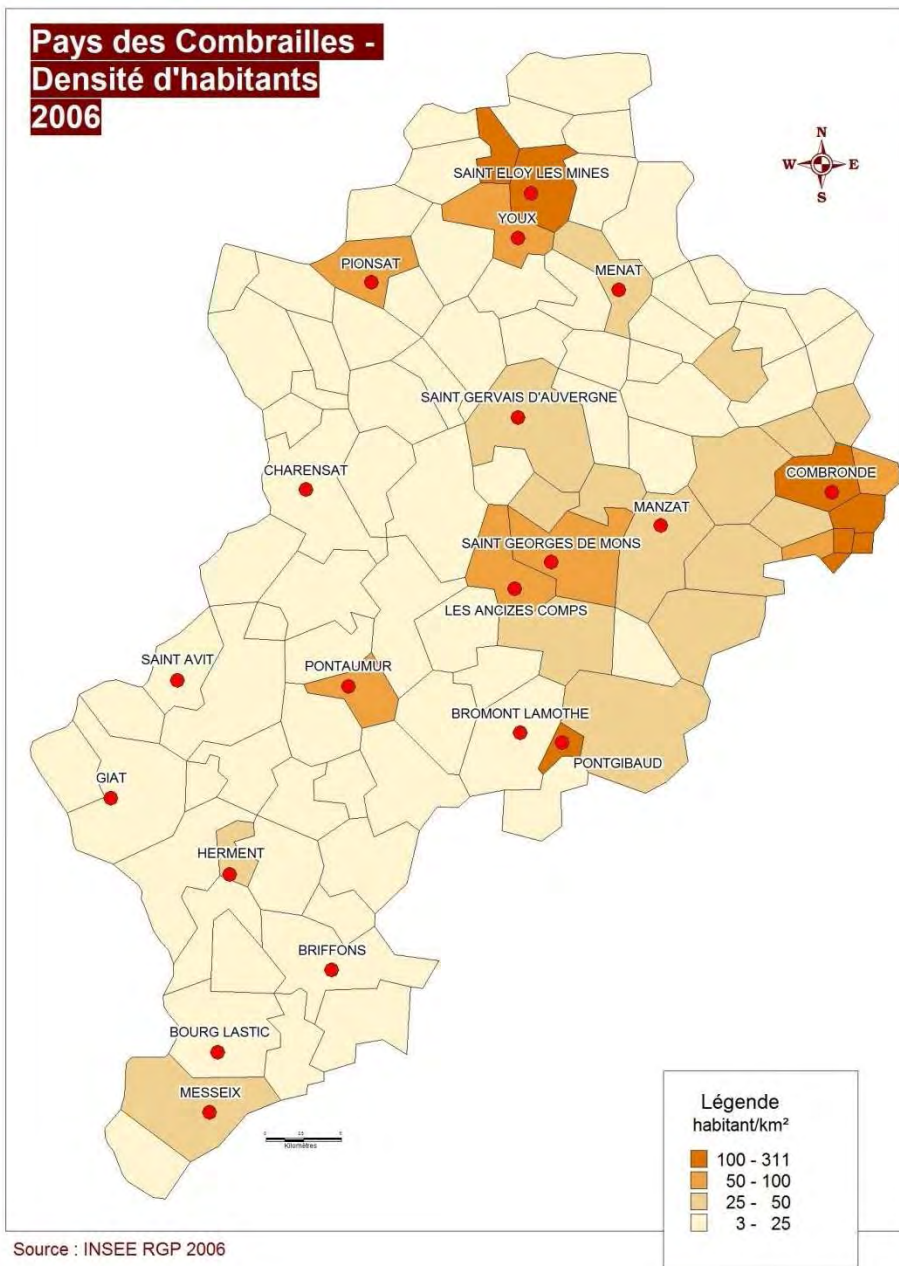
A. Le contexte territorial :

2) démographie (cartes de répartition et densité)



A. Le contexte territorial :

2) démographie (carte d'évolution)



A. Le contexte territorial :

3) l'occupation du sol

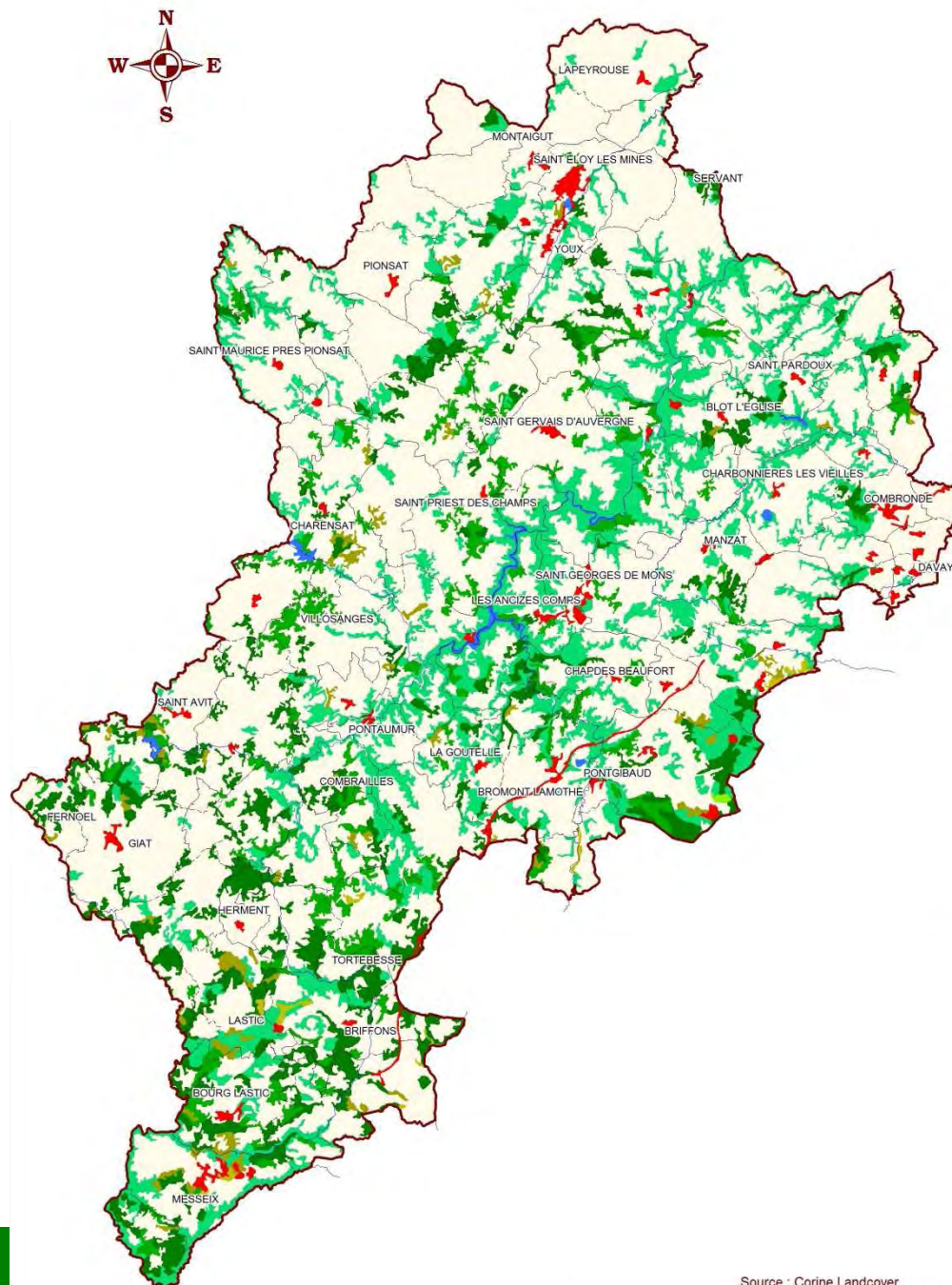
- Deux ensembles principaux d'occupation du sol peuvent être définis sur le territoire (hors zones urbanisées ou d'habitat dense) :
 - la forêt (massifs forestiers – forêt privée et publique -, ripisylves et îlots forestiers) ;
 - l'agriculture (principalement constitué de prairies et d'espaces bocagers, les terres arables étant plutôt localisées sur la marge est du territoire vers Combronde, au contact avec la Limagne).
- L'occupation de l'espace s'organise en fonction de la nature des sols, du relief, des cours d'eau (la Sioule), des axes de circulation (principalement D941, A89 et A71) et des pôles urbains (les Ancizes...).
- L'habitat est assez regroupé en bourgs ou hameaux et le mitage relativement peu présent. Le territoire est assez peu artificialisé (bâti...) mais très organisé et structuré, par le relief et le réseau routier (réseau de routes nationales, autoroutes...).
- L'espace rural semble bien maîtrisé par la profession agricole. La taille des mailles bocagères se maintient et le réseau de haies est toujours localement bien présent et entretenu avec souvent la présence d'arbres de haut port (trois étages de haies : haies vives buissonnantes, arbustes et arbres de haut port). Malgré tout on observe une différence de répartition en fonction de l'altitude (haies basses au nord du Pays et hautes au Sud).
- La forêt dans toutes ses composantes est l'élément majeur du territoire, elle structure les paysages (autour du Gour de Tazenat, par exemple ou sur les lignes de crêtes) et occupe les secteurs au relief le plus fort (vallée de la Sioule).

A. Le contexte territorial :

3) l'occupation du sol

(carte de l'occupation du sol)

Pays des Combrailles - Occupation du sol



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

Introduction



- La notion de patrimoine est particulièrement vaste et complexe et dans son sens traditionnel fait plutôt référence au passé et à des biens mobiliers ou immobiliers artistiques et/ou religieux et/ou monumentaux (ou tout ces critères à la fois). Ce patrimoine matériel fut longtemps le seul reconnu.
- A ce premier sens, il convient d'ajouter désormais le petit patrimoine ou patrimoine de proximité, plus familier et quotidien ainsi que le patrimoine naturel.
- Le cadre de vie est un tout, à la fois tributaire du rapport à l'espace des populations (aspects sociologiques), de la perception de la géographie locale (milieux naturels et secteurs agricoles) et de ses ambiances paysagères mais aussi de son histoire ressentie à travers les monuments historiques et témoignages divers du passé.



En matière de patrimoine, les différents interlocuteurs sont principalement le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement, inspecteurs des sites) pour tout ce qui concerne les sites classés ou inscrits, dans une moindre mesure le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et la DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles.

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

1) les grands traits du paysage



Les différentes unités paysagères présentes sur le territoire étudié sont organisées en fonction principalement de la géographie, topographie et nature de la mise en valeur de l'espace.

- Les deux unités paysagères principales sont associées aux grandes unités géographiques et aux principaux modes d'occupation du sol : la forêt et l'agriculture.
- Chaque grande unité géographique possède des caractéristiques paysagères qui semblent être complémentaires : aux espaces forestiers fermés rythmés par les prairies agricoles répondent les espaces plus ouverts et bocagers où l'arbre occupe la place significative.

Visible de partout dès que les perspectives sont dégagées, en vues rapprochées ou lointaines, la forêt structure les horizons et anime l'espace en fonction des saisons et des couleurs prises par les feuillages.

En vue interne (au cœur de la forêt), les paysages sont moins diversifiés, les vues à plus courte distance. Les éléments les plus remarquables sont associés aux grandes voies traversant la forêt et aux routes forestières.



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

1) les grands traits du paysage



Il est possible, à l'échelle du Pays de déterminer cinq grands types de paysages, déclinés chacun en unité de plus petites dimensions :

- Les unités paysagères de la vallée de la Sioule
 - paysages des gorges de la Sioule au nord de Pontaumur
 - paysage de rivière de plaine au cours lent (présence de bocage, pâturage...) au sud de Pontaumur
- Les unités paysagères des plateaux ondulés centraux
 - paysage de bocage assez dense et fermé à l'ouest de la Sioule
 - paysage de bocage aux mailles plus lâches à l'est (entre Sioule et chaîne des Puys)
- Les unités paysagères des plateaux ouverts du sud du Pays
 - paysage de bocage plutôt lâche autorisant des vues lointaines sur les Puys et le Sancy vers Pontgibaud
 - paysage de bocage fortement incisé des gorges du Chavanon ou de l'Avèze au sud
 - paysage de bocage assez dense et ponctué d'étangs de l'ouest (vers Giat)
- L'unités paysagère des collines intermédiaires du nord, transition avec les paysages du Bourbonnais
- Les unités paysagères de la Limagne
 - paysage de la côte de Combrailles (coteaux bordiers de la Limagne)
 - paysage de la plaine de Limagne

1) les grands traits du paysage



La place de l'arbre et les différents paysages forestiers



Place des conifères



La place des horizons forestiers dans le paysage du territoire



Forêts de pente



dessertes et axes routiers :
des perspectives essentielles



Forêts de pente



1) les grands traits du paysage

L'interface paysages agricoles / espaces forestiers



24



1) les grands traits du paysage

sites majeurs et paysages emblématiques



Gour de Tazenat



Méandre de Queuille



Gorges de la Sioule et viaduc des Fades



Bocage à l'est du Pays



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

2) les sites protégés, niveaux de protection



- Si le territoire du Pays ne possède pas une identité unique forte, il bénéficie néanmoins de la réputation de certains sites majeurs renommés (méandre de Queuille, Tazenat...).
- Il n'existe que peu de sites inscrits ou classés sur cet espace. Néanmoins, le Pays présente une grande qualité et une grande diversité de milieux, tant faunistiques que floristiques se traduisant par la présence de 7 sites Natura 2000, de 2 ZNIEFFs type 2, de 17 ZNIEFFs de type 1 et de 2 ZICO. Il est à noter également que le sud-est du territoire se situe dans le périmètre du PNR des Volcans d'Auvergne.

Les gorges de la Sioule et les projets de réserve naturelles et de réserve biologique intégrale sont aussi un site naturel emblématique et une des armatures fortes du territoire.

Les sites protégés sont des espaces naturels ou bâtis présentant un ensemble de caractères justifiant des actions de protection. Ces sites peuvent posséder un intérêt historique, naturel, artistique, scientifique, légendaire...

Deux niveaux de protection peuvent être mis en œuvre : le classement pour les sites exceptionnels et l'inscription sur l'inventaire des sites pour des secteurs sensibles.

Nom	Type	Commune
Camp du Maquis des Cheires	Classé	St Pierre le Chastel
Gorges de Chouvigny	Classé	St Gal sur Sioule
Chaîne des Puys	Classé	Saint Ours, Pulvérière, Charbonnières les Varennes, St Pierre le Chastel

Nom	Type	Commune
Châteauneuf-Les-Bains Parc	Inscrit	Châteauneuf les Bains
Gour de Tazenat	Inscrit	Charbonnières les Vieilles
Abords château de Chazeron	Inscrit	Loubeyrat
Gorges de la Sioule	Inscrit	St Gal sur Sioule
Menat Pont et Château	Inscrit	Menat, St Rémy de Blot, Pouzol
Promenade des murs à Herment	Inscrit	Herment
Gour de Tazenat (extension)	Inscrit	Charbonnières les Vieilles
Chaîne des Puys	Inscrit	Saint Ours, Pulvérière, Charbonnières les Varennes

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :



3) le patrimoine naturel

- Il est possible d'établir une typologie des différents milieux naturels présents :
 - En premier lieu il est indispensable de prendre en compte la qualité et la diversité des milieux humides, et du corridor écologique majeur représenté par l'axe de la Sioule :
 - gorges et vallées (vallée de la Sioule, de la Clidane, du Cher, gorges de Chouvigny, gorges du Chavanon...) caractérisées principalement par la multitude de milieux associés (forêts de pentes par exemple) et de la faune présente (zones refuges pour la faune, présence de nombreux rapaces...) ainsi que par la qualité des eaux des rivières ;
 - les étangs et les lacs présentant un intérêt remarquable à la fois paysager et naturel : étang des Farges, de la Ramade, Lac de Chancelade ou gour de Tazenat...
 - Les coteaux calcaires dominant la Limagne présentent une biodiversité spécifique à l'échelle du Pays : pelouses sèches, forêts alluviales... C'est un secteur atypique par rapport à l'ensemble du territoire dont le substrat est d'origine plutonique.
 - Le bocage des Combrailles est avec la vallée de la Sioule un des milieux emblématique du territoire notamment au nord-est du Pays (Pionsat, Saint Eloy les Mines) ou entre Giat, Pontaumur, Pontgibaud et Saint Gervais d'Auvergne .
 - Enfin, il existe également plusieurs gîtes de chauve souris (sites Natura 2000), sites de reproduction et d'hibernation (notamment dans les anciens complexes miniers ou les tunnels).
- Les espèces présentes sont principalement associées aux milieux humides : poissons, amphibiens (tritons...), crustacés (écrevisse, moules), ou mammifères (loutre, castor); ou constituent un intérêt d'ordre ornithologique (rapaces...).
- Si le grand gibier est partout présent (chevreuil et sanglier), il est à noter une progression de l'implantation des populations cervidés au sud du territoire à partir du Sancy.

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

3) le patrimoine naturel



Nom	Type	Communes
GORGES DE CHOUVIGNY	ZNIEFF1	St Gal sur Sioule, St Quintin sur Sioule
CHATEAUNEUF-MENAT	ZNIEFF1	Menat, St Rémy de Blot, Ayat sur Sioule, Lisseuil, Blot l'Eglise, Châteauneuf les Bains
MEANDRE DE QUEUILLE	ZNIEFF1	St Gervais d'Auvergne, Châteauneuf les Bains, Sauret Besserve, Vitrac, Queuille, les Ancizes Comps, St Georges de Mons
GOUR DE TAZENAT	ZNIEFF1	Charbonnières les Vieilles
LAC DE CHAMCELADE	ZNIEFF1	Charensat, Montel de Gelat
VALLEE DES PRADES VALLEE DU SANS SOUCI	ZNIEFF1	Charbonnières les Varennes, Loubeyrat
ETANG DE LACHAMP	ZNIEFF1	Manzat
SIOULE EN AVAL DE PONTGIBAUD	ZNIEFF1	St Jacques d'Ambur, Chapdes Beaufort, Montfermy
ETANG DE PULVERIERES	ZNIEFF1	Pulvérières
ETANG DE TYX	ZNIEFF1	St Avit
ETANG DE LA RAMADE	ZNIEFF1	Giat, Fernoël
ETANG DE FARGES	ZNIEFF1	St Germain près Herment
GORGES DU CHAVANON	ZNIEFF1	St Germain près Herment, St Sulpice
VALLEE DE LA CLIDANE	ZNIEFF1	Messeix, Bourg Lastic, St Sulpice
GORGES D'AVEZE	ZNIEFF1	Messeix, Savennes, St Sulpice
SECTEUR CENTRAL DES DOMES	ZNIEFF1	Pulvérières, Charbonnières les Varennes
GORGES D'ENVAL	ZNIEFF1	Charbonnières les Varennes
PUY ET CHEIRE DE COME	ZNIEFF1	St Ours
FORET DES COLLETES ET SATELLITES	ZNIEFF2	Servant, Lapeyrouse
GORGES DE LA SIOULE	ZNIEFF2	Servant, Menat, St Gal sur Sioule, St Quintin sur Sioule, Pouzol, St Rémy de Blot, Ayat sur Sioule, Lisseuil, Blot l'Eglise, St Gervais d'Auvergne, Châteauneuf les Bains, Sauret Besserve, Vitrac, Queuille, les Ancizes Comps, St Georges de Mons, St Angel,
MONTS DOMES	ZNIEFF2	Pulvérières, Charbonnières les Varennes, Pontgibaud, St Pierre le Chastel, St Ours
Gorges de la Sioule	ZICO	Servant, Menat, St Gal sur Sioule, Pouzol, St Rémy de Blot, Ayat sur Sioule, Lisseuil, Blot l'Eglise, St Gervais d'Auvergne, Châteauneuf les Bains, Sauret Besserve, Vitrac, Queuille, les Ancizes Comps, St Georges de Mons, St Angel, St Priest des Champs, M
Gorges de la Dordogne	ZICO	Messeix, Savennes

Nom	NATURA 2000	Communes
Gorges de la Sioule	FR8301034	Servant, Menat, St Gal sur Sioule, St Quintin sur Sioule, Pouzol, St Rémy de Blot, Ayat sur Sioule, Lisseuil, Blot l'Eglise, St Gervais d'Auvergne, Châteauneuf les Bains, Sauret Besserve, Vitrac, Queuille, les Ancizes Comps, St Georges de Mons, St Angel,
rivières à moules-63	FR8301094	Giat, Fernoël, Verneugheol, St Germain près Herment, Messeix, Savennes, Bourg Lastic
rivières à loutres-63	FR8301095	Giat, Fernoël, Verneugheol, St Germain près Herment, St Julien Puy Lavèze, St Sulpice, Messeix, Savennes, Bourg Lastic, Lastic, Briffons
Tunnel SNCF du Chavanon	FR8302011	Savennes
Gîtes de la Sioule	FR8302013	Chapdes Beaufort, Montfermy, la Goutelle, Bromont Lamothe, St Pierre le Chastel
Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand	FR8301036	Combronde, St Myon, Teilhède, Beauregard Vendon, Gimeaux, Prompsat, Davayat, Yssac la Tourette



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

3) le patrimoine naturel



ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

la France a décidé d'établir un inventaire des ZICO. Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

ZPS : Zone de Protection Spéciale

La désignation en ZPS des ZICO nécessite que soit mis en place un dispositif réglementaire ou contractuel cohérent assurant une protection efficace de la zone inventoriée.

Objectifs des ZPS : Protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares et/ou menacés.

Protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices

Mise en place du réseau Natura 2000 constitué des ZPS et des ZSC (Zone Spéciale de Conservation)

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

3) le patrimoine naturel



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

(source : Réseau Natura 2000)

APB : Arrêté de Protection du Biotope

Objectifs des APB : La préservation de biotope (entendu au sens écologique d'habitat) nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles L. 211-1 et L. 211-2 du code rural et plus généralement l'interdiction des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

RNV : Réserve Naturelle Volontaire

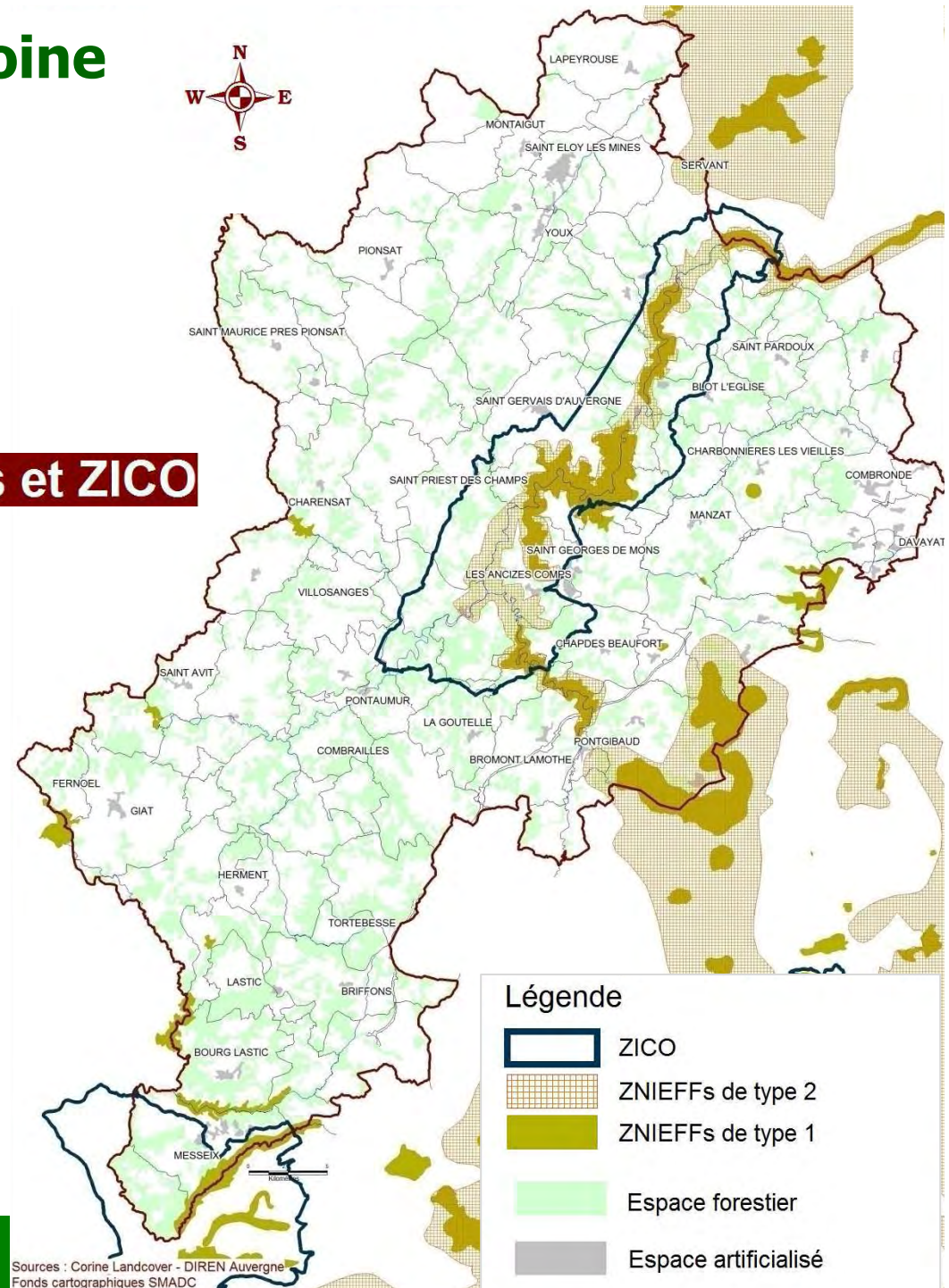
Des réserves naturelles volontaires peuvent être instaurées sur des propriétés privées dont la faune et la flore sauvages présentent un intérêt particulier sur le plan scientifique et écologique.

Objectif des RNV : Protection de la faune et de la flore sauvages

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

3) le patrimoine naturel

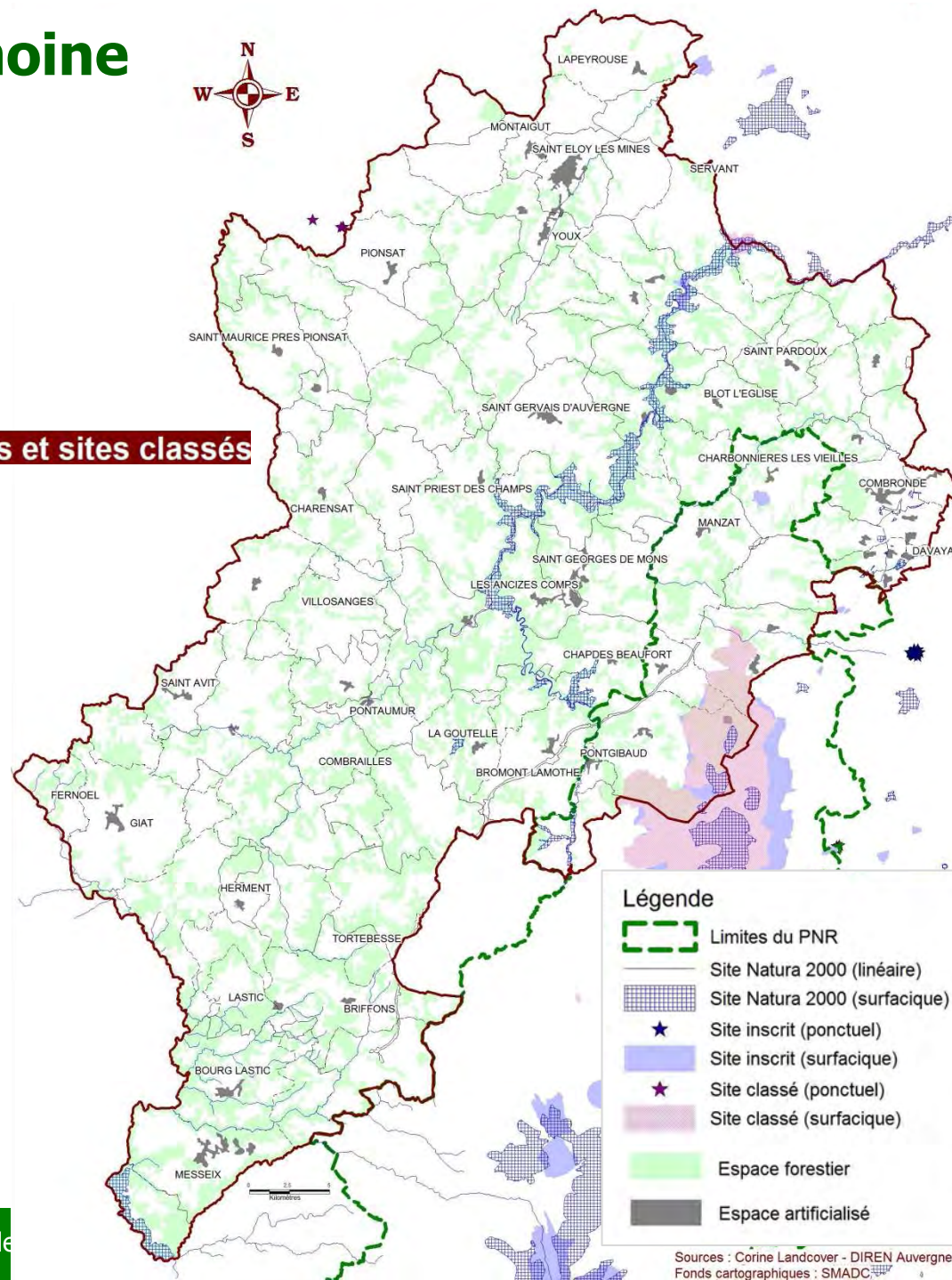
Pays des Combrailles - ZNIEFFs et ZICO



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

3) le patrimoine naturel

Pays des Combrailles - Natura 2000, sites inscrits et sites classés



Sources : Corine Landcover - DIREN Auvergne
Fonds cartographiques : SMADC

C. Premiers enjeux environnementaux

▪ **Éléments clés du territoire :**

- Un territoire de moyenne montagne, rural, dont l'occupation du sol est principalement partagée entre espace agricole et forêt.
- Un espace multipolarisé et fragmenté.
- Le Pays est en partie inclus dans d'influence de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand induisant un déséquilibre entre est et ouest du territoire.
- Une économie partagée entre agriculture, industrie et tertiaire (services).
- Un patrimoine naturel riche et des milieux emblématiques : le bocage des Combrailles et la vallée de la Sioule.

▪ **Des enjeux majeurs :**

- Prendre en compte la sensibilité des milieux naturels dans les opérations d'aménagement, maintenir et renforcer la biodiversité.
- Protéger les milieux remarquables : rechercher un équilibre entre les activités et pratiques et la nécessaire protection.
- Veiller à la qualité des eaux : préserver la ressource en eau (qualité et quantité).
- Maintenir les grands équilibres agro-environnementaux.
- Conforter l'activité agricole garante du maintien des paysages (préservation de structures agricoles viables).
- Protéger les paysages (application des chartes paysagères, prise en compte du paysage dans les opérations d'aménagement ou dans les documents de planification).
- Intervenir spécifiquement sur les espaces emblématiques : vallée de la Sioule, bocage (maintien des linéaires de haies : enjeu à la fois en matière de biodiversité et de paysage).
- Prendre en compte la spécificité du développement de la frange est du territoire (aire d'influence de Clermont-Ferrand).

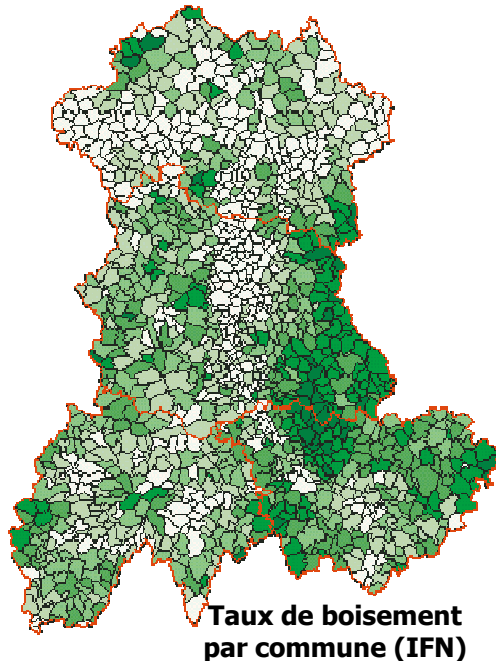
Charte Forestière de Territoire Pays des Combrailles (63)

Phase 1 : Diagnostic

II. LA FORET ET LA FILIERE BOIS

A. Descriptif et caractéristiques :

1) l'Auvergne



Avec 702 000 ha environ, la forêt Auvergnate représente 4,5 % de la forêt française et se situe dans la moyenne nationale en ce qui concerne le taux de boisement (27 %). Cette moyenne cache une grande diversité liée à l'histoire et aux milieux naturels : les 3 départements de montagne (Cantal, Haute Loire et Puy de Dôme) sont essentiellement résineux et ont vu leur surface forestière croître très rapidement depuis le 19^{ème} siècle. L'Allier est lui beaucoup plus feuillu (85%) et 1/5 de sa forêt est domaniale (importance de la forêt de Tronçais).

La forêt et la filière bois ont donc une place importante dans la région : la forêt fait partie du paysage et a une grande importance sociale, la filière est très importante d'un point de vue économique (6^{ème} région française productrice de sciages, 218 scieries pour 1100 employés).

Répartition du territoire en Auvergne selon l'utilisation du sol (Source I.F.N.)

Utilisation du sol	Surface (ha)	Surface (%)
Agriculture	1 627 914 ha	62,2 %
Eau	19 148 ha	0,7 %
Sans production végétale	167 886 ha	6,4 %
Formations boisées	701 714 ha	26,8 %
Landes	101 220 ha	3,9 %
Total régional	2 617 884 ha	100 %

A. Descriptif et caractéristiques :

2) le Puy de Dôme



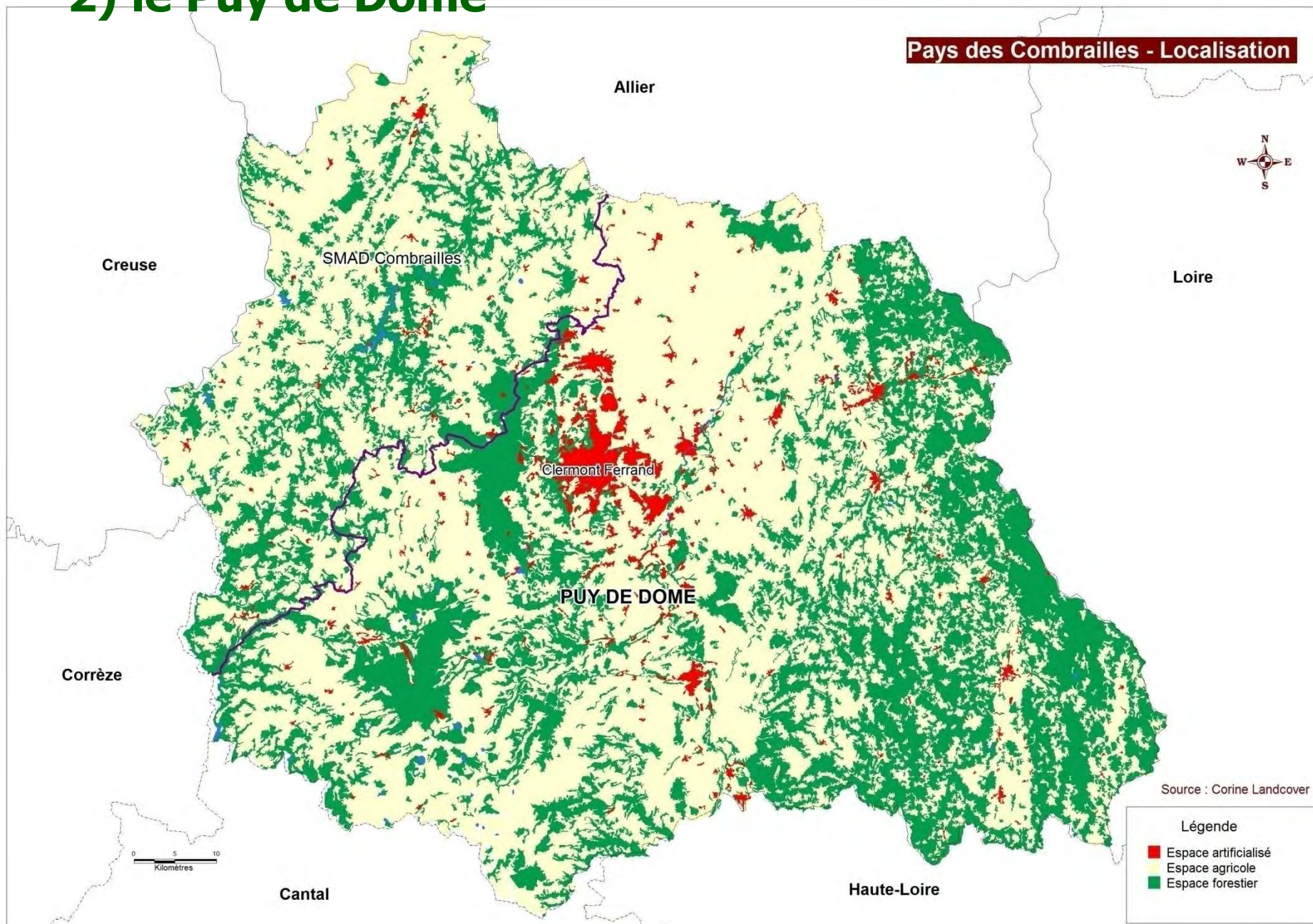
La forêt du Puy de Dôme couvre, avec environ 240 000 ha, presque 30 % du territoire départemental. Elle est beaucoup plus présente dans les zones de moyenne montagne aux potentialités très intéressantes, notamment pour les résineux. Elle est essentiellement privée (85% environ) et appartient à environ 85 000 propriétaires. La surface moyenne par propriétaire est donc de l'ordre de 2 ha. Les variations d'altitude (s'échelonnant de 300 à 1 400 m), de climats et de sols confèrent à ces forêts une grande variété, les feuillus et les résineux sont presque autant représentés. Le volume sur pied des peuplements forestiers du Puy-de-Dôme est évalué à 60 millions de m³ environ (2006) pour un accroissement annuel de près 2,5 millions de m³.

Surface boisée par département et taux de boisement (IFN 1987-1991)

Département	Surface boisée (ha)	Taux de boisement (%)
Allier	122 612	16,6
Cantal	160 016	27,6
Haute-Loire	182 322	36,4
Puy de Dôme	236 764	29,5
Total Auvergne	701 714	26,8

A. Descriptif et caractéristiques :

2) le Puy de Dôme



A. Descriptif et caractéristiques :

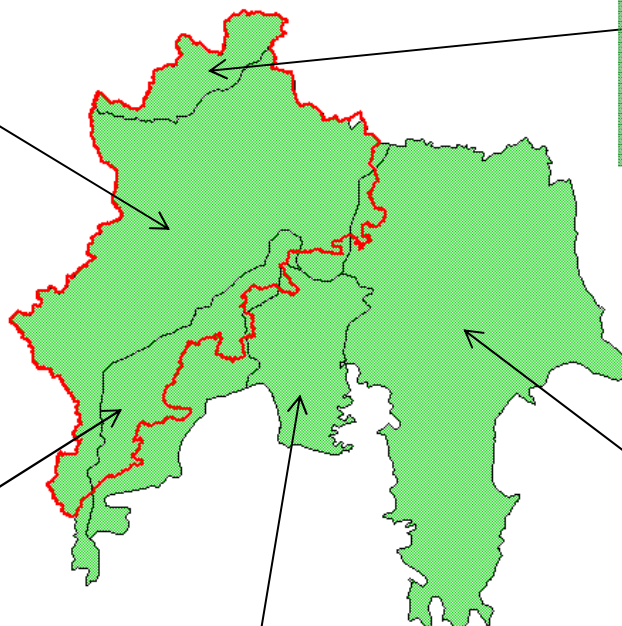
3) le Pays des Combrailles, régions forestières



Le Pays des Combrailles, d'une superficie d'environ 200 000 ha, est concerné par 5 régions forestières déterminées par l'IFN.

Moyenne Combraille : région entière à l'exception d'1 ou 2 communes soit 143 800 ha. Plateau s'élevant de 600 à 750 m du sud vers le nord et qui représente environ 20% du territoire. Boisée à 32,1% cette région est très privée (90% environ) et dominée par le chêne (47%).

Basse Combraille → région entière soit 18280 ha. Elle est surtout située dans l'Allier cette région est un vaste plateau (600 m d'altitude maximale), elle est peu boisée, essentiellement privée et dominée par la futaie de Chêne (environ 60%)



Haute Combraille → la moitié de la région soit environ 29 000 ha. Plateau ondulant entre 800 et 1000 m d'altitude (bordure ouest des monts Dore et Dôme), taux de boisement de 30,2%, forêt privée à 68% dominée par la futaie résineuse (60%).

Limagnes → 3 000 ha environ. Vaste région qui s'étend sur 4 départements dont plus de la moitié sur le Puy de Dôme. C'est une plaine sédimentaire avec quelques édifices volcaniques. La forêt y est très peu présente (12%), presque essentiellement privée (95%) et dominée par le chêne (59%).

Monts Dôme → 1 150 ha environ. Elle correspond à la chaîne des Puys, 2^{ème} région la plus boisée du département (46,1% de taux de boisement), 53% de feuillus et 58% de futaie.

A. Descriptif et caractéristiques :

4) le Pays des Combrailles, la forêt en général



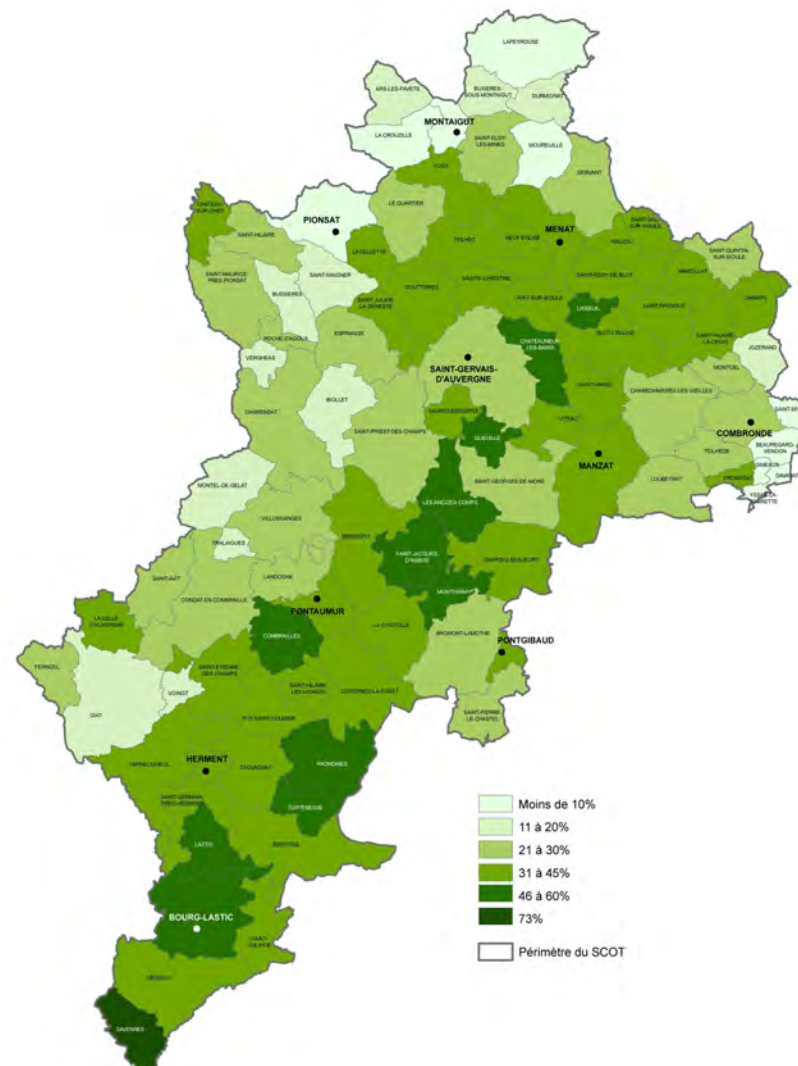
Les données forestières sont issues d'une base de données IFN

La forêt est très présente sur le Pays des Combrailles : avec 64 137 ha, elle représente environ **27 % de la forêt du département du Puy de Dôme**. Le taux de boisement de ce Pays est de **31 %** environ. La vallée de la Sioule concentre une grande partie des boisements et ce dans des conditions d'accès très difficile (pente).

Omniprésente dans le paysage, la forêt a une importance patrimoniale très forte. Elle est très morcelée au nord et plutôt feuillue, complétée par un réseau dense de haies et de bosquets. Le sud du Pays laisse place quant à lui à de grandes forêts résineuses, caractéristiques des contreforts des monts Dore et Dômes.

Commune	Surface commune	Surface forestière	Taux de boisement %
SAVENNES	1657	1210,06	73,03
SAINT-JACQUES-D'AMBUR	2133	1261,68	59,15
TORTEBESSE	1159	665,52	57,42
LASTIC	1740	986,76	56,71
QUEUILLE	1008	550,10	54,57
CHATEAUNEUF-LES-BAINS	1695	904,87	53,38
MONTFERMY	1428	761,82	53,35
LES ANCIZES-COMPS	2210	1167,59	52,83
BOURG-LASTIC	4098	2106,24	51,40
COMBRAILLES	2061	968,00	46,97

Taux de boisement par commune



Les 10 communes les plus boisées (taux de boisement)



A. Descriptif et caractéristiques :

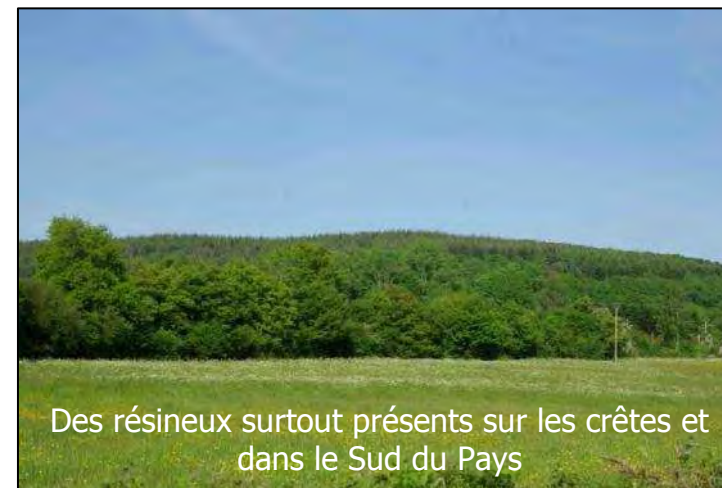
5) le Pays des Combrailles, les types de paysage



Les différents paysages forestiers du Pays sont très caractéristiques :



Un paysage essentiellement bocager et feuillu



Des résineux surtout présents sur les crêtes et dans le Sud du Pays



La vallée de la Sioule et ses fortes pentes

A. Descriptif et caractéristiques :

7) le Pays des Combrailles, grandes tendances



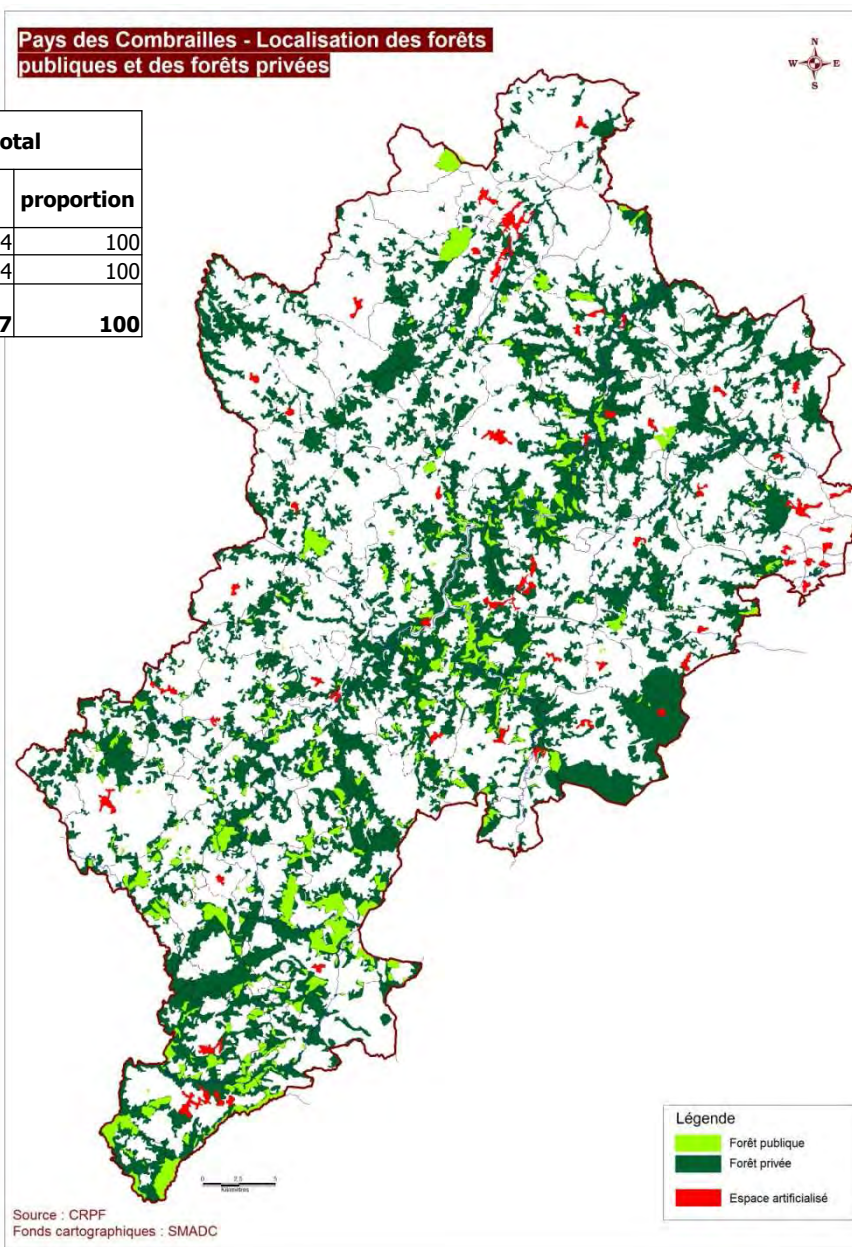
Répartition privé/public

Zone	Forêts domaniales		Autres forêts « publiques »		Forêts privées		Total	
	Surface (ha)	proportion	Surface (ha)	proportion	Surface (ha)	proportion	Surface (ha)	proportion
Auvergne	33 957	4,8	66 422	9,5	601 335	85,7	701 714	100
Puy de Dôme	3 081	1,3	29 107	12,3	204 576	86,4	236 764	100
Pays des Combrailles	1 740	2,7	8 439	13,2	53 958	84,1	64 137	100

La forêt privée représente environ 84 % de la forêt du Pays des Combrailles soit 54 000 ha environ sur 64 000. **La forêt publique représente donc environ 10 000 ha**, elle est surtout présente sur les plateaux du sud (grands massifs résineux de production) et dans la vallée de la Sioule.

La forêt privée est majoritairement feuillue (chênaie, chênaie/hêtraie), la vocation de production de bois d'œuvre y est beaucoup moins présente, elle sert plutôt de « poire pour la soif » ou de réserve de bois de chauffage. Il existe malgré tout également de nombreux peuplements de qualité (forêt de Pionsat entre autres).

Pays des Combrailles - Localisation des forêts publiques et des forêts privées



A. Descriptif et caractéristiques :

7) le Pays des Combrailles, grandes tendances



Historique :

Les boisements après guerre et la déprise agricole ont fortement marqué le paysage forestier des Combrailles ainsi que les primes du Fond Forestier National. Ces différents phénomènes ont suscité un fort mitage : boisements par petites parcelles, dès qu'un terrain n'était plus utilisé.

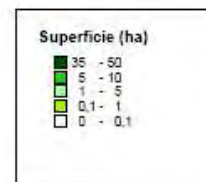
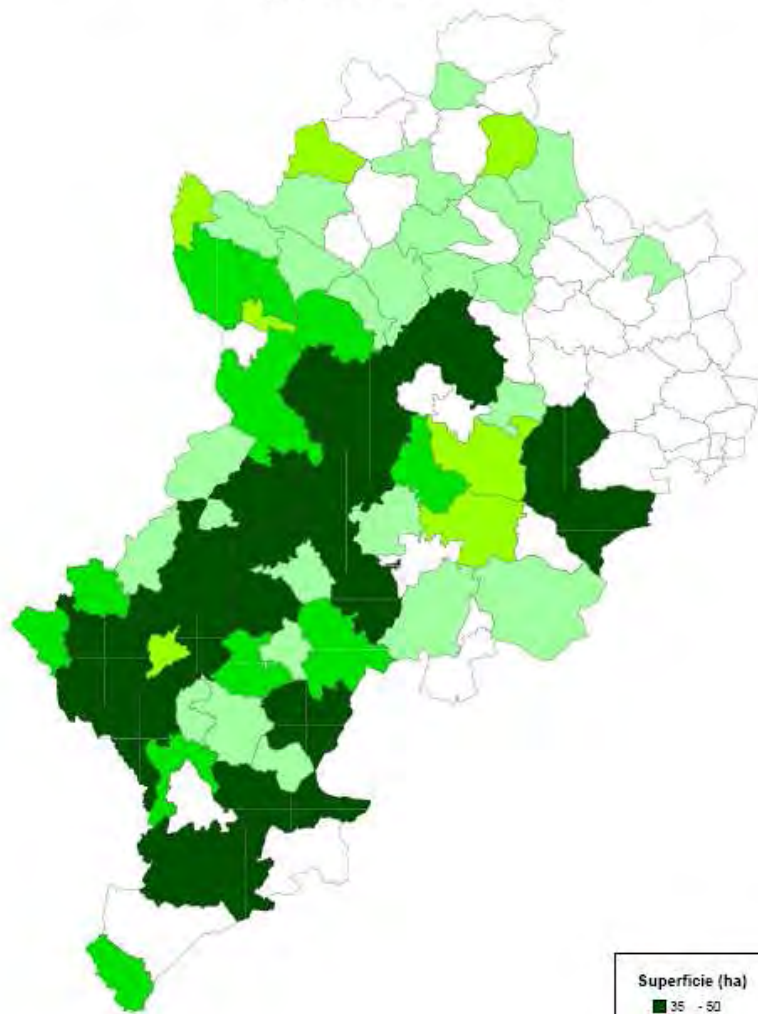
Ressenti :

Un des sentiments les plus forts apparus durant la 1^{ère} phase de la Charte Forestière est la perception d'un certain « **recul** » de la forêt :

- Recul en termes de **surface** (vers l'agricole ou l'urbain)
- Recul en termes de **qualité** par manque de reboisement après coupe rase ou non gestion des plantations
- Recul en termes de respect des **âges d'exploitabilité** des essences, les arbres sont coupés de plus en plus jeunes.

Mise à part la suppression des boisements gênants qui se justifie au niveau paysager, le recul de la forêt semble bien réel et la carte ci-contre va dans ce sens. Même si elle est difficile à quantifier, cette inquiétude est partagée par de nombreux acteurs, du public aux représentants de la forêt privée en passant par les transformateurs.

Importance du défrichement sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire des Combrailles période de 2003 à 2009



A. Descriptif et caractéristiques :

7) le Pays des Combrailles, grandes tendances

Les essences (cf. carte page suivante)

La forêt connaît une forte **opposition montagne/plaine** (limite à 600 m), ce qui place, en Auvergne 240 000 ha en plaine (1/3) et 460 000 ha en montagne (2/3) :

- la forêt de plaine est à prédominance feuillue et dominée par le chêne
- la forêt de montagne est à prédominance résineuse, le seul feuillu potentiel est le hêtre mais il est souvent de faible qualité et on lui préfère généralement les plantations résineuses (épicéas, sapins, douglas)

Cette situation se retrouve évidemment sur le Pays des Combrailles avec un gradient d'altitude du nord au sud auquel correspond une place de plus en plus importante des résineux.

Répartition des types de peuplements (ha, source IFN) :

La surface totale est différente car les types de peuplement sont inconnus sur quelques commune.

Type de peuplement	Surface (ha)	Proportion (%)
Futaie résineuse	11 617	19,0%
Futaie feuillue	1 895	3,1%
Futaie de douglas	2 646	4,3%
Futaie mixte	10 799	17,7%
Mélange de futaie feuillue / taillis	15 348	25,1%
Mélange futaie résineuse / taillis	9 409	15,4%
Taillis	9 308	15,2%
Peupleraie	45	0,1%
Total général	61 067	100,0%

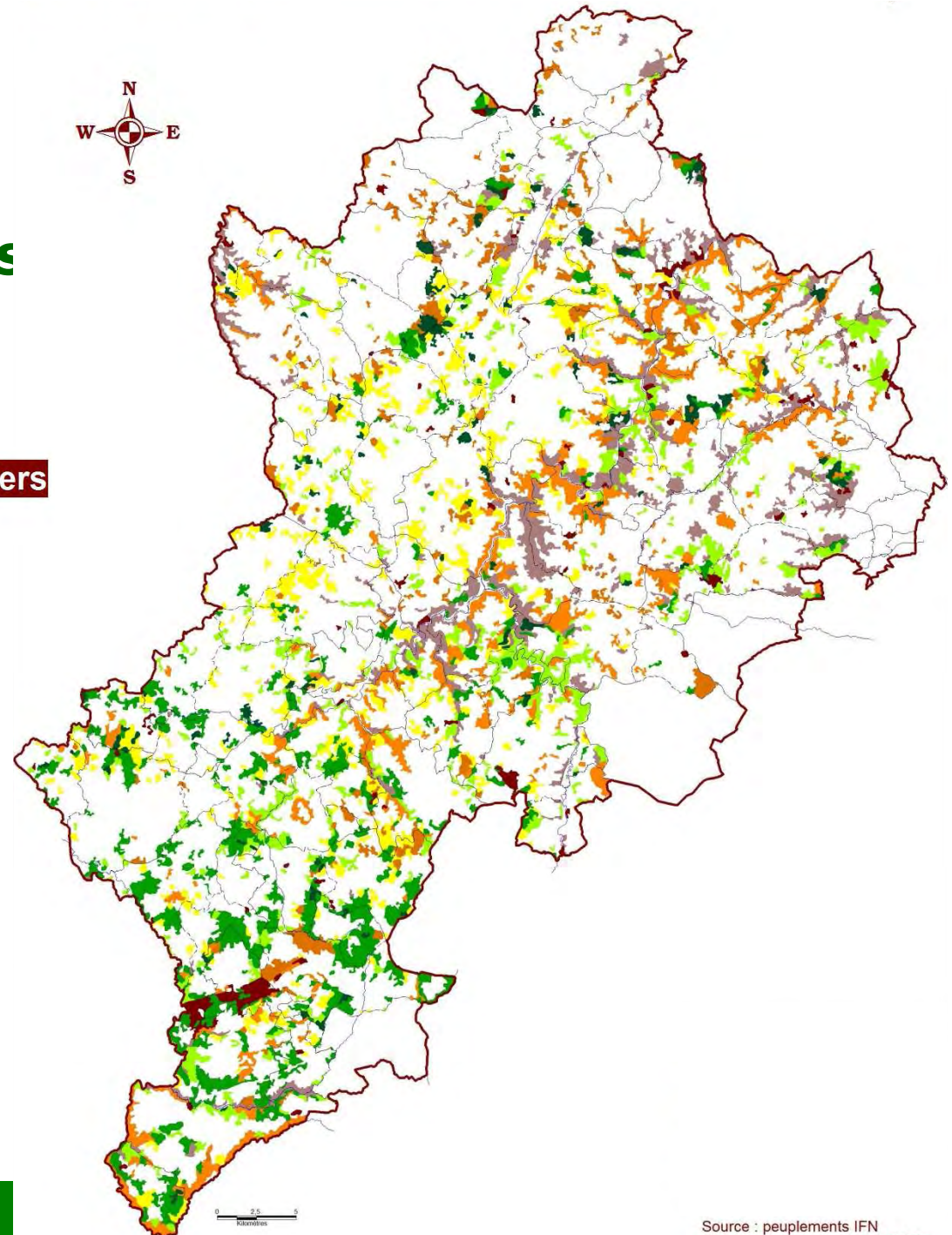
Cette diversité est un atout mais doit s'accompagner des modes de gestion adaptés, ce qui passe souvent par la formation des propriétaires et leur sensibilisation à la nécessité de la gestion. La sylviculture doit également permettre aux transformateurs d'obtenir une matière 1^{ère} en adéquation avec la demande, ce qui a priori n'est pas le cas pour l'instant.

(cf. partie sur la 1^{ère} transformation, E.3)).

A. Descriptif et caractéristiques :

7) le Pays des Combrailles grandes tendances

Pays des Combrailles - Peuplements forestiers (typologie simplifiée)



A. Descriptif et caractéristiques :

9) le Pays des Combrailles, la forêt privée



Très morcelée, cette forêt privée est par définition difficile à gérer et peu impactée par les dispositifs classiques (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles,...).

Surface soumise à PSG (>25 ha d'un seul tenant) →	4 006 ha	(base de donnée Merlin / CRPF)
Surface réellement sous PSG →	3 776 ha	soit 7 % de la forêt privée
Nombre de PSG →	39	
Surface CBPS et PSG volontaires →	53 CBPS pour 341 ha	
Syndicat des sylviculteurs du Puy de Dôme →	31 adhérents sur le Pays (et donc assurés RC)	
1 association syndicale sur le territoire		
Les acteurs de la gestion →	experts forestiers (Auvergne et Limousin)	
	coopératives forestières (CFBL, UNISYLVA)	

Il aurait été intéressant de pouvoir analyser le contenu des documents de gestion existants ainsi que leur application réelle mais c'est un travail de longue haleine qui ne peut être entrepris dans le cadre d'une Charte Forestière. La DDEA du Puy de Dôme a un projet qui va dans ce sens et sera appuyé par le CRPF.

On remarque toutefois que la part de forêt privée sous PSG est vraiment inférieure à la moyenne nationale (15 à 20 %) voire à d'autres régions moins forestières. Un début d'explication vient sans doute du morcellement qui, comme on le constate page suivante, est vraiment important dans cette partie du Puy de Dôme.

L'impression de forêt « non entretenue » soulevée par les non forestiers (élus, usagers, agents des communautés de communes) est sans doute également due à cette caractéristique.

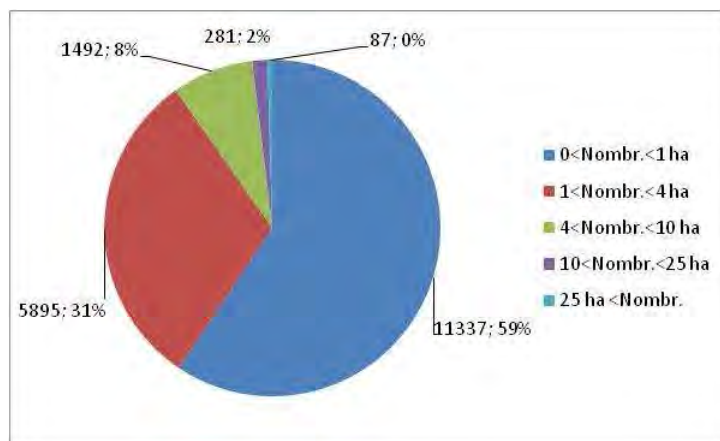
A. Descriptif et caractéristiques :

9) le Pays des Combrailles, la forêt privée

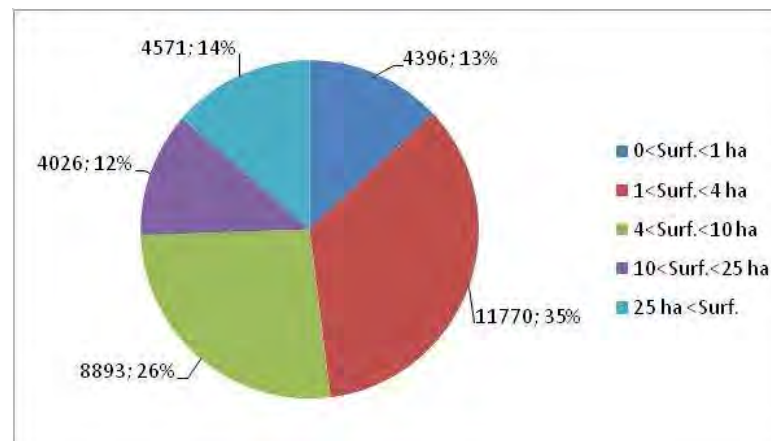
19 092 propriétaires se partagent les 53 958 ha de forêt privée du Pays des Combrailles, ce qui représente une **unité de gestion moyenne de 2,8 ha**. Malgré les outils déjà mis en place et qui sont détaillés dans la partie C. (foncier), cette caractéristique est la principale contrainte, avec le relief, pour la mobilisation des bois.

Quelques chiffres : (source base de données cadastre / CRPF)

Moins de 4 ha	→	17 432 propriétaires (90%) soit 16 153 ha (48 %)
Plus de 4 ha	→	1 860 propriétaires (10%) soit 17 485 ha (52 %)
Plus de 25 ha	→	87 propriétaires (0,45%) soit 4 571 ha (13,5 %)



Répartition du nombre de propriétaires par classe de surface



Répartition de la surface des propriétés par classe de surface

Les propriétaires possédant moins d'1 ha sont largement majoritaires mais représentent une faible part de la forêt du Pays. En revanche, ceux possédant entre 1 et 10 ha sont également assez nombreux et surtout représente les 2/3 de la forêt privée des Combrailles. Ce sont les cibles privilégiées à atteindre à travers l'animation.

A. Descriptif et caractéristiques :

9) le Pays des Combrailles, la forêt privée

Parcelles situées sur la commune d'habitation du propriétaire	28 899 soit 46 %
Propriétaires habitant le département du Puy de Dôme	86%
0 à 50 ans	→ 2 538 (13%) soit 4 196 ha
50 à 70 ans	→ 6 359 (33%) soit 11 424 ha
Plus de 70 ans	→ 7 786 (40%) soit 14 006 ha

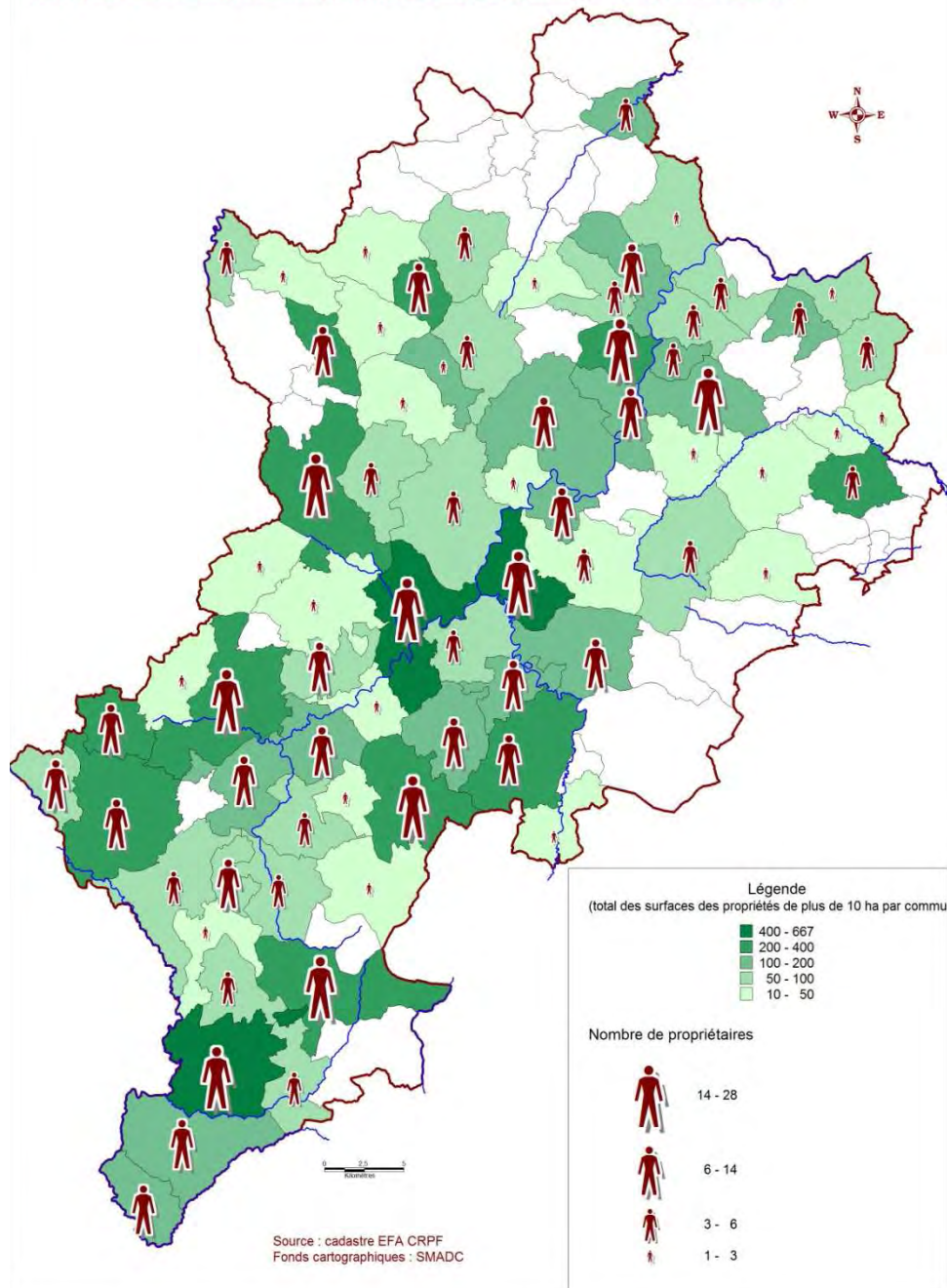
Répartition des propriétaires de plus de 10 ha (cf. carte page suivante) :

Ils se répartissent autour des grandes vallées boisées (Sioule, Sioulet,...), autour du pôle 1^{ère} transformation (ST AVIT) et dans le sud du Pays, partie la plus boisée.

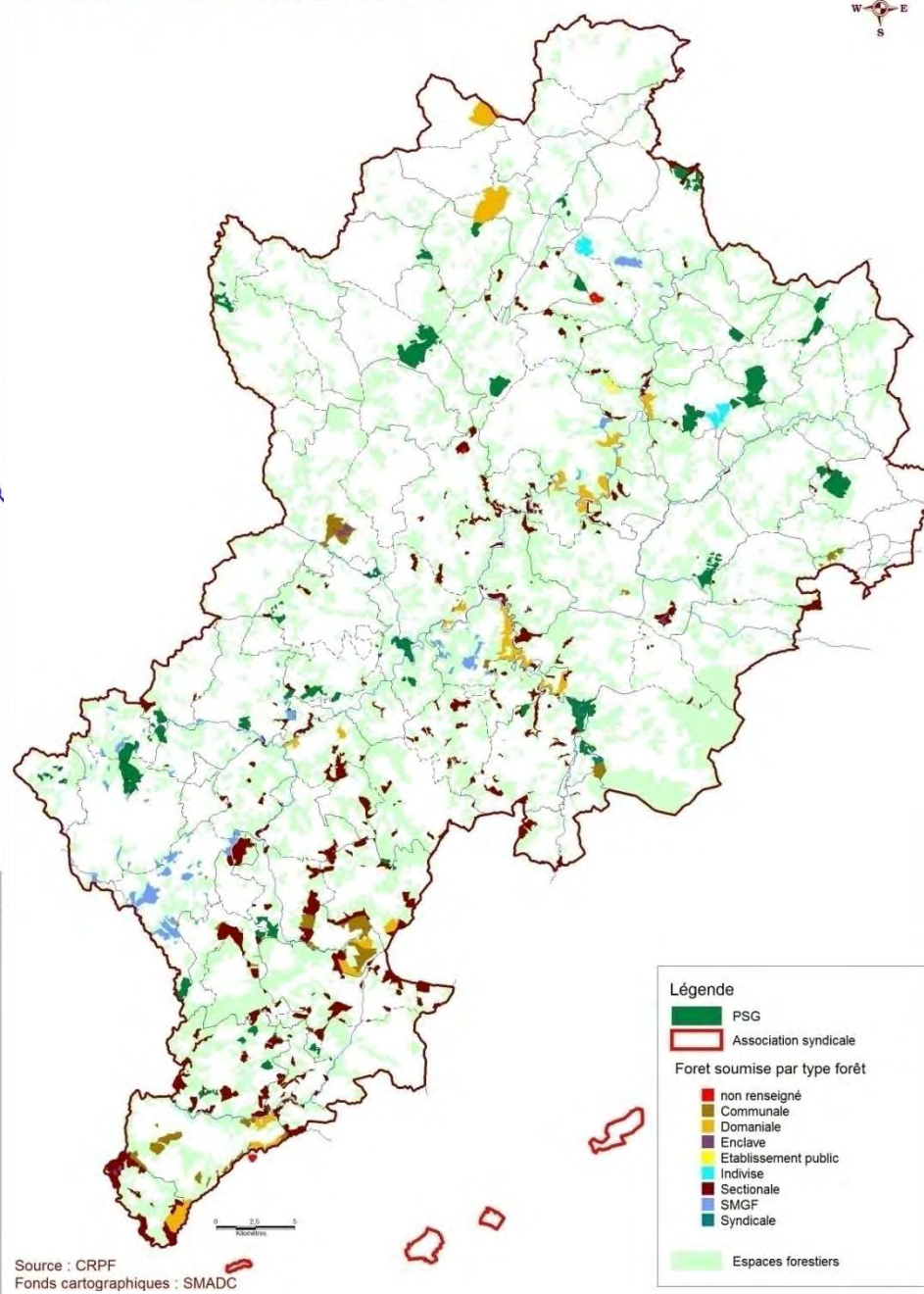
Conclusion : les propriétaires des Combrailles sont dans la moyenne nationale. Ils possèdent en général une petite surface, n'habitent pas souvent sur la même commune que leur propriété mais reste à une distance raisonnable (30 km en moyenne) et sont très majoritairement âgés de plus de 50 ans. Malgré tout, le morcellement est supérieur à la moyenne nationale dans les Combrailles.

Les propriétaires sont le premier maillon de la gestion forestière, il faut réussir à les sensibiliser en tirant partie des outils existants mais également en proposant des actions originales (carte d'identité forestière, communication innovante, usage d'internet). Le SMAD peut devenir un territoire pilote en la matière en proposant des actions à son échelle et surtout en permettant d'améliorer l'action la plus efficace auprès des propriétaires : l'animation.

Pays des Combrailles - Répartition des propriétaires de plus de 10ha



Pays des Combrailles - Gestion forestière



A. Descriptif et caractéristiques :

10) le Pays des Combrailles, la forêt publique



Forêts domaniales	→ 1 740 ha dont 525 ha pour la Sioule	Données ONF (cartographie)
Sectionnales	→ 5 517,6 ha	
Communales	→ 1 206,5 ha (Messeix est la plus grande)	
Intercommunales	→ 694 ha	
SMGF	→ 951,2 ha	
Enclaves	→ 70 ,3 ha	

10 179 ha environ de forêt sont donc soumise au régime forestier dans les Combrailles. Ce régime forestier correspond à un ensemble de règles destinées à renforcer la protection des forêts appartenant à des collectivités ou à l'état. Une des règles les plus importante est l'obligation pour ces forêts d'être gérées par un document de gestion appelé aménagement. Or la surface soumise dans les Combrailles n'est que de 8 850 ha environ soit une différence de 1 329 ha (13 % de la forêt publique). C'est donc une problématique importante qui rejoint celle évoquée le plus souvent durant la première phase de la Charte : **les forêts sectionnales qui constituent la majeure partie des forêts non soumises.**

Ce type de forêt publique (liée à des villages au sein des communes) pose actuellement beaucoup de problèmes au niveau gestion forestière et administrative (relation ayant droits / commune / ONF). Or il existe un système très intéressant, le **SMGF** (Syndicat Mixte de Gestion Forestière) qui simplifie grandement le fonctionnement des forêts sectionnales et évite les blocages rencontrés actuellement. Les SMGF sont basés sur une forte animation avant et pendant leur mise en place ce qui doit être à priori amélioré vu leur faible développement actuel.

Les Communes Forestières : 12 communes adhérentes ainsi que le SMAD et le SMGF de Condat en Combrailles. Ces 12 communes représentent environ 8 000 ha de forêt dont 2 305 ha de forêt publique et 5 700 ha de forêt privée.

B. La gestion durable de la forêt

Le principal label en France : PEFC

L'interlocuteur en Auvergne : Association Auvergnate de Certification Forestière



Le point sur la certification PEFC dans les Combrailles aujourd'hui :

Surface de forêt privée certifiée → 1 337,19 ha
Surface de forêt publique certifiée → 3 398,59 ha
Soit un total de 4 736 ha environ, 10,5 % de la forêt des Combrailles.

3 des plus grandes scieries sont également certifiées (Dubot, Tartière, Scierie des Combrailles)

Les principaux enjeux :

La marge de progrès en matière de surface forestière certifiée est très importante ! Le développement durable étant un de ses piliers, la Charte Forestière se doit de participer à la promotion de ce système auprès des propriétaires.

Cette demande est également apparue lors des entretiens avec les transformateurs pour qui la demande en sciages certifiés augmente et qui ont de plus en plus de mal à mobiliser la ressource concernée.

C. Le foncier, outils existants et solutions

Face à l'importance du morcellement forestier dans le département, plusieurs dispositifs ont été mis en place par le Conseil Général :
prise en charge frais de notaires et bourse foncière

Malgré tout il apparait à travers les entretiens un certain manque de communication autour de ces outils : ils ne sont pas suffisamment valorisés et surtout pas assez connus des propriétaires voire des élus qui ne peuvent donc pas en faire la publicité. Et même si le morcellement et la problématique foncière sont difficilement chiffrables (à part grâce à la taille moyenne de la parcelle) les acteurs du monde forestier sont unanimes sur l'importance de ce problème.

Un point sur la réglementation des boisements :

90 communes ont une réglementation de boisement sur le Pays (88%)

Mais 52 réglementations datent de plus de 10 ans (60% environ)

13 communes font partie du programme 2008 de renouvellement des réglementations

25 communes ont émis une demande de renouvellement (1 seule parmi les communes qui n'en ont pas)

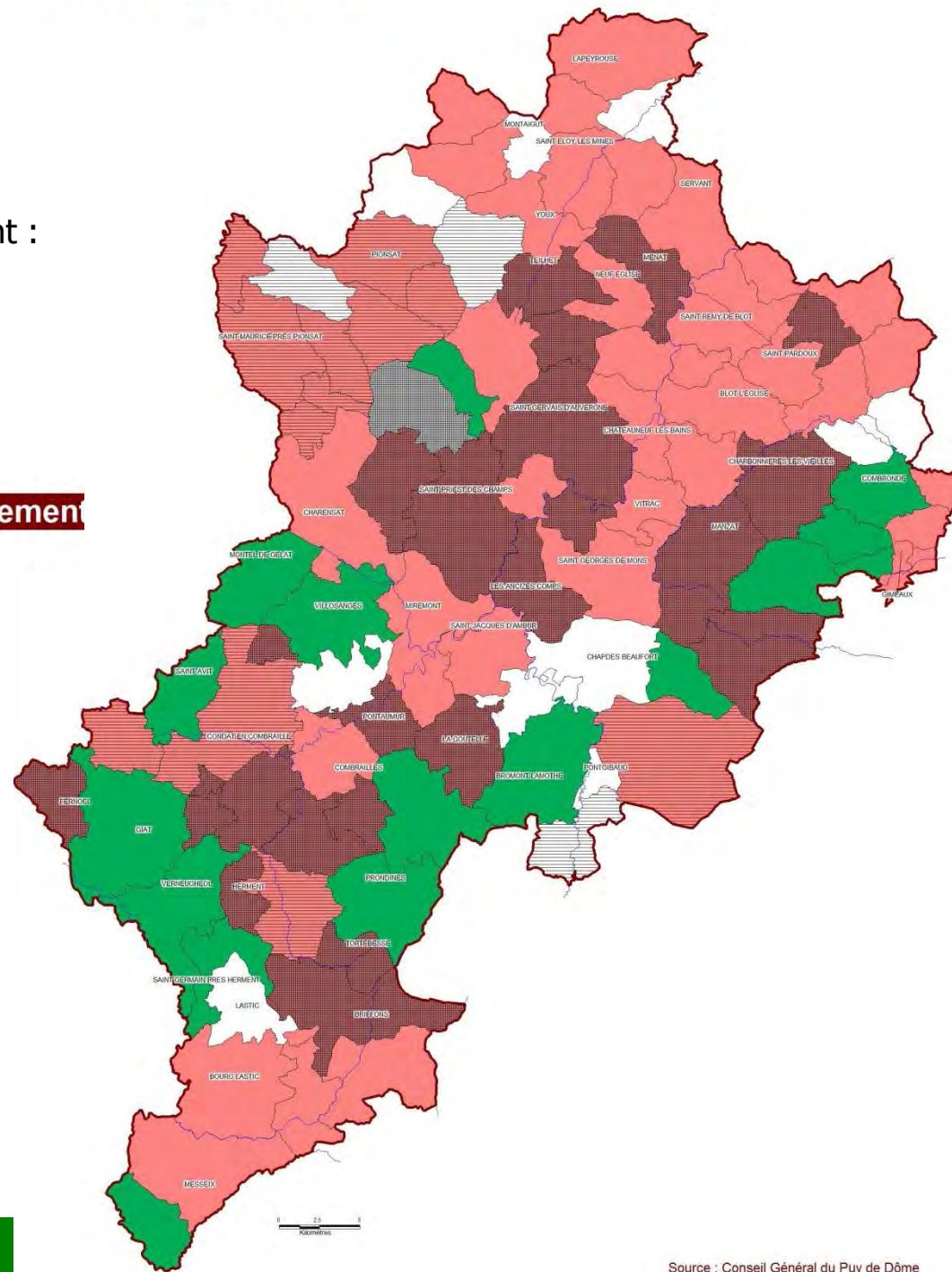
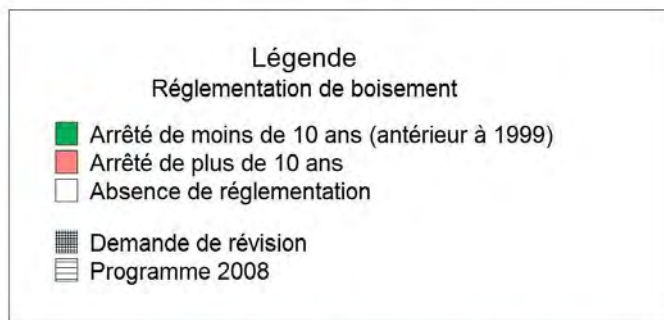
Cet outil a donc connu un fort développement il y a quelques années dans le département du Puy de Dôme en raison du fort morcellement. Aujourd'hui une grande partie des réglementations est obsolète et les crédits départementaux ne suffisent pas à assurer face à la demande.

Un surplus d'animation (notamment sans doute à travers un/des Plans de Développement de Massif) et de communication sur les outils existants semble donc indispensable, mais la Charte Forestière peut également permettre de réfléchir à des solutions innovantes ou à des solutions pratiquées ailleurs en France.

C. Le foncier, outils existants et solutions

Le point sur les réglementations de boisement :
(février 2009)

Pays des Combrailles - Réglementations de boisement (arrêté applicable et révisions)



Source : Conseil Général du Puy de Dôme
Fonds cartographiques : SMADC

D. Ressource et mobilisation

1) Ressource forestière



L'importance de la filière bois permet de bénéficier aujourd'hui d'outils très intéressants. L'étude dispobois Auvergne en fait partie. Cette étude des ressources et disponibilités en bois en Auvergne a été réalisée en 2007 par l'IFN et l'AFOCEL à la demande d'Auvergne Promobois.

Extrapolation de Dispobois au Pays des Combrailles :

Le périmètre de la Charte est inclus dans le bassin d'approvisionnement Ouest Puy de Dôme qui concerne 105 900 ha de forêt feuillue à 58%. L'étude des résultats à l'échelle de ce bassin d'approvisionnement nous permet de retenir plusieurs grandes tendances en matière de ressource forestière et de mobilisation potentielle.

La ressource actuelle est de :

11 274 000 m³ feuillus (40% chêne et 40% hêtre)

9 602 700 m³ résineux (43% épicéa et 24% sapin pectiné)

La production nette est de :

351 100 m³/an pour les feuillus

545 800 m³/an pour les résineux

Accès par bassin d'approvisionnement :



- Forêts Feuillues de Plaine
- Livradois Forez
- Châtaigneraie
- Limagnes et Bassins
- Margeride Planèze
- Monts du Cantal
- Ouest Puy de Dôme
- Velay

Données et cartes extraites du site www.dispoboisauvergne.ifn.fr



54

CABINET
COUDERT

D. Ressource et mobilisation

1) Ressource forestière

Outre ces chiffres brutes, qui donnent une idée du patrimoine actuel du Pays des Combrailles, l'exploitabilité et la disponibilité pour les années à venir permettent d'envisager assez finement l'évolution de la forêt des Combrailles et de la filière de transformation :

- **Les feuillus** tout d'abord, ils sont aujourd'hui **peu exploitables** (52% du volume est difficile ou très difficile) ce qui correspond bien à leur **localisation dans les gorges** de la Sioule ou de ses affluents. Par conséquent, **leur disponibilité dans les années à venir (2007 à 2021) va rester parfaitement stable** à 159 000 m³ par an. Ces chiffres concordent également avec l'orientation « résineux » des transformateurs présents sur le Pays.
- **Les résineux** sont en revanche beaucoup plus exploitables (**67 % du volume en exploitabilité facile**) et leur production annuelle étant bien supérieure à celle des feuillus, **les volumes disponibles vont exploser** en passant de 172 000 m³/an (2007/2011) à 231 000 m³/an (2017/2021).

La ressource actuelle et son évolution présumée sont en adéquation avec la filière de transformation présente aujourd'hui sur le Pays des Combrailles ce d'autant plus que les disponibilités citées sont basées sur une exploitation similaire à aujourd'hui. Même en cas de scénario optimum (exploitation plus importante en accord avec la volonté politique actuelle) les disponibilités annuelles restent stables.

L'autre fait intéressant est que **la disponibilité augmente de façon homogène selon la classe de produits** (rémanents, bois d'industrie, sciages), il n'y aura donc pas à priori de déséquilibre pour la filière.

Malgré tout, ces scénarios et leurs conclusions ne prennent pas en compte la qualité de la régénération de la forêt et du suivi sylvicole sur lesquels beaucoup d'acteurs ont exprimé des craintes. C'est à travers la Charte Forestière que le Pays des Combrailles et sa filière doivent assurer cette ressource et sa qualité pour les années à venir.

D. Ressource et mobilisation

2) La desserte



C'est un élément majeur qui conditionne l'exploitation des bois et donc leur bonne gestion ainsi que la viabilité économique d'une filière.

Le CRPF Auvergne a réalisé une étude sur les besoins en desserte en fonction notamment de la pente et des potentialités des peuplements. Dans ce cadre, le Pays des Combrailles apparaît comme ayant globalement un **bon potentiel mise à part évidemment la vallée de la Sioule**.

En revanche, contrairement aux autres zones forestières du département, le Pays des Combrailles est pauvre en réalisations de voirie : pas de schéma de desserte, une seule association syndicale.

159 km environ ont été créés durant les 30 dernières années. Il y a donc un manque évident souligné par l'intégralité des personnes rencontrées (gestionnaires, entreprises,...). La problématique est donc bien réelle.

Réalisations ONF	95 km	toutes empierrées (sauf 800 m)	toutes en bon état
Réalisations DDAF	63 km	56 km empierrés, 6 km revêtus	44 km en bon état
Réalisations CRPF	0,5 km		

Les préconisations effectuées dans le cadre de l'étude du CRPF sont les suivantes :

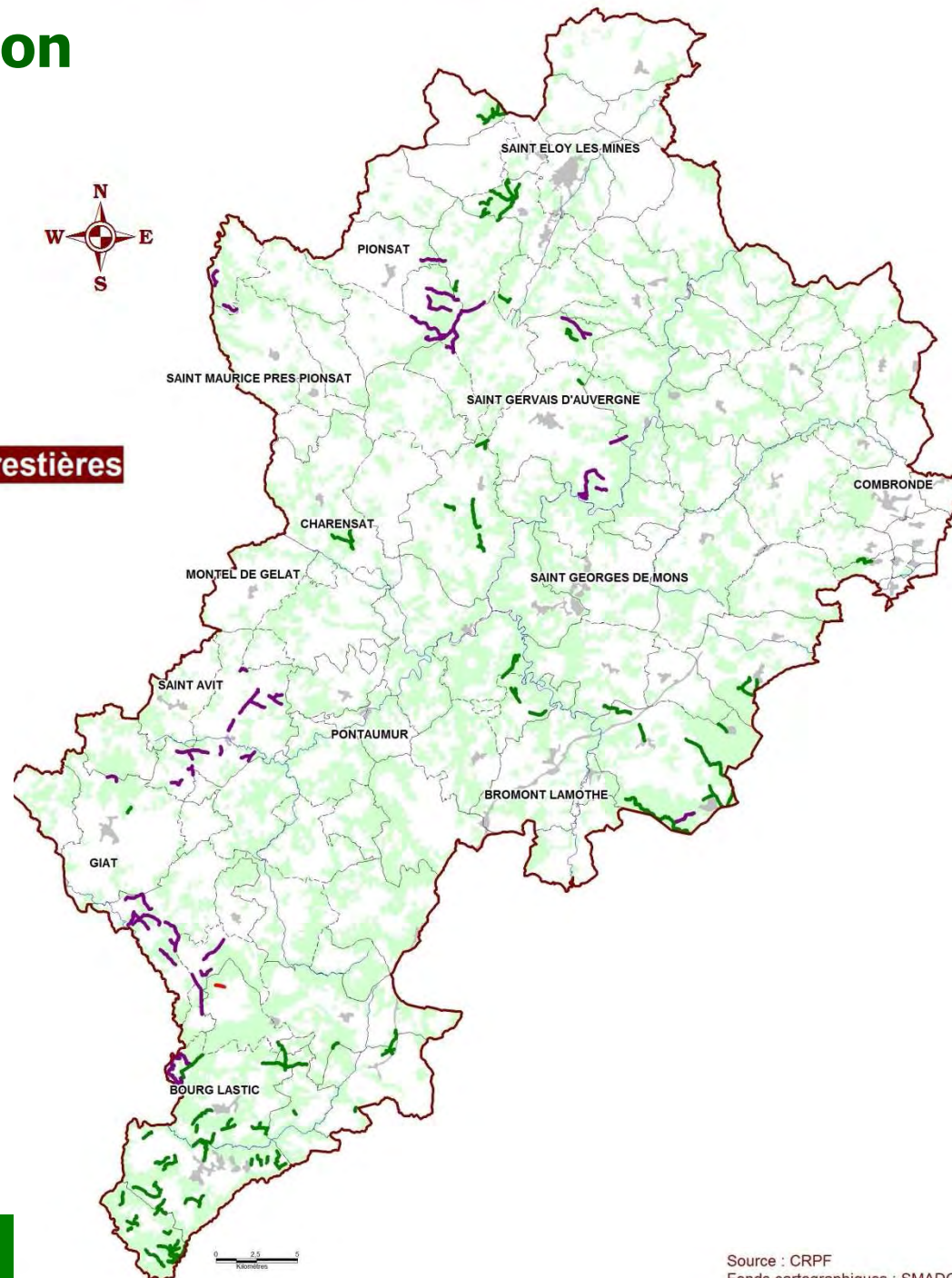
- Réalisation d'un schéma prioritaire à l'ouest du Pays des Combrailles, autour du pôle 1^{ère} transformation
- Réalisation d'un schéma de priorité 2 qui impactera l'est du Pays des Combrailles.

Ces propositions semblent en accord avec la configuration forestière du Pays : le sud est bien desservi (forte proportion de forêts publiques), la vallée de la Sioule. Mais ces préconisations ne sont sans doute pas exhaustives et **des schémas complémentaires doivent être envisagés**, ce d'autant plus que les rayons d'approvisionnements des scieries sont de plus en plus grands. D'ailleurs un schéma de desserte autour de St Avit et des différentes scieries présentes dans cette zone n'est peut être pas logique vu les rayons d'approvisionnements de ces mêmes scieries.

D. Ressource et mobilisation

2) La desserte

Pays des Combrailles - Réalisation de voiries forestières



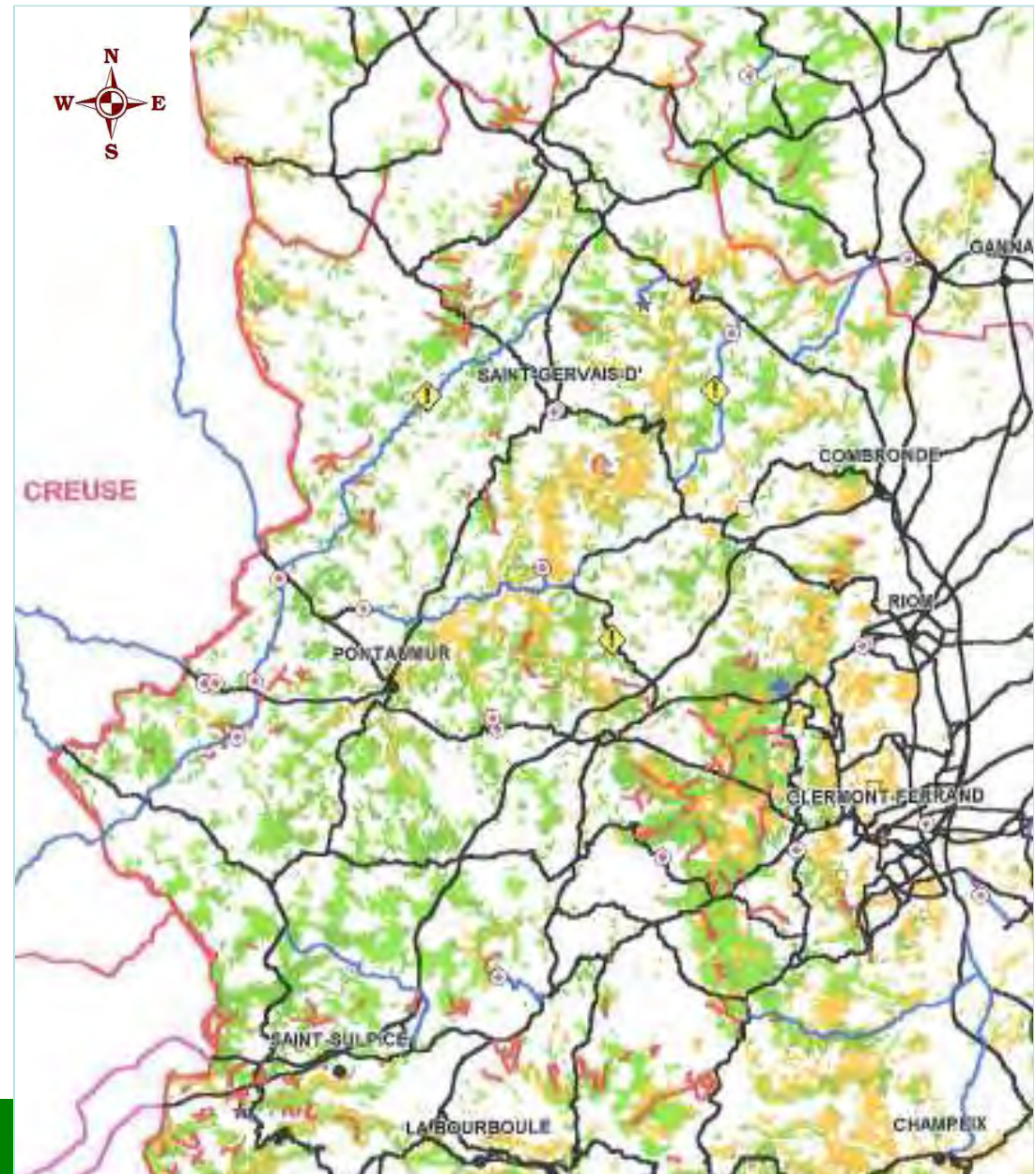
D. Ressource et mobilisation

2) La desserte (données Auvergne Promobois)



La desserte hors forêt :

Les principaux points noirs identifiés sur le Pays au cours des entretiens de la 1^{ère} phase de la Charte se retrouvent sur la carte des propositions de modification des itinéraires bois ronds mise au point par Auvergne Promobois en collaboration avec les industriels. Ils posent le problème de la dangerosité des transports de bois sur des routes inadaptées d'autant plus que la filière présente est importante et les routes de qualité moyenne.



E. La Filière Bois :

1) Vision globale

Carte de localisation page suivante, données Auvergne Promobois

La filière bois du Pays des Combrailles a une importance économique très forte notamment à travers la 1^{ère} transformation.

25 ETF répertoriés sur le territoire dont 6 mécanisés qui représente 24 engins à eux tous seuls.

13 scieries dont 7 adhérentes à l'interprofession ce qui représente environ :
(chiffres non disponibles pour l'ensemble des scieries)
Environ 150 emplois
Environ 150 000 m³ de bois produits par an (surtout résineux)

La seconde transformation est également très bien représentée (40 entreprises) et localisée de façon très logique sur le territoire : auprès du pôle 1^{ère} transformation autour de St Avit, dans la partie nord est du Pays, en lien direct avec l'A 71 et Clermont Ferrand.

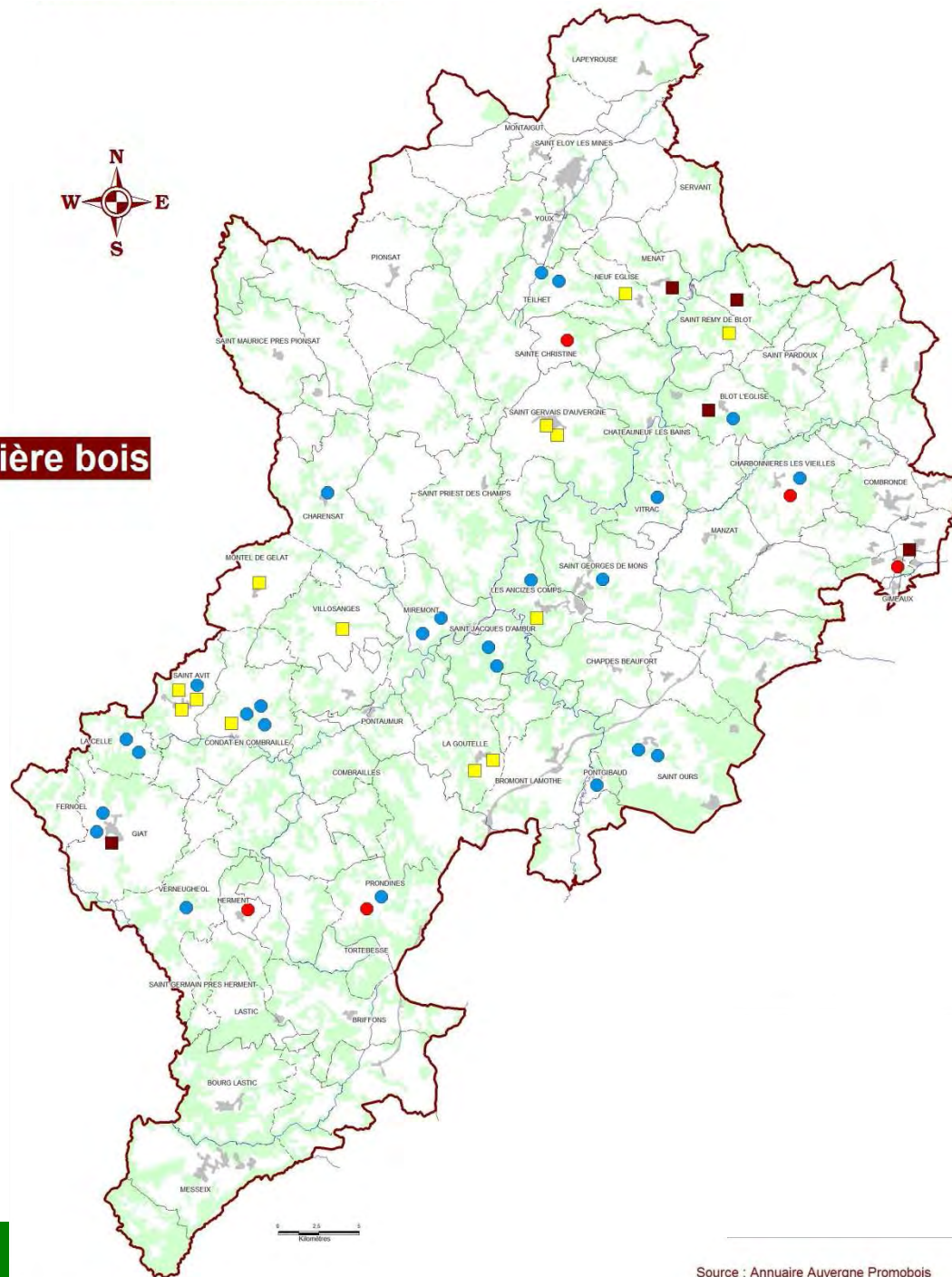
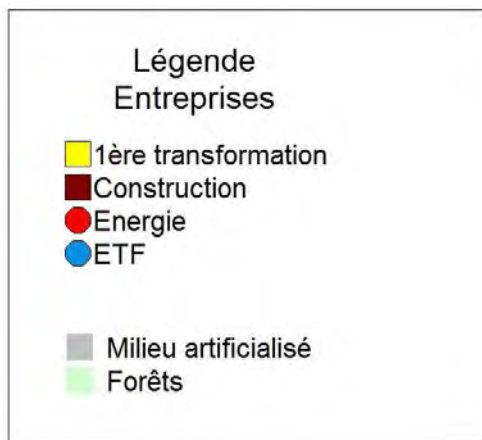
La répartition géographique de la filière bois sur le territoire est assez homogène même si la communauté de communes de Haute Combraille se démarque en regroupant un grand nombre d'entreprises notamment sur les communes de Saint Avit et Condat en Combraille. Globalement on note, et c'est plutôt logique, que les entreprises de 1^{ère} transformation sont à proximité immédiate des communes où il y a le plus de propriétés exploitables (supérieures à 10 ha).

**Un listing complet des entreprises adhérentes
à l'interprofession se trouve en annexe**

E. La Filière Bois :

1) Vision globale

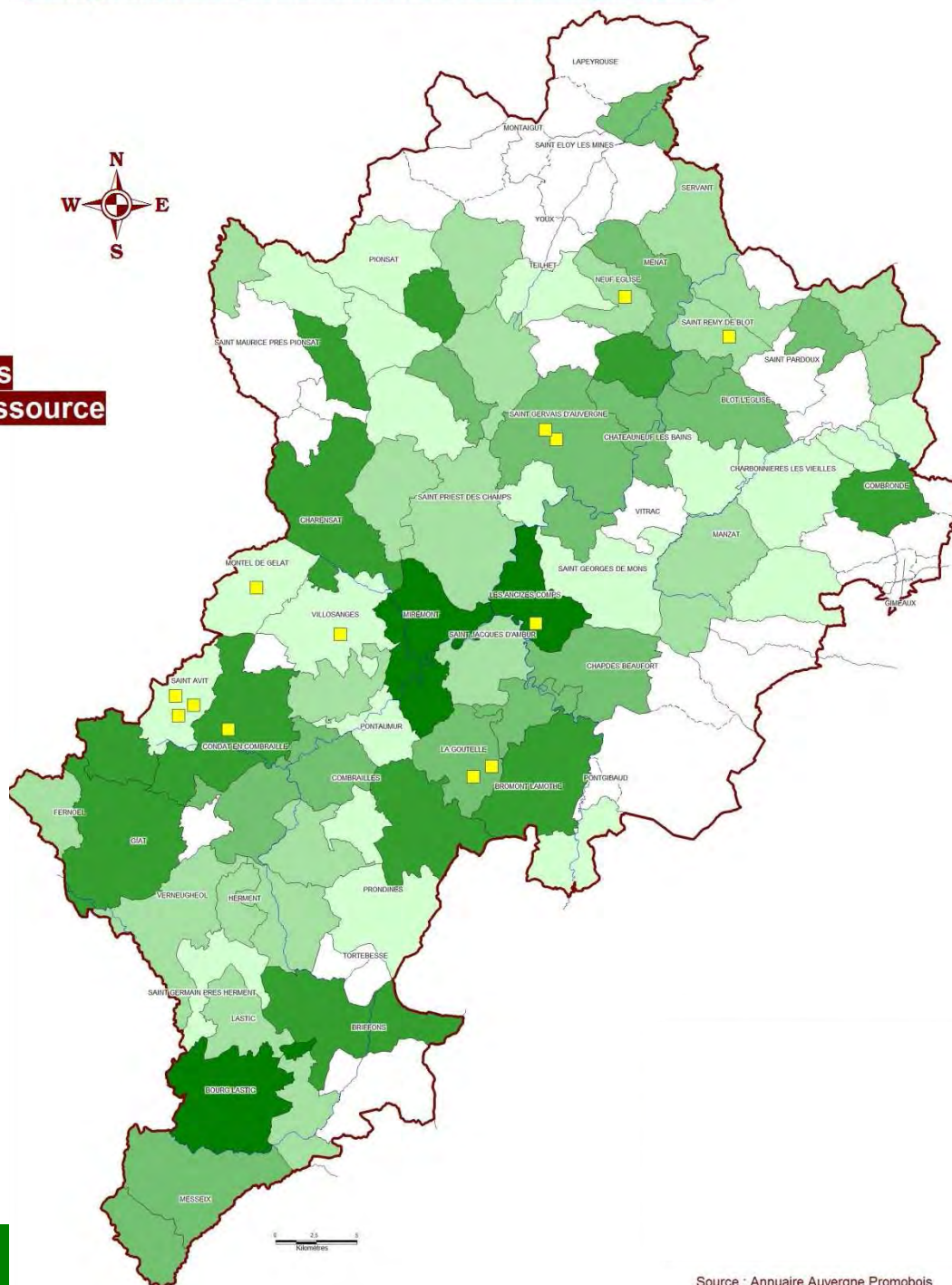
Pays des Combrailles - Entreprises de la filière bois (hors seconde transformation)



E. La Filière Bois :

1) Vision globale

Pays des Combrailles - Localisation des entreprises de la première transformation en relation avec la ressource



E. La filière bois

2) Les ETF



Plusieurs ETF employant plus d'une personne (rare pour ce type d'entreprise) sont situés dans les Combrailles (24 engins pour 6 entreprises mécanisées). Un listing complet est présent en annexe.

Le contexte actuel :

La filière a connu, malgré la crise, une forte évolution durant les 2 dernières années (+ 50 emplois de conducteurs d'engins en auvergne, forte mécanisation et gros investissements), évolution qui semble parallèle à l'augmentation de la mobilisation dans la région. En revanche, les bucherons sont de moins en moins nombreux, ce qui pose problème à la plupart des scieries.

Les volumes exploités semblent repartir à la hausse pour la première fois depuis l'automne 2007 mais surtout à travers des petits chantiers. Les problèmes rencontrés sur le terrain par les ETF sont classiques et rejoignent les préoccupations des autres intervenants de la filière :

- **desserte insuffisante** ou inadaptée à la mécanisation
- l'exploitation est une **activité saisonnière**, difficile d'assurer le relais dans les périodes creuses
- **baisse de la valeur du bois** et par conséquent de l'implication financière des propriétaires
- **manque de cohésion** générale de la filière

Même si ces problématiques sont applicables au département voire à la région toute entière elles sont à prendre en compte dans le cadre de la Charte Forestière.

E. La filière bois

3) La 1^{ère} transformation

Une filière forte sur le Pays des Combrailles :

Avec 13 scieries, et surtout plusieurs entreprises parmi les plus importantes d'Auvergne, la 1^{ère} transformation est une filière très présente sur le territoire de la Charte. Les 5 plus grosses (95% de l'activité sur le Pays) ont été sondées dans le cadre de l'Enquête annuelle de Branche 2008 :

Sapin épicéa	pin sylvestre	douglas	autres résineux	total résineux	total feuillus
68 427	4 457	49 229	1 297	123 410	5 450

bois rabotés feuillus	bois rabotés résineux
250	2 500
5%	2%

Volumes sciés par essence en m³ sciages par an

Ces volumes représentent environ 40% des sciages résineux du Puy de Dôme et 16% des sciages feuillus. On note la faible part des bois rabotés (et donc séchés).

Des entretiens individuels auprès de 3 des plus gros scieurs du Pays ont permis d'obtenir certaines précisions (volumes sciés en annexe) :

- les zones d'approvisionnements sont très différentes selon le type de produit recherché mais elles varient de 50 à 180 kms et ont tendance à augmenter suite à la crise (difficulté à trouver du bois).
- Le séchage/rabotage est pratiqué par 2 (Scierie des Combrailles et Dubot) de ces entreprises dont 1 par la sous-traitance (Dubot) mais cela risque d'évoluer rapidement, vue la demande, à travers les investissements adéquats.
- 2 des ces entreprises exportent des bois, en majorité au sein de l'Union Européenne mais aussi dans le reste du monde (Dubai, Etats-Unis, etc...).

E. La filière bois

3) La 1^{ère} transformation

La visions des professionnels :

2 sources ont permis d'obtenir des données à ce sujet, l'étude de soutien aux petites scieries menée par Auvergne Promobois en 2006 et des entretiens individuels auprès de 3 scieurs (Dubot, Scierie des Combrailles et Tartière).

- La première problématique évoquée est celle de la **desserte forestière**, malgré quelques réalisations durant les dernières années elle est encore très insuffisante. La desserte hors forêt pose également problème (itinéraires autorisés insuffisants et routes inadaptés) mais a déjà été évoquée dans ce document et fait l'objet actuellement d'une nouvelle demande auprès du préfet. Il est difficile de tirer des conclusions tant que l'arrêté n'est pas officiel.
- L'autre principale inquiétude concerne **la ressource** : les scieurs rejoignent sur ce point la plupart des acteurs du monde forestier. **Le renouvellement des peuplements** (régénération naturelle ou reboisement) semble de moins en moins assuré. Certains propriétaires ou gestionnaires prétexte du fait que la régénération naturelle « ça marche tout seul » mais c'est loin d'être le cas, c'est d'ailleurs souvent plus technique à mener qu'un reboisement par plantation. L'enfrichement des parcelles exploitées est donc à priori de plus en plus fréquent.
- Autre inquiétude vis-à-vis de la ressource : **le respect de l'âge d'exploitabilité**. Les arbres sont abattus de plus en plus jeunes par certains utilisateurs et ce problème rejoint un problème plus général qui est celui de **l'adéquation ressource/demande**. La construction notamment exige de plus en plus de bois de grande qualité, séché et raboté, certifiés PEFC. Les scieurs l'ont à priori compris puisqu'ils ont ou vont réaliser les **investissements nécessaires**. **La Charte Forestière doit permettre de résoudre d'autres problèmes notamment la protection de la ressource ou la certification des forêts.**

Conclusion : même si la filière présente sur le Pays est forte elle n'échappe pas aux problématiques globales de la transformation du bois en France (reprise des entreprises, âge des dirigeants, réponse à la demande). Malgré tout, à travers la Charte et grâce à la volonté politique actuelle, l'occasion est belle de structurer encore un peu plus ces entreprises et d'assurer leur développement dans les années à venir.

E. La filière bois

4) La 2nde transformation et la construction

40 entreprises de la 2nde transformation sur le Pays des Combrailles

2 ébénistes et 8 menuisiers

24 menuisiers/charpentiers et 4 charpentiers

1 fabricant de palettes/emballages et un fabricant de literie

Comme nous l'avons signalé en introduction de la partie filière bois, ces entreprises sont localisées de façon assez logique : près des pôles 1^{ère} transformation et près des principaux axes de communication (A 71 et A 89).

Le bois construction :

5 constructeurs sont présents sur le territoire (liste en annexe) et d'autres se sont installés récemment ou vont s'installer ce qui prouve le dynamisme de cette filière déjà très développée dans le Puy de Dôme. Malheureusement, malgré ça et l'importance de la ressource forestière, les constructeurs bois utilisent encore pour la plupart des bois venus de l'étrangers (standardisation, sécurité des approvisionnements, séchage/rabotage plus répandus). Il existe cependant des exemples intéressants de partenariats entre scierie et constructeur, sur le Pays des Combrailles, partenariat rendu possible grâce au séchage/rabotage des bois par le scieur (partenariat CMB / Scierie des Combrailles).

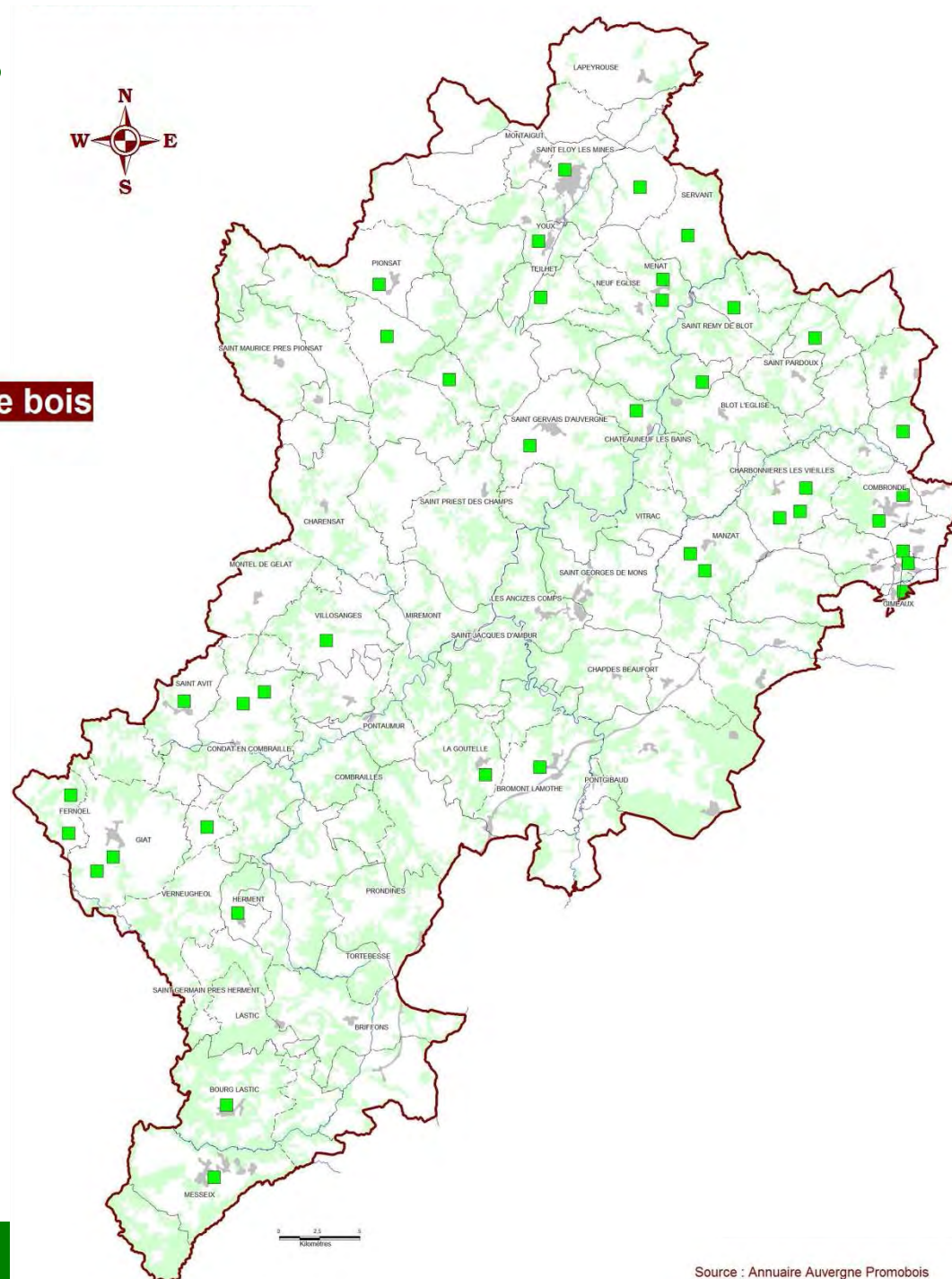
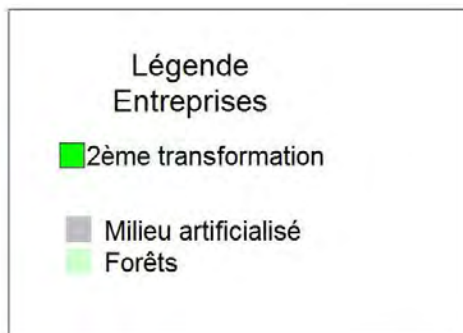
Enfin, et c'est important dans le cadre de la construction, il existe une forte volonté des collectivités et une politique publique très favorable au bois construction qui va sans doute permettre de pallier dans les années à venir aux difficultés réglementaires rencontrées jusqu'à présent (obtention des permis de construire entre autre).

NB : un projet d'unité de production de bois contrecollé montée par un groupement de scieurs et en partenariat avec Auvergne Promobois doit voir le jour sur la commune de Combronde. Ce nouvel intervenant devrait pouvoir proposer une offre de bois adaptés à la construction et ce à partir de bois locaux.

E. La filière bois

4) La 2nde transformation et la construction

Pays des Combrailles - Entreprises de la filière bois Seconde transformation



E. La Filière Bois :

5) Bois énergie

L'existant :

4 fournisseurs de combustibles, de la bûche au granulé (appro. sur les Combrailles ou en Corrèze)

2 chaufferies bois industrielles, 1 chaufferie collective et 1 réseau de chaleur (listing en annexe)

27 100 tonnes de bois consommées pour une puissance de 6 840 kW

Action de la FDCUMA → circulation d'un broyeur auprès des agriculteurs, projet de fourniture de plaquettes aux particuliers

Plusieurs projets de réseaux de chaleurs avec chaufferies bois : l'ADHUME et le SMAD des Combrailles ont assuré un travail de sensibilisation auprès des collectivités présentant un potentiel en matière de création de réseaux de chaleur avec chaufferies bois. Certaines communes sont susceptibles de lancer dès 2010 des études de faisabilité (Manzat). Une telle étude a d'ores et déjà été réalisée par la commune de Bourg-Lastic.

3 gros projets de réseaux de chaleur sur Clermont Ferrand sur lesquels le Pays devra se positionner (33 000 m³ de bois)

Des acteurs majeurs :

L'installation en 2008, à St Germain près Herment, d'EO2 qui est une unité de production de granulés bois d'une capacité de 65 000 tonnes et qui représente 25 emplois, doit être une chance pour le Pays. Elle permet, malgré le contexte, d'assurer quelques débouchés aux sciures des entreprises locales. Sa volonté est également de trouver de plus en plus de débouchés locaux pour ses granulés et de participer ainsi au développement du bois énergie.

De plus un important producteur de plaquettes forestières est aussi présent sur le Pays (Lyaudet à Prondines) structuré notamment autour de plusieurs sites de stockage (Gelles, Prondines, Manzat). Cette entreprise se heurte actuellement à un **manque de débouchés** pour sa production et c'est sans doute dans ce sens que doit aller la Charte Forestière grâce à des **actions simples et réalistes** vu les acteurs déjà en place (COFOR, ADHUME) : **sensibilisation des élus, réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial afin de mieux localiser la ressource, ...**

F. La Chasse :

Activité traditionnelle très présente sur le Pays des Combrailles et, vue son impact sur la forêt, insérée dans le diagnostic forestier.

Plans de chasse grand gibier (source DDAF) :

Régions prises en compte : Combrailles Ouest et Est, Haut Sioulet, Dômes et Artense

Sanglier → 1 249 sangliers prélevés en 2008/2009, taux de prélèvements stables (65 à 70 %)

Les populations sont suivies régulièrement grâce à des comptages printaniers et au travail du Groupement d'Intérêt Cynégétique présent sur les Combrailles.

Chevreuil → 1 600 réalisations environ en 2008/2009, en augmentation sur Combrailles Ouest et surtout sur le Haut Sioulet (390 réalisations en 2004/2005 pour 502 en 2008/2009).

Pas de protocole spécial au niveau départemental.

Cerf → apparition de cette espèce par la Dordogne, les plans de chasse sont limités à l'Artense pour l'instant et en forte hausse (33 attributions en 2005/2006 et 66 en 2008/2009) mais surtout réalisés en totalité. Le cerf est apparu à travers les ateliers comme une menace mais concrètement il n'y a aucune raison de s'affoler pour l'instant : les populations sont suivies très précisément (indices de changement écologique et indices kilométriques d'abondance) et totalement maîtrisées.

Petit gibier :

Gibier à plumes à dominante perdrix et faisans

Gibier à poils à dominante lièvres et lapins

F. La Chasse :

Points négatifs :

La **multiplication des sociétés de chasse** (pas d'ACCA obligatoire dans le Puy de Dôme, 6 ACCA seulement sur tout le département) est la principale contrainte qui pèse actuellement sur l'activité chasse dans les Combrailles. Les difficultés de gestion des territoires qui en découlent viennent surtout du fait qu'il n'y a **pas de surface minimum** pour ces sociétés et qu'il y a **très peu de grandes propriétés**. Les terrains sectionnaux et communaux sont encore plus difficile à gérer puisqu'ils doivent faire face à un vide juridique. La fédération des chasseurs a pour objectif de cartographier ces territoires ce qui pourrait permettre de lancer les bases d'une réflexion sur cette problématique.

Points positifs :

Il existe sur certaines zones des Combrailles une **forte volonté de développement économique** surtout dans la pratique de l'accueil pour des séjours chasse, la demande est très forte de l'extérieur mais il semble y avoir une **réticence de la part des usagers locaux**. Dans cette optique l'apparition du cerf parallèlement au renouveau de la chasse à l'approche est une opportunité tout comme le gibier de passage pour lequel le Pays des Combrailles est une zone privilégiée. A noter qu'il existe un exemple d'activité économique liée à la chasse : le domaine de chasse du Couret (Menat / Neuf Eglise) qui connaît une certaine réussite.

La Charte Forestière peut également avoir une action forte dans le domaine de la chasse à travers, et c'est souvent le cas, de l'animation et de la communication qui permettraient d'améliorer les relations forestiers/chasseurs et de mieux sensibiliser les uns et les autres au potentiel que représente une activité chasse structurée sur un territoire comme les Combrailles.

G. Changement climatique

Peu intégré jusqu'à présent dans les réflexions des forestiers, **ce phénomène aura des conséquences très importantes** sur l'évolution de la répartition des essences et donc sur nos choix aujourd'hui en matières de renouvellement de peuplement et de sylviculture.

Les données ne permettent pas d'évaluer précisément l'impact au niveau du Pays mais plusieurs simulations permettent de connaître les grandes lignes :

- **évolution très forte de l'aire de répartition** des essences principalement exploitées actuellement sur le Pays (sapin, épicéa, hêtre) comme le prouve les carte pages suivantes,
- augmentation des **températures** moyennes hivernales et estivales et surtout de façon très irrégulières (quelques années plus froides qu'actuellement),
- même évolution et surtout même irrégularité au niveau des **précipitations**.

Le choix des essences devra donc être mûrement réfléchi en préconisant notamment de limiter les sapins/épicéas à la moyenne montagne (une partie seulement du Pays) et en augmentant l'utilisation d'essences plus plastiques et plus résistantes comme les pins. L'impact sera également très important en termes de **sylviculture** : penser à la futaie claire, au mélange des essences, conservation du sous étage, en bref il faudra privilégier la **résilience des peuplements (capacité à se maintenir malgré des changements de conditions de vie)**.

Simulateur Science et Vie : <http://climat.science-et-vie.com/carte/>

G. Changement climatique



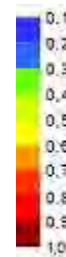
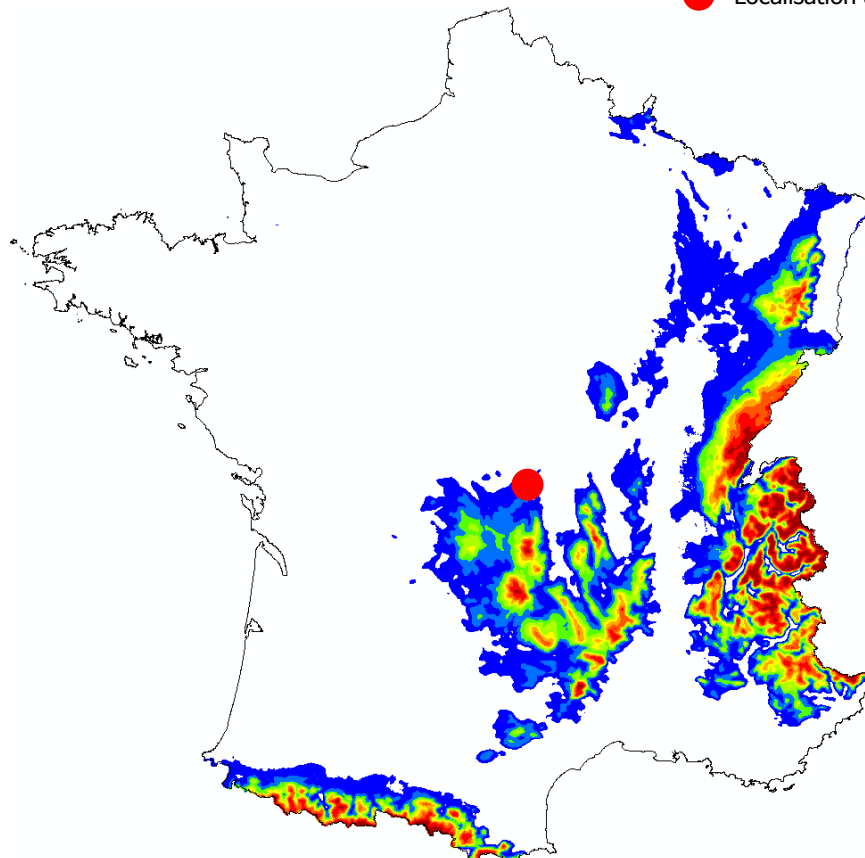
Évolution de l'aire potentielle du sapin

Source : Carbofor Badeau *et al.* - 2005

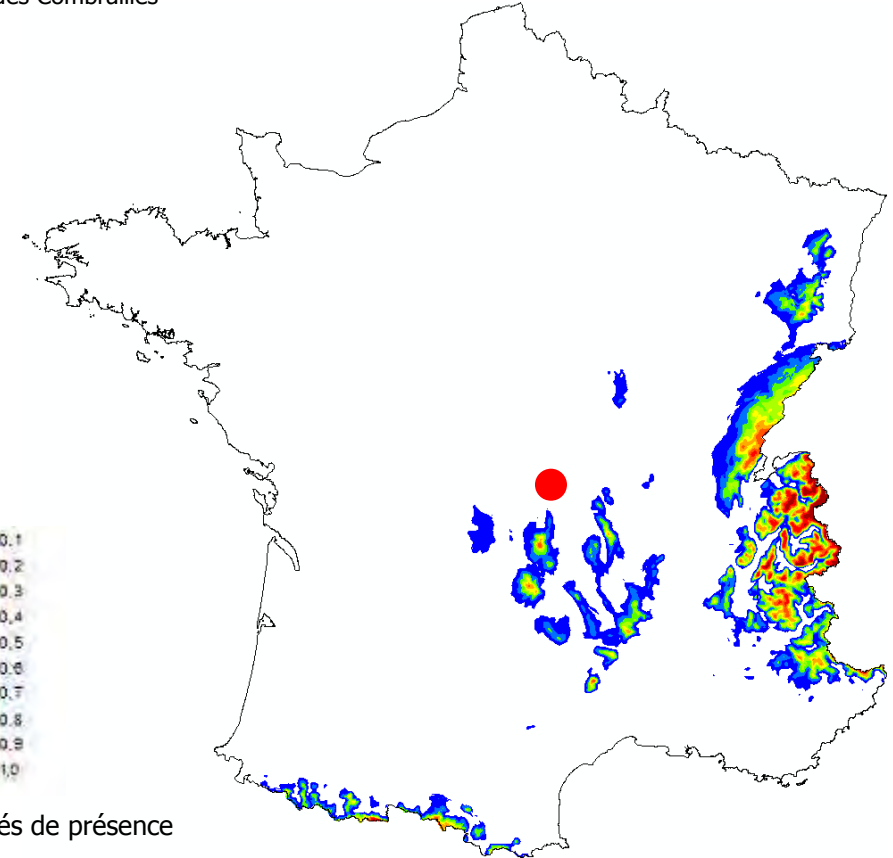
2005

2100

● Localisation approximative des Combrailles



Probabilités de présence



G. Changement climatique



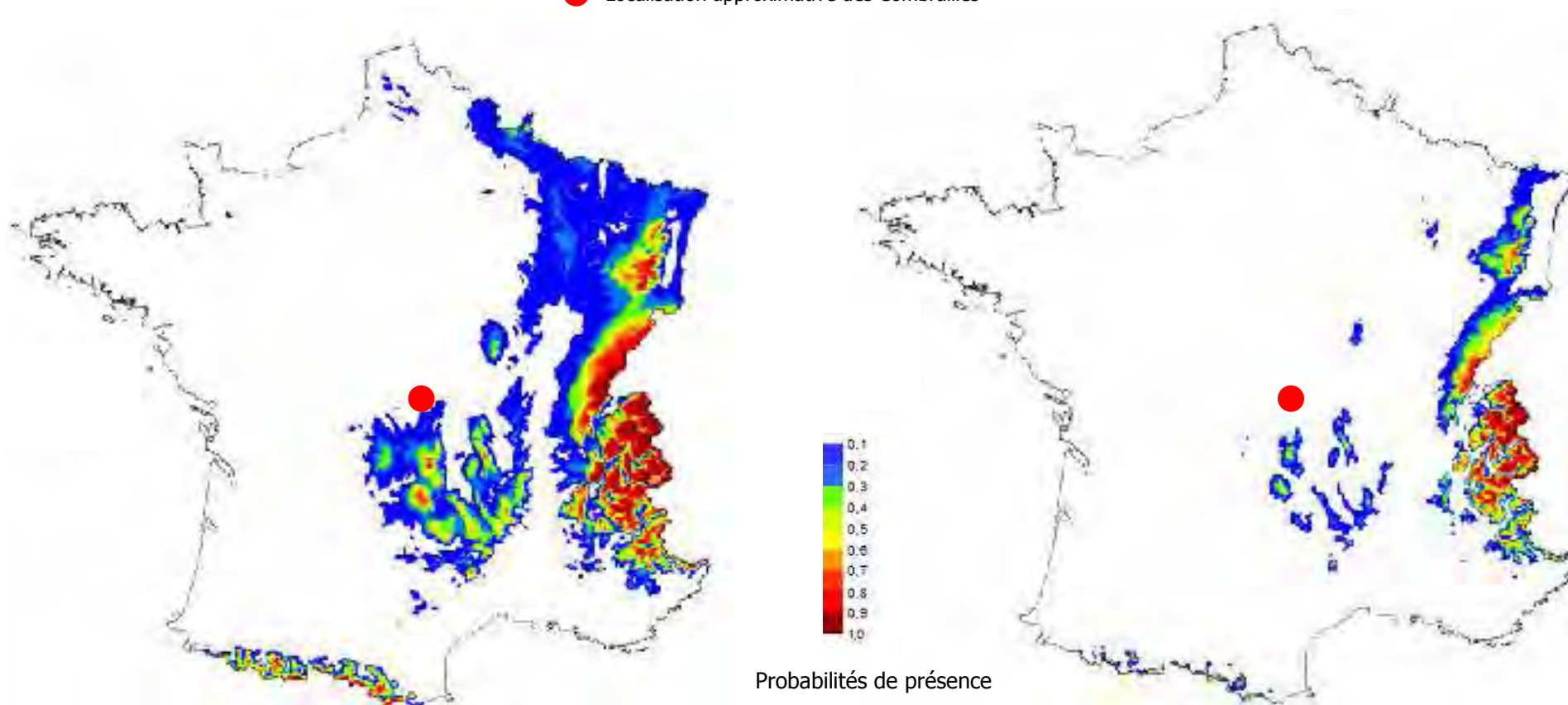
Évolution de l'aire potentielle de l'épicéa

Source : Carbofor Badeau *et al.*, 2005

2005

● Localisation approximative des Combrailles

2100



G. Changement climatique



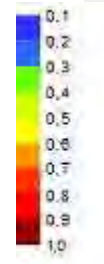
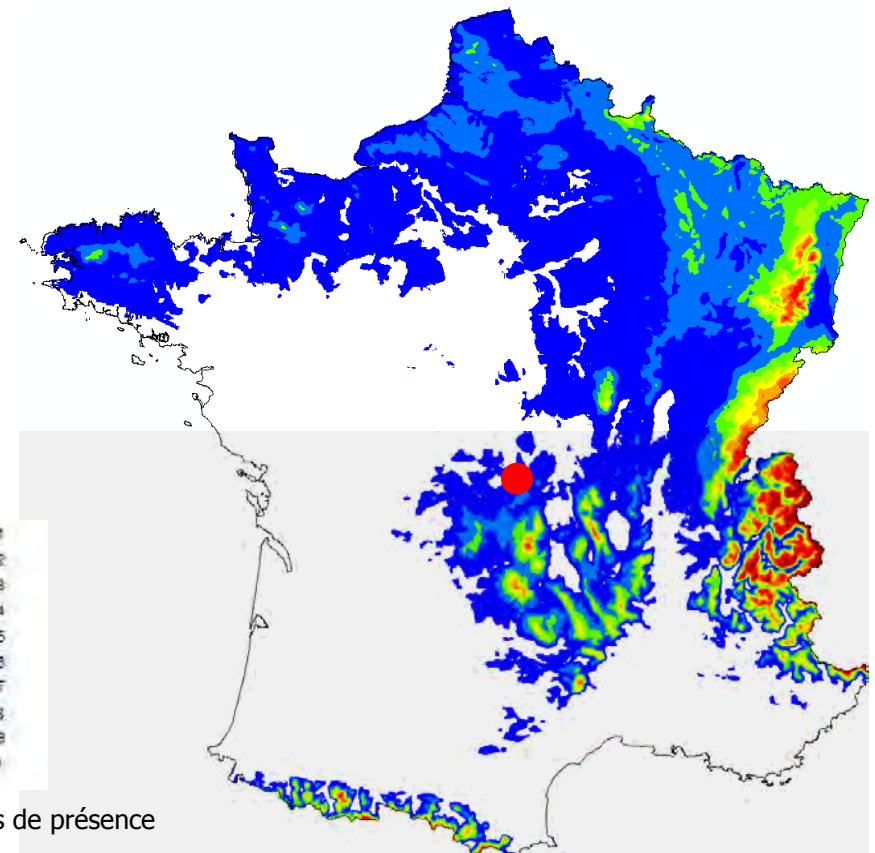
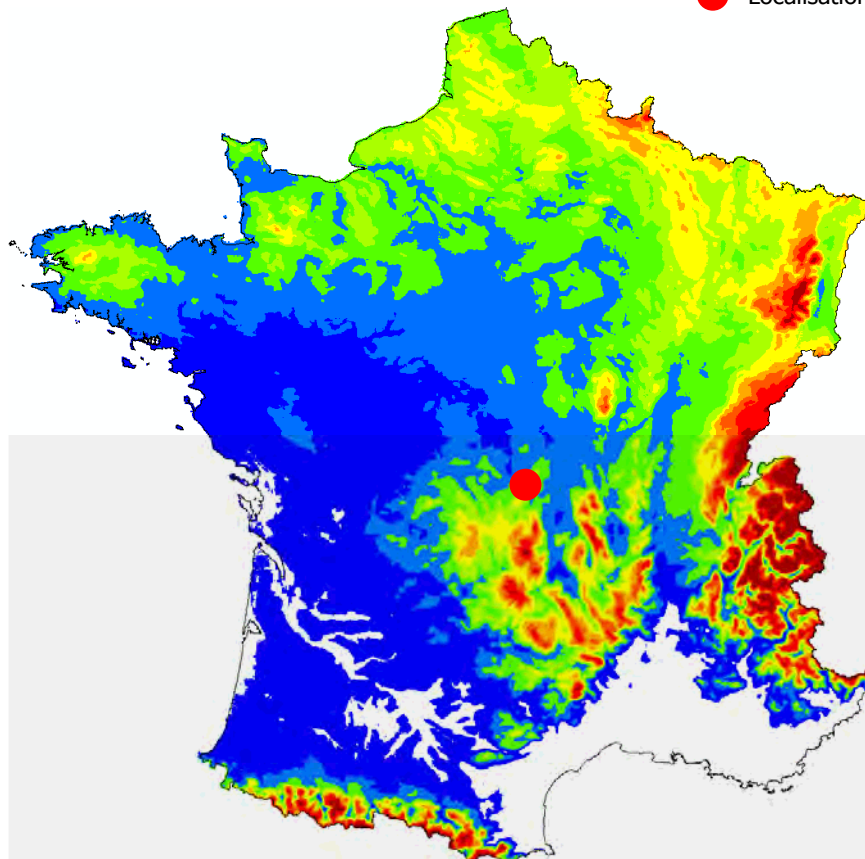
Évolution de l'aire potentielle du hêtre

Source : Carbofor Badeau *et al.*, 2005

2005

● Localisation approximative des Combrailles

2100



Probabilités de présence

H. Politiques publiques en faveur de la forêt

L'Auvergne et le Puy de Dôme sont des régions pilotes en ce qui concerne la filière forêt/bois il est donc intéressant de faire le point sur les politiques publiques actuelles dans lesquelles la Charte Forestière devra s'inscrire.

Conseil Régional d'Auvergne :

Aide aux schémas de desserte, complément CG 63
Prix d'architecture bois, promotion du bois dans la construction
Aides 1^{ère} et 2^{nde} transformation
Fond de garantie pour les ETF
Plan bois énergie en lien avec le Fond Chaleur
Prise en compte de l'innovation (FORBOIS, plate forme technologique)
Projets Massif Central

Conseil Général du Puy de Dôme

- Aide aux particuliers pour le bois énergie (chaudière plaquettes/granulés), cumulable avec aide Région Auvergne
- Aides bois énergie pour les chaufferies et réseaux de chaleur (étude et réalisation), complément Région Auvergne
- Aide à la structuration d'une filière bois énergie (faisabilité, matériel, stockage)
- Soutien aux petites scieries (améliorer la compétitivité)
- Soutien à la gestion sylvicole durable (aides aux travaux sylvicoles, propriétaires privés dans le cadre d'un PDM)
- Fonds départemental d'intervention en faveur des projets structurants bois
- Regroupement du foncier forestier (primes forfaitaires pour l'achat de parcelles)
- Bourse d'échange de parcelles
- Regroupement des forêts sectionnales (réalisation d'études préalables à SMGF)
- Aide à la réalisation de voirie forestière

Etat et Europe :

→ Autant de dispositifs existants que la Charte Forestière doit valoriser ou compléter

I. Conclusion

- Une forêt très présente sur un Pays localisé au sein d'un Massif Central très forestier, malgré tout on peut déterminer 3 grandes zones (gorges, plateaux et sud du Pays) aux enjeux très différents dont il faudra tenir compte dans le plan d'actions.
- La vision de la forêt des Combrailles par l'ensemble des personnes rencontrées lors de la phase de diagnostic est celle d'une forêt « menacée »
 - Manque d'aides et de soutien envers les propriétaires qui sont le 1^{er} maillon de cette filière
 - Inquiétude vis-à-vis de la ressource de la part des transformateurs (qualité et quantité)
 - Vision d'une forêt « non entretenue » par les usagers et les habitants des Combrailles
- La gestion des forêts privées souffre d'une grande contrainte au niveau de la forêt privée qui est le morcellement et qui remet en cause toutes les étapes de la vie des forêts ainsi que la structuration globale de la filière. Cette contrainte explique aussi en partie les craintes exprimées par les transformateurs. Toutefois le constat n'est pas totalement négatif puisque de nombreux outils existent déjà (bourse foncière, réglementation de boisement, FOGEFOR, PDM,...) et que la Charte pourra permettre de les relancer par l'action la plus efficace en forêt : l'animation et la sensibilisation ! Il ne faudra bien entendu pas se priver de mettre en place de nouveaux outils, en se basant sur les expériences réalisées ailleurs en France. Il ne faut pas oublier non plus de prendre en compte des domaines jusque là peu prisés des forestiers comme le changement climatique.
- La certification des forêts doit également être un axe de réflexion majeur d'une part parce que c'est la seule démarche structurée de développement durable en forêt et d'autre part parce que la marge de manœuvre sur les Combrailles est très importante et que la filière transformation est demandeuse.

I. Conclusion

- La forêt publique, malgré une meilleure structuration, ne doit pas échapper à un surplus d'animation qui permettra de pallier les difficultés propres aux Combrailles (SMGF, soumission des forêts). Pourquoi ne pas également tenter ce qui ne se pratique quasiment pas en France : un travail en commun forêt publique / forêt privée ? Les axes de réflexion ne manquent pas et la mobilisation des bois en est un des principaux.
- La filière transformation représente un potentiel très important pour le Pays et semble aujourd'hui vouloir s'adapter de plus en plus à la demande (investissements, projet commun sur Combronde). En revanche elle est elle aussi préoccupée par la qualité de la ressource et par l'évolution du monde forestier (desserte, morcellement,...). La Charte doit répondre à ses attentes et tirer partie notamment du dynamisme actuel des filières « à la mode » (bois énergie et construction).
- Enfin la chasse, enjeu à cheval entre le monde forestier et les pratiques sociales, doit être un enjeu car les tensions qu'elle suscite actuellement peuvent être facilement tempérées : chasseurs et forestiers doivent travailler ensemble car leurs activités sont intimement mêlées et une meilleure structuration de la filière cynégétique bénéficiera à tout le monde.
- **En conclusion il est important de préciser que la Charte Forestière, à travers la phase de réflexion stratégique et de mise en place d'un plan d'actions, doit avant tout tirer partie des acteurs et outils existants sans lesquels le Pays des Combrailles ne pourra construire une vraie stratégie forestière. C'est grâce à cette démarche collective et concertée que l'on pourra relancer, améliorer et compléter l'existant.**

Charte Forestière de Territoire Pays des Combrailles (63)

Phase 1 : Diagnostic

III. PRATIQUES SOCIALES EN FORET ET ECONOMIE

A. Pratiques sociales en forêt :

1) Remarques préalables



Pratiques sociales en forêt... toutes activités réalisées par les populations, dans le cadre des loisirs et de la vie quotidienne. Des activités ici assimilées au tourisme.

Toutes les populations :

- résidents : habitants, scolaires, groupes constitués (3ème âge, associations, amicales...)
- excursionnistes : visiteurs venant de région et territoires proches. Ils ne dorment pas sur le terrain mais retournent chez eux ;
- touristes : visiteurs dormant sur le territoire ou en transit (escales sur le territoire)...

Une thématique et un territoire : Analyse sur le seul espace forestier, ou sur des pratiques dont le milieu forestier est le cadre obligatoire. A ne pas assimiler avec une stratégie touristique du territoire dans son ensemble qui tient compte de nombreux paramètres qui ne concerne pas notre démarche, par exemple : hébergements, restaurants, visites patrimoniales et activités culturelles, activités de loisirs... sauf si le cadre forestier est prépondérant.

A. Pratiques sociales en forêt :

2) Eléments structurants



Un bassin émetteur prépondérant : conurbation Clermont-Ferrand/Riom... avec des pratiques de loisirs de clientèle urbaine et périurbaine : week-end, détente familiale, attente de services, loisirs gratuites et faibles dépenses annexes...

Une zone de chalandise faible : en dehors de l'urbanisation au sud, un périmètre à très faible population, structuré sur des offres similaires et concurrentielles.

Des dessertes majeures : De autoroutes A89 et A71, avec plusieurs diffuseurs et le nœud autoroutier de Clermont-Ferrand.
Contraintes : périphérie du territoire, attractivité des flux vers Clermont, usagers en transit vers le sud...

Un territoire rural : Petits patrimoines, châteaux privés, paysages agricoles... mais qui n'arrivent pas à composer une attractivité réelle et une identité discriminante.

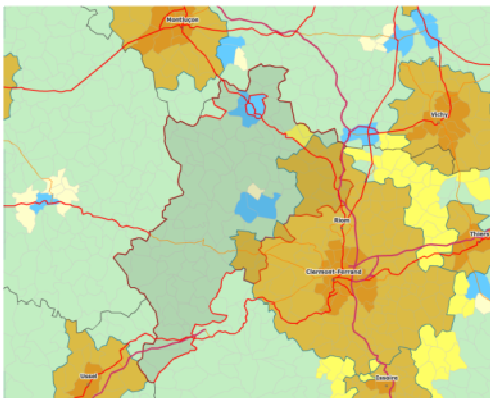
A. Pratiques sociales en forêt :

2) Eléments structurants



Cartographie territoriale :

- deux autoroutes structurantes (A89, A71) ;
- un bassin urbain majeur, la conurbation Clermont-Ferrand/Rion
- des territoires de proximité ruraux et à faible densité de population ;
- des offres de proximité fortement concurrentielles et disposant d'atouts importants



A. Pratiques sociales en forêt :

2) Eléments structurants



Une vallée structurante : la vallée de la Sioule comme paradigme du territoire. Concentration des intérêts et offres touristiques. Paysage de bel qualité avec panoramas spectaculaires.

Une vallée peu accessible : escarpement des coteaux, forêts fermées, réseau viaire de petite dimension, nombreux lacs de retenue coupant les territoires...

Hébergements, restaurations : une offre qui comporte quelques bons établissements (rares). Mais un ensemble vieillots, de qualité médiocre, sans dynamisme, une image obsolète...

Activités de loisirs : essentiellement tournées vers du tourisme rural :

- randonnées (piéton, VTT/VTC, équestre) : principale offre, avec les freins évoqués sur la vallée (accès, confort, sécurité...)
- canoë, kayak : plusieurs prestataires, mais une offre de qualité inégale, conflits d'usage en saison (pêcheurs)...
- activités motorisées : quelques associations et sites. Conflits d'usage (résidents, touristes). Une offre à structurer.

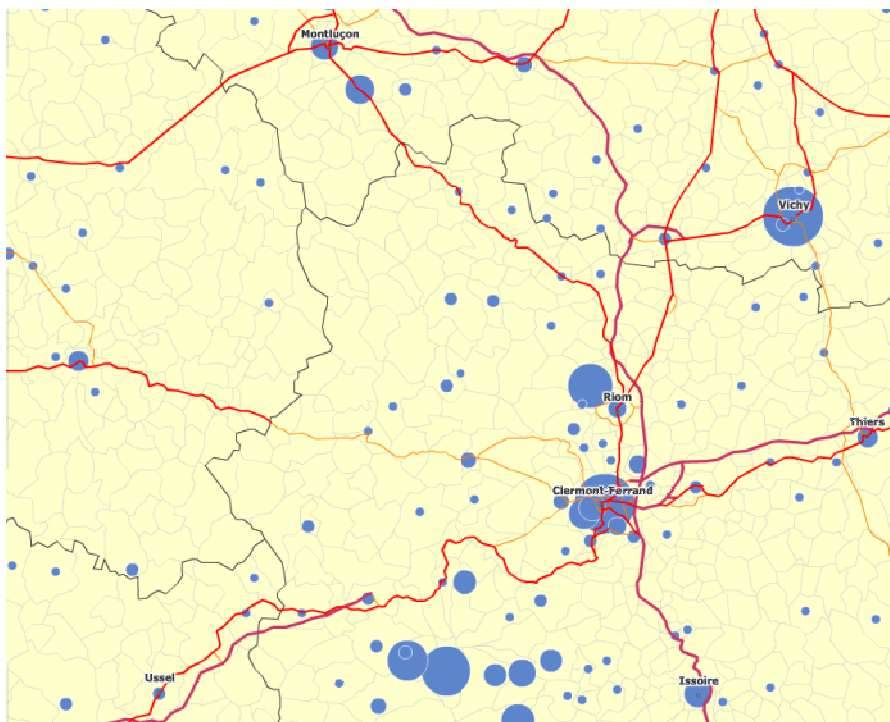
A. Pratiques sociales en forêt :

2) Eléments structurants

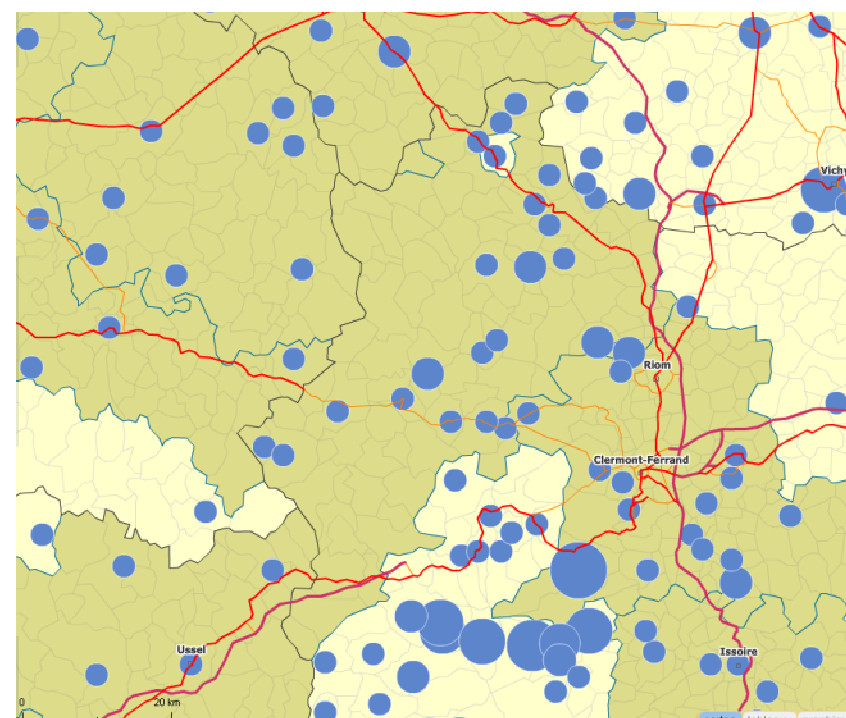


Cartographie territoriale :

- hôtels : concentration sur Clermont-Ferrand
- campings : massif du Sancy, vallée de la Sioule.



Etablissements hôteliers classés



Campings classés

A. Pratiques sociales en forêt :

2) Eléments structurants



Une identité en construction.
Une offre qui se focalise sur la vallée de la Sioule.



A. Pratiques sociales en forêt :

2) Éléments structurants



Un massif forestier qui se concentre dans les vallées



Plusieurs panoramas et sites (naturels et patrimoniaux) remarquables.



A. Pratiques sociales en forêt :

2) Eléments structurants



- La présence de l'eau... mais :
- sécurité à assurer pour les activités
 - berges difficilement accessibles
 - conflits d'usage...



A. Pratiques sociales en forêt :

2) Eléments structurants



Organisation touristique :

- une animation forte par le Pays. Construction d'une image et identification de la destination. Des outils d'animation et promotion (site internet)...
- effet de « tuilage » des compétences et actions avec de trop nombreux intervenants locaux (CdC, communes), confusion dans les outils de promotion (éditions..), manque de lisibilité pour les usagers... Un besoin de structuration (OTI ?).
- création récente de l'Office de Tourisme Intercommunal des Combrailles, structure unique regroupant les anciens offices de tourisme locaux sous forme d'un EPIC.

Des mutations à risque :

- diminution de résidences secondaires (proximité urbaine) ;
- transmission des entreprises touristiques ;
- concurrence de territoires proches, dynamiques et sur les mêmes clientèles....

Des « pépites » : quelques établissements de très bonne qualité avec des prestataires dynamiques : chambres d'hôtes, hôtels, chemin fais'art... Mais qui commercialisent en quasi « hors sols ».

Projet « Chez Fustix » : village gaulois composé de cabanes dans les arbres et de fustes réalisées par des constructeurs locaux avec du bois local, hébergement HQE (toilettes sèches, piscine biologique,...), ouverture à l'été 2010

A. Pratiques sociales en forêt :

3) Premiers enjeux



Stratégie :

Besoin de définir une stratégie touristique, et surtout ses implications dans l'espace forestier.

- identifier (et privilégier) le public que l'on veut accueillir en forêt : les résidents ? Les périurbains du bassin de Clermont-Ferrand/ Riom ? Les usagers en transit sur l'autoroute ?...
- conséquences sur l'offre : type d'activité, niveau de qualité...
- conséquences sur la mise en tourisme : structuration des acteurs, image du territoire, communication et promotion...
- les actions : aménagements et équipements à créer ou requalifier.

Des opportunités :

- mieux accueillir en forêt : signalétique, stationnement, aménagement de zone de services (pique-nique, information, confort, jeux...);
- randonnées : qualification de l'offre, parcours de découverte, coordination des acteurs, promotion du topoguide récemment réédité...
- la forêt associée à l'eau : canoë, pêche, plage et baignade, canotage...
- sites et paysages majeurs : viaduc des Fades, château Rocher, méandre de Queuille...
- sports motorisés : karting, moto de pleine nature...
- projets de création d'hébergement innovants et identitaires en lien avec l'eau, la forêt et les ressources locales.

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :

1) services, industrie, commerce et artisanat



- L'activité économique hors filière bois (et exploitation forestière) et hors secteur tourisme est traditionnellement et anciennement industrielle. Fortement ancrée sur le territoire du Pays et emblématique de son histoire (mines, forges...), l'industrie est toujours présente. A ce fond industriel s'ajoute une activité tertiaire un ensemble de services (à la personne, santé, services publics...), un tissu commercial indispensable au territoire, ainsi que des secteurs artisanaux et agricoles développés.
- L'organisation économique est liée à l'organisation du territoire, la spécificité du Pays est de ne pas posséder de ville centre. Plusieurs pôles (notamment St Eloy les Mines, St Georges de Mons – les Ancizes, Pontaumur, Pontgibaud...) maillent un territoire vaste répondant chacun aux besoins précis de leur aire locale loin de l'influence de centres urbains (Clermont-Ferrand à l'est, Montluçon au nord ou Ussel au sud). Ces pôles peuvent posséder leur propre dynamique industrielle (mécanique, ou agroalimentaire).
 - D'une manière générale le tissu commercial est assez complet dans ces pôles, la plupart possédant les commerces de première nécessité. Certains pôles sont mieux dotés : St Eloy les Mines et St Georges de Mons avec une offre plus diversifiée et la présence de commerces de grande distribution. Toutefois, l'attraction de l'offre commerciale des hypermarchés notamment de l'agglomération clermontoise rayonne sur la presque totalité du territoire, le nord-ouest du Pays se tournant plus volontiers vers Montluçon.
 - Les activités de service sont aussi bien représentées à l'échelle du Pays (services généraux, services public, services à la personne...) et bien réparties. Les services destinés aux personnes âgées sont bien représentés (nombreux services à domicile). Le taux de couverture pour des soins de proximité semble pour le moment assuré (dans la moyenne pour les médecins, pharmaciens, dentistes ou infirmiers), néanmoins le maintien du niveau de ce service, indispensable à la population, risque d'être problématique et se poser à court terme (notamment en ce qui concerne l'offre en médecins généralistes).
 - Les services à la petite enfance sont peu nombreux, mais l'offre pédagogique pour le primaire importante grâce au regroupement de classes. Les collèges maillent également assez régulièrement l'espace.
 - La faiblesse du fond démographique hypothèque grandement le maintien de certains services à la population.

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :

1) services, industrie, commerce et artisanat



- Un effort important est mené afin de permettre le développement des NTIC sur le Pays et ainsi permettre de compenser en partie les contraintes de la situation géographique et renforcer l'attractivité d'une partie du territoire.
- Points clés à souligner :
 - Le tissu industriel est important, voire primordial en terme d'emploi, mais est limité à une poignée d'entreprises produisant des biens intermédiaires ou travaillant dans l'agroalimentaire.
 - La structure des activités est à dominante agricole et industrielle.
 - Le tissu économique des Combrailles est constitué pour un grande partie d'entreprises artisanales, présentent notamment dans le secteur du bâtiment.
 - Les activités tertiaires représentent la moitié des emplois du territoire et sont géographiquement bien réparties. On trouve au premier rang les activités commerciales suivies des activités liées à la santé, au secteur médico-social et à l'éducation, puis les entreprises de service (à la personne et aux entreprises), les activités de transport et enfin les administrations et les activités financières ou immobilières.
 - L'aire d'attraction de la métropole clermontoise influence une grande partie est du territoire : un grand nombre d'actifs y demeurant ont leur travail sur les pôles urbains de Riom ou de Clermont-Ferrand.

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :

2) l'agriculture



- L'agriculture est une des caractéristiques fondamentales du Pays des Combrailles. Elle est essentiellement tournée vers l'élevage : les surfaces toujours en herbe représentent près de 80% des exploitations.
- Sur un territoire d'étude aussi vaste que le Pays des Combrailles, l'agriculture présente des faciès fort différenciés. La répartition des espaces se fait selon trois grands types de production : filière bovin lait (plutôt le quart sud du territoire), filière bovin viande (reste du Pays moins la partie Limagne) et cultures céréalières (secteur de Combronde). Les autres types de production (ovins, caprins, porcins ou élevages avicoles) sont anecdotiques ou en déclin.
-
- Le secteur agricole est primordial dans l'économie des Combrailles, plus de 20 % des emplois en dépendent (soit deux fois plus qu'en Auvergne)
- L'activité agricole joue un rôle indispensable aussi bien d'un point de vue économique que dans le maintien des caractères paysagers du territoire ou des milieux naturels (gestion de l'espace, entretien du bocage...).
- Nombre de producteurs agricoles adhèrent à des démarches de qualité (certification, labels) voire d'agriculture biologique.

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :



2) l'agriculture

- Les exploitations agricoles sont pour la plupart des structures relativement importantes (la surface moyenne des exploitations est de 45 ha soit similaire à la moyenne nationale), leur nombre à nettement diminué depuis une trentaine d'années, mais leur surface moyenne tend à augmenter, suivant en cela la tendance générale.
- L'agriculture semble pour l'heure assez bien maîtriser le territoire. Toutefois, le maintien du niveau d'activité agricole et du nombre d'exploitations n'est pas du tout assuré en raison notamment des difficultés rencontrées par l'ensemble de la profession agricole, qu'il s'agisse des productions laitières (prix de l'hectolitre de lait en diminution continue) ou des productions de bovins destinés à la boucherie. De plus, la population d'actifs agricoles tend à décroître, tandis que l'âge moyen des exploitants augmente.

Afin de limiter l'impact de la perte d'une partie de la substance agricole du territoire, l'anticipation des transmissions des outils de production est prise en compte par les outils de gestion du foncier (sous SIG) mis en œuvre localement (SMAD et Communautés de Communes).

A terme, avec une diminution toujours plus importante du nombre d'exploitations aux surfaces plus étendues, le risque est de ne conserver exploités que les espaces les plus simples et rentables à travailler (mécanisation aisée, bonnes conditions agronomiques, pentes faibles, structure foncière optimisée...). Cet abandon d'une partie du territoire par l'agriculture risque de voir à moyen terme se développer des friches entraînant la fermeture des paysages, le recul du bocage...

- L'arrivée de l'autoroute A89 s'est accompagnée d'opérations de remembrement dans les communes situées sur son tracé (opération portant sur 16 communes), favorisant les regroupements parcellaires et les optimisations des outils de production. Toutefois, le territoire dans son expression agricole profonde (parcellaire, exploitations, voirie agricole) reste fortement morcelé et fragmenté.

Charte Forestière de Territoire Pays des Combrailles (63)

Phase 1 : Diagnostic

IV. DEMARCHE DE CONCERTATION

A. Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques se sont déroulés le 26 février 2009 à Saint Gervais d'Auvergne, 4 thèmes différents ont été abordés :

- Ressources forestières et mobilisation
- Transformation et utilisation du bois
- Tourisme et culture
- Environnement et cadre de vie

Principaux thèmes abordés lors de l'atelier « ressources forestières et mobilisation »

La forêt privée

Morcellement extrême de la propriété privée mais motivation des propriétaires entre 10 et 25 ha

Rôle des jeunes propriétaires

Impact des objectifs forestiers nationaux : mobilisés plus de bois et lutter contre le morcellement.

Réflexion sur une aide des industriels envers la gestion forestière

Travail d'identification des propriétaires et définition de mesures de sensibilisation des propriétaires

Desserte

Changements climatiques

Documents d'urbanisme

Problème du non reboisement après coupe et impact économique de ces pratiques

La forêt a toujours été une variable d'ajustement

Réflexion sur les documents d'urbanisme et les moyens de réglementer les surfaces forestières

→ animation du territoire par une structure fixe complétant l'action des organismes classiques,

→ acquisition de foncier par les collectivités,

→ outils fiscaux (exemple de la Caisse d'Épargne)

→ outils fonciers (bourse existant dans le Puy de Dôme, partenariat SAFER,...)

→ statut de producteur forestier valorisant les propriétaires

→ informer les propriétaires non concernés fiscalement

Action pilote

Lexique de termes forestiers → cf. annexes



A. Les ateliers thématiques

Principaux thèmes abordés lors de l'atelier « transformation et utilisation du bois »

Disponibilité et qualité des matières premières, lien avec la gestion forestière

Première inquiétude des professionnels du Pays → manque en quantité et qualité

Espoir avec la maison ossature bois (MOB) et ses nouveaux débouchés mais beaucoup de travail de sensibilisation à faire

Travail à ce sujet du CRPF, de l'interprofession, de la CFBL, étude du CG 63

Travail sur les technologies innovantes, la qualité des plants, les sylvicultures adaptées

Meilleure utilisation des bois en fonction de qualité

Construction bois

Exemple d'OSSABOIS → adéquation offre/demande

Evolutions de réglementation

Installation des professionnels, projet de maison vitrine

Appel à projet bois contrecollé (plateforme de Combronde)

Bois énergie

Marché en développement mais à structurer

Importance de la présence d'EO2 sur le territoire

Préparer l'installation des réseaux de chaleur Clermontois

Réseau d'approvisionnement plaquettes de la FDCUMA

Plans d'Approvisionnement Territoriaux

Conditionnalité des aides publiques

Emplois en forêt

Cette thématique est importante et tout reste à faire notamment grâce à des chantiers d'insertion ou des groupements d'employeurs.



94

CABINET
COUDERT



A. Les ateliers thématiques

Principaux thèmes abordés lors de l'atelier « tourisme et culture »

Deux thèmes principaux : les activités récréatives et les hébergements disponibles

Objectif : sortir des services gratuits, créer une vraie filière économique, être attractifs et retenir les visiteurs

Les activités récréatives :

Réglementer/contrôler la cueillette

Développer la randonnée en fonction des demandes et pratiques actuelles ainsi que de la notoriété du Pays (orientation)

Parcours Accrobranche

Encadrement des sports motorisés

Tourisme cynégétique à développer

Mise en réseau des zones humides et étangs destinés à la pêche

Les hébergements :

Peu d'hôtels, surtout de l'hébergement léger et de qualité moyenne

Positionnement du territoire, création d'une offre identitaire haut de gamme

Politique chambres d'hôtes et gîtes, projets actuels

Résidences secondaires

A. Les ateliers thématiques

Principaux thèmes abordés lors de l'atelier « environnement et cadre de vie »

Principaux enjeux → maintien du paysage, protection de l'environnement (Natura 2000), certification forestière (PEFC), impact des travaux forestiers

Problématique de la protection du paysage (bâti agricole et constructions bois) :

Gros impact paysager, à réglementer, application des chartes paysagères

Importance des haies qui ont tendance à disparaître, mise en place de préconisations, mission haies (ex. du Cantal)

Protection de l'environnement :

Empilement des protections sur les gorges de la Sioule

Natura 2000, état d'avancement

Conservation des boisements vieillissants et nidification des oiseaux

Bonnes pratiques à respecter en termes de gestion forestière, certification PEFC

Période des travaux forestiers

Captages d'eau potable

Réglementations de boisement, délais de mise en œuvre

Biens sectionnaux

Diversification, agroforesterie

B. Les entretiens individuels

Des entretiens individuels ont été organisés avec les personnes ressources du domaine technique et les acteurs et usagers du Pays des Combrailles.

Ces interlocuteurs étaient aussi bien issus des organismes associés (CRPF, ONF, Offices de tourisme, ...), des responsables politiques, du tissu économique local (industriels, artisans), que du milieu associatif, ou des personnalités réputées dans leur domaine d'expertise (cf. liste en annexe).

Pour tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt, nous avons impliqué et rencontré les différentes composantes du territoire (agriculteurs, responsables de l'urbanisme, ...). Le thème de l'eau et de la forêt a retenu également toute notre attention, ainsi que l'articulation entre la forêt et les problématiques touristiques.

Les entretiens ont été menés sur place et en situation, les rencontres sur le terrain ont été très largement privilégiées aux rencontres en salle.

Les entretiens avaient pour objet de recueillir d'éventuelles données complémentaires et des points de vue qui seront déterminants pour la hiérarchisation des différents enjeux et la coordination des futurs projets.

Ces entretiens individuels ont permis de cerner les objectifs et logiques des acteurs du territoire et ont été intégrés au diagnostic présenté dans ce document.

Charte Forestière de Territoire Pays des Combrailles (63)

Phase 1 : Diagnostic

V. ANNEXES

- Lexique forestier
- Sigles forestiers
- Listing entreprises
- Listing Chaufferies
- Listing adhérents COFOR
- Synthèse des résultats de l'enquête grand public réalisées en mai 2009

Lexique forestier

Source : lexique forestier de l'école forestière d'Arradon



A

Abrouissement: Consommation par le gibier de jeunes pousses d'arbres qui se traduit par des dégâts sur les plantations.

Accroissement: Augmentation des dimensions et plus particulièrement du volume des arbres.

Accroissement annuel du volume par hectare: S'exprime en m^3/ha et par an.

Accroissement courant en volume: Différence de volume entre 2 années consécutives.

Accroissement moyen en volume: Moyenne faite sur plusieurs années.

Accrue: Terrain gagné spontanément par la forêt par suite de l'abandon de son utilisation précédente. La végétation qui s'installe est généralement constituée d'espèces pionnières.

Aménagement forestier: Étude des sciences et techniques forestières dans leurs rapports avec la gestion ordonnée des forêts. Application pratique des techniques précédentes à la gestion d'une forêt en tenant compte des objectifs de la forêt (production, protection, ...).

Andain: Amoncellement rectiligne de terre, de branches, de rémanents d'exploitation, etc....

B

Balivage: Forme d'intervention ayant pour vocation le développement de jeunes brins (baliveaux) dans un peuplement forestier (taillis simple ou taillis sous futaie). De jeunes arbres d'avenir sont marqués puis éduqués de sorte à assurer le meilleur avenir du peuplement.

Baliveau: Réserve d'un taillis sous futaie, voire d'un taillis simple, ayant à peu près l'âge du taillis dans lequel on le "recrute" (brins de franc pied ou rejets de souche affranchis).

Barème de cubage: Tableau à 2 entrées qui permet de lire le volume d'un arbre à partir de son diamètre et de sa hauteur. Il repose sur une formule de cubage basée sur une relation supposée connue a priori entre V , $d_{1,30}$ ou $d_{0,5h}$ et h . Voir également [Tarif de cubage](#).

Biodiversité: Variété des espèces vivantes peuplant un écosystème donné.

Biotope: Aire géographique où les facteurs écologiques ont des valeurs constantes.

Bois d'industrie: Catégorie de bois rond destiné à des emplois industriels car inapte au sciage et au déroulage. Les pièces concernées sont les branches du houppier et les pointes des résineux, sont en général de petites dimensions et donc inutilisables en bois d'œuvre.

Bois d'œuvre: Ensemble des grumes passant par la scierie donc transformé en sciage, déroulage ou tranchage.

Bois de feu: Destiné au chauffage ou à la carbonisation.

Bois de trituration: Destinés à la fabrication de pâtes à papier, panneaux de particules ou de fibres.

Bois rond: Se dit de tous les produits issus de l'exploitation forestière, que ce soit des grumes, billes, billons, bûches ou de simples bois abattus.



99

CABINET
COUDERT



mÉRIMÉE

AMENAGEMENT
CARTOGRAPHIE

Lexique forestier



C

Catalogue de stations forestières: Document présentant l'inventaire de tous les types de stations forestières présents dans une petite région naturelle et leur description précise pour les reconnaître sur le terrain.

Cépée: Ensemble des rejets issus d'une même souche et de développant sur la dite souche.

Chablis: Arbres renversés le plus souvent à la suite d'un incident d'ordre climatique (fort vent, neige trop lourde, gel) mais on en trouve également à cause d'un terrain instable voire d'une exploitation mal réalisée..

Cubage: Opération destinée à apprécier les dimensions d'un arbre ou d'une grume.

D

Débardage: Opération consistant à transporter les bois (la plupart du temps depuis le point de chute) jusqu'au lieu de stockage.

Débardeur: Nom donné à la personne chargée d'effectuer le débardage.

Densité: Nombre de tiges d'un peuplement mesuré à l'hectare. Elle dépend de l'écartement.

Déroulage: Opération consistant à transformer une bille en placage. La bille est pincée en ses extrémités par des grilles et animée d'un mouvement de rotation tandis qu'une lame placée parallèlement à son axe l'attaque en avançant à vitesse régulière.

E

Éclaircie: L'éclaircie est une opération sylvicole destinée à abaisser la densité d'un peuplement non arrivé à maturité et ainsi améliorer la croissance des arbres restants.

Effet de lisière: Effet dû au vent sur les arbres exposés.

Élagage: Opération sylvicole consistant à couper les branches basses d'un arbre afin d'obtenir du bois sans nœud. 2 hauteurs d'élagage sont couramment retenues: 3 et 6 mètres.

Essence: Ensemble des arbres ayant le même plan ligneux. Ces arbres appartiennent normalement à une même espèce mais quelques fois à des espèces voisines ou à des variétés d'une même espèce.

F

Façonnage: Ensemble des opérations permettant de transformer un arbre abattu en une pièce prête à être mise en oeuvre, à savoir, ébranchage, choix des découpes et tronçonnage.

Fût: Partie du tronc de l'arbre située juste sous le houppier.

Futaie: Peuplement forestier constitué de tiges provenant de semis.



100

CABINET
COUDERT



mÉRIMÉE

Lexique forestier



G

Grume: Tronc d'un arbre abattu puis ébranché.

H

Houppier: Ensemble des branches, rameaux et feuilles au dessus du fût.

Humus: Mélange d'acides organiques provenant de la décomposition des végétaux et formant une matière d'aspect terreux et de couleur brun foncé.

M

Martelage: (1) Action de marquer des arbres au marteau. (2) Qualificatif donné à un effet de tassement à la surface du sol, suite à un passage d'engins.

Merrain : Pièce de bois fendue (et non sciée) destinée à la fabrication des tonneaux.

Merrandier : Personne qui fabrique les merrains.

P

Peuplement classé: Peuplement forestier que l'on considère présenter des caractéristiques de vigueur, de forme, d'adaptation à la station, de santé, d'homogénéité suffisants pour justifier son inscription au registre officiel des peuplements classés.

Peuplement composé: Peuplement dans lequel plusieurs essences sont présentes.

Peuplement pur: Peuplement dans lequel une seule essence est présente.

R

Régénération naturelle: Opération sylvicole assurant le renouvellement de la forêt par les semis issus des arbres en place.

Rejet: Pousse émise par une souche.

Rémanents: Déchets d'exploitation non valorisés et laissés sur le parterre de la coupe, en tas, en andains ou dispersés.

Lexique forestier

S

Stère: Quantité de bois ayant un volume extérieur de 1 mètre cube (symbole: st).

Surface terrière: La surface terrière d'un arbre est la surface de la section transversale de cet arbre mesurée classiquement à 1,30 mètre du sol. On assimile cette section à la surface d'un disque. La surface terrière par hectare correspond à la somme des surfaces terrières des arbres présents dans le peuplement divisée par la surface du peuplement en hectares.

Sylviculteur : Personne qui pratique la sylviculture.

Sylviculture : Culture des arbres.

Surbille : Bille coupée au-delà de la bille de pied et avant la découpe marchande.

T

Taillis: Peuplement forestier composé d'arbres de petites dimensions issus de rejets de souches. On le coupe à intervalles réguliers.

Taillis sous-futaie: Régime mixte composé d'un taillis d'essences feuillues en sous-étage et d'un étage dominant qui est une futaie de feuillus ou de résineux. L'objectif est de conduire simultanément les 2 étages.

Sigles forestiers



A

A.C.C.A	Association Communale de Chasse Agréée
A.D.E.M.E	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
A.S.A	Association Syndicale Autorisée
A.S.G.F	Association Syndicale de Gestion Forestière
A.S.L	Association Syndicale Libre

B

B.F	Bois de Feu
B.I	Bois d'Industrie
B.O	Bois d'Oeuvre

C

CA	Conseil d'Administration
C.B.P.S	Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
C.C.I	Chambre de Commerce et d'Industrie
Cemagref	Ingénierie pour la recherche de l'agriculture et de l'environnement
C.N.A.S.E.A	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
C.N.P.P.F	Centre National Professionnel de la Propriété Forestière
C.R.F.P.F	Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers
C.R.P.F	Centre Régional de la Propriété Forestière
C.R.T	Comité Régional du Tourisme
C.U.M.A	Coopérative d'Utilisation en commun de Matériel Agricole

Sigles forestiers



D

D.D.E.A Direction Départementale de l'Environnement et de l'Agriculture

D.D.T Direction Départementale des Territoires

D.F.C.I Défense de Forêts Contre l'Incendie

E

E.C.I.F Echange et Cession d'Immeubles Forestiers

E.N.G.R.E.F Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts

F

F.C.B.A Forêt Cellulose Bois construction et Ameublement

F.E.A.D.E.R Fonds Européens d'Aménagement, de Développement et d'Economie Agricole

FO.GE.FOR FORMation à la GEstion FORestière

For. Sap Forestiers Sapeurs

G

GAL Groupe d'Action Locale

G.D.F Groupement de Développement Forestier

G.F Groupement Forestier

G.F.A Groupement Forestier Agricole

G.F.R Groupement Foncier Rural

G.I.C Groupement d'Intérêt Cynégétique

G.I.P Groupement d'Intérêt Public



104

CABINET
COUDERT



mérimée

AMENAGEMENT
CARTOGRAPHIE

Sigles forestiers



I

IDF	Institut pour le Développement Forestier
I.F.N	Inventaire Forestier National
I.K.A	Indice Kilométrique d'Abondance
I.N.R.A	Institut National de la Recherche Agronomique
I.P.F	Indice de Pression Floristique
I.S.F	Impôt de Solidarité sur la Fortune

L

LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
L.O.F	Loi d'Orientation sur la Forêt

O

O.G.E.C	Organisme de Gestion et d'Exploitation en Commun
O.N.C.F.S	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
O.N.F	Office National des Forêts
O.R.F	Orientations Régionales Forestières
OR.L.AM	Orientations Locales d'Aménagement
O.R.P	Orientation Régionales de Production

Sigles forestiers



P

- P.D.I.P.R Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées
- P.E.F.C Programme Européen des Forêts Certifiées
- P.F.C.I Protection des Forêts Contre l'Incendie
- P.I.D.A.F Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier
- P.N.R Parc Naturel Régional
- P.O.S Plan d'Occupation des Sols
- P.S.G Plan Simple de Gestion

R

- R.S.A.A.C Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupes
- R.T.G Règlement Type de Gestion

S

- S.A.F.E.R Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- SE.R.FO.B Service Régional de la Forêt et du Bois
- S.R.G.S Schéma Régional de Gestion Sylvicole

U

- U.C.F.F Union de la Coopération Forestière Française
- U.R.S.P.F.S Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

Z

- Z.I.C Zone Interdite à la Chasse (PNC)
- Z.I.C.O Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Z.N.I.E.F.F Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
- Z.P.P.A.U.P Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
- Z.P.S Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
- Z.S.C Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)

Les entreprises de la filière bois



Source : Auvergne Promobois

Entreprises de travaux forestiers

Entreprise	Adresse	CP	Commune	Activité				
				Abattage	Débardage	Exploitation	Autres Travaux Sylvicoles	Bois de Feu
BARILI		63440	BLOT L'EGLISE		X			X
BESSEVE	LA COURTEIX	63230	SAINT OURS	X	X			
BREROT	RUE DU CIMETIERE	63410	CHARBONNIERE LES VIEILLES	X			X	
CASANAVE	LA VAREILLE	63410	VITRAC	X				
CHAPUY	BOISSE	63230	ST JACQUES D'AMBUR		X			X
AUVERGNE LIMOUSIN BOIS	CHEVALINES	63620	GIAT			X		
DECOURTEIX	BARBIGNAT	63380	ST AVIT	X	X			
DEMENEIX	LA BRUGERE	63620	LA CELLE	X		X		
DENEFLÉ	LE MONTELY	63470	VERNEUGHEOL	X	X			
FABOIS	LE BOURG	63560	TEILHET	X	X			
FONTEIX	ROCHE	63460	CHARENSAT	X	X			
GAUTHIER	PLACE DE LA REPUBLIQUE	63230	PONTGIBAUD	X				
JOUVE	LE PROCHE	63560	TEILHET	X				
LANCHAIS	LA CABANNE	63470	PRONDINES					
LAPORTE Georges	BEAUBLANGE	63380	ST AVIT					
LAPORTE Pascal	ZA	63380	CONDAT EN COMBRAILLE	X	X			
LARDY	PARSANGES	63620	LA CELLE D'Auvergne					
MANUBY	LE VEYRIAL	63380	MIREMONT	X				
MARCHEIX ET FILS	LE COLOMBIER	63230	MIREMONT	X				
MASSACRIER		63620	GIAT					
MASSON	LE CLOS FLEURI	63370	LES ANCIZES	X	X			
PRUVOST	GAGNE	63780	ST GEORGES DE MONS	X	X			
PUCHOL	LE BOURG	63230	ST JACQUES D'AMBUR					
RAYNOIRD	LE MONTDEYRANT	63380	CONDAT EN COMBRAILLE	X			X	X
SABY	MOULIN DE ST BARD	63380	CONDAT EN COMBRAILLE		X	X		X

Les entreprises de la filière bois



1^{ère} transformation

Entreprise	Adresse	CP	Commune	Activité	Effectif	m ³ sciages
BOIREAL	LE GUET	63380	SAINT-AVIT	-	13	6 500
MONTEL	LES LAMIS	63440	SAINT-REMY DE BLOT	SCIERIE MIXTE	3	1 200
SAINT ELOY PALETTES	LES TERRASSES	63560	NEUF-EGLISE	-	3	-
SA TARTIERE ET FILS	LE BOURG	63380	VILLOSSANGES	SCIERIE RESINEUSE	10	15 000
SCIERIE DES COMBRAILLES	LE BOURG	63380	LE MONTEL-DE-GELAT	SCIERIE MIXTE	15	12 000
SA DUBOT ET FILS	LE BOURG	63380	SAINT-AVIT	SCIERIE RESINEUSE	50	80 000
SCIERIE FAUCHER	LE BOURG	63380	SAINT-AVIT	-	-	-
SCIERIE PAYRARD ET FILS	RTE ST PRIEST	63390	SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	NON ADHERENT AUVERGNE PROMOBOIS - PAS D'INFORMATIONS		
TAUVERON GÉRARD	LE BOURG	63230	LA GOUTELLE			
BONNABRY JEAN-PIERRE	JOUX	63380	CONDAT EN COMBRAILLE			
DUBREUIL MICHEL	RUE FRANCOIS BARON	63390	SAINT GERVAIS D'AUVERGNE			
LOUIS PHILIPPE	ROUTE DES FADES	63770	ANCIZES COMPS			
MARCHEIX FILS SCIERIE	LE COLOMBIER	63230	LA GOUTELLE			

Les entreprises de la filière bois



2^{de} transformation

Entreprise	Adresse	CP	Commune	Activité
ALBERT GAUTHIER	LA BOGE	63560	TEILHET	MENUISERIE
AMADON	ROUTE DE GIAT	63470	HERMENT	MENUISERIE/CHARPENTE
AUVERGNE BOIS CONCEPT	LA BOULE	63560	MENAT	MENUISERIE/CHARPENTE
BONNABY	ZA	63380	CONDAT EN COMBRAILLE	MENUISERIE/CHARPENTE
BOURNAT	LE BOURG	63560	SERVANT	MENUISERIE/CHARPENTE
BROCHARD	LE BOURG	63620	VOINGT	MENUISERIE/CHARPENTE
BROCHERY	LE BOURG	63380	ST AVIT	MENUISERIE
CAREMIER	LE SAGNAT	63460	JOZERAND	MENUISERIE/CHARPENTE
CARRIER	VILLEVASSOUX	63620	FERNOEL	MENUISERIE/CHARPENTE
CEBM	ZI LA BISCONTE	63750	MESSEIX	PALETTE/EMBALLAGE
CENTER BOIS	LES SAILLOUX	63200	GIMEAUX	MENUISERIE
CHAMBREUIL	LES TARAVELLES	63410	MANZAT	MENUISERIE/CHARPENTE
CHATELUT	LE THEILLOT	63390	CHATEAUNEUF LES BAINS	MENUISERIE/CHARPENTE
CHOMETTE	LA QUARTE	63230	LA GOUTELLE	MENUISERIE/CHARPENTE
CMB SARL	ROUTE DES HUILLARDS	63620	GIAT	MENUISERIE/CHARPENTE
COMBRONDE LITERIE	117 AVENUE ETIENNE CLEMENTEL	63460	COMBRONDE	AUTRES
COUCHARD	LE FROMENTAL	63410	MANZAT	MENUISERIE/CHARPENTE
CP CHARPENTES	LES DESNIERS	63410	CHARBONNIERES LES VIEILLES	MENUISERIE/CHARPENTE
DEVAL	RN 941	63230	BROMONT LAMOTHE	EBENISTERIE
DUBREUIL	RUE FRANCOIS BARON	63390	ST GERVAIS D'Auvergne	MENUISERIE
DUGOUR	SUQUET	63410	CHARBONNIERES LES VIEILLES	CHARPENTE
GROUEIX	BEAUGUT	63330	ST MAGNIER	EBENISTERIE
JOUAN	LE BOURG	63390	SAINTE JULIEN LA GENESTE	MENUISERIE/CHARPENTE
LACOURBAS ET FILS		63620	FERNOEL	CHARPENTE

Les entreprises de la filière bois



2^{de} transformation (suite)

LAFOLEY	LES BERTHONS	63700	MOUREILLE	MENUISERIE/CHARPENTE
LANCEREAU	LE BOURG	63440	MARCILLAT	MENUISERIE/CHARPENTE
LECUYER	LES FAYES	63330	PIONSAT	MENUISERIE/CHARPENTE
MAZUEL	LES PAILHIERS	63560	MENAT	CHARPENTE
MOUTON	CHERGAUDET	63620	GIAT	MENUISERIE/CHARPENTE
PELISSIER	CHANTELOUP	63410	CHARBONNIERES LES VIEILLES	MENUISERIE/CHARPENTE
PERRIN	PLACE DE LA VERNADE	63700	SAINT ELOY LES MINES	MENUISERIE
PERRY	48 ROUTE DE CLERMONT	63750	BOURG LASTIC	MENUISERIE/CHARPENTE
RAYNOIRD	ZA	63380	CONDAT EN COMBRAILLE	MENUISERIE
ROUX WAELTI	11 RUE TOUR DU QUARTIER	63200	YSSAC LA TOURETTE	MENUISERIE/CHARPENTE
TABORDA	LES SAILLOUX	63200	GIMEUX	MENUISERIE
TAILLARDAT	LES ISSERTS	63380	VILLOSANGES	CHARPENTE
TTMB	98 BELLE ALLEE	63460	COMBRONDE	MENUISERIE/CHARPENTE
VIVIER	COLLANGE	63440	LISSEUIL	MENUISERIE/CHARPENTE
WROBLEWSKI	2 RUE CHAMBRE CHAUDE	63700	YOUX	MENUISERIE
XYLEME	LES BARRAQUES	63440	POUZOL	MENUISERIE/CHARPENTE

Construction

Entreprise	Adresse	CP	Commune	Activité
ALVES	GOURLANGES	63440	BLOT L'EGLISE	FUSTES
AUVERGNE BOIS CONCEPT	LA BOULE	63560	MENAT	FABRICATION
CENTER BOIS	LES SAILLOUX	63200	GIMEAUX	FABRICATION POSE ET VENTE
CMB SARL	ROUTE DES HUILLARDS	63620	GIAT	MENUISERIE/CHARPENTE
XYLEME	LES BARRAQUES	63440	POUZOL	MENUISERIE/CHARPENTE



110

CABINET
COUDERT

Les fournisseurs bois énergie (Puy de Dôme)



Organisme	Nom	Prénom	Adresse 1	Adresse 2	Code Postal	Ville	Téléphone	Email	Produits
Scieurs BICA									
Etablissements Veyrière	VEYRIERE	Robert	Vaureilles		63220	ARLANC	04 73 95 00 40		Ecorces, plaquettes scierie
Etablissements Raz et Fils	RAZ	Yves	Le Bourg		63220	DORE L'EGLISE	04 73 95 00 32		Ecorces, plaquettes scierie
Scierie Dubot et Fils	DUBOT	Jean-Jacques	Route Nationale		63380	ST AVIT	04 73 79 01 14		Ecorces, plaquettes scierie
Scierie Faucher	FAUCHER	Jean	Le Bourg		63380	ST AVIT	04 73 79 04 23		Ecorces, plaquettes scierie
Scierie des Combrailles	SABY	Alain	Route de Condat en Combraille		63380	MONTEL DE GELAT	04 73 79 77 71		Ecorces, plaquettes scierie
SARL Livraibois	BOULDOUYRE	Marc	ZI Vaureil		63220	ARLANC	04 73 95 16 66		Ecorces, plaquettes scierie
Scieries du Centre	ESBELIN	Philippe	Zone Industrielle	32 Avenue d'Aubière	63800	COURNON	04 73 84 65 13		Ecorces, plaquettes scierie
Récupérateurs bois de rebut									
ECHALIER SA	ECHALIER	Bernard	Gare de St Ours		63230	ST OURS	04 73 88 70 74		broyat palettes
MANUJAL	SIMON		Rue Michel Servet		63200	RIOM	04 73 38 65 77		broyat palettes
Ets PATRIE	PATRIE	Jean-Marc	1 arbre de la Ronce		63440	ST HILAIRE LA CROIX	08 75 69 39 96		broyat palettes
VEOLIA PROPLETE	BATUT	Serge	216 avenue Jean Mermoz		63100	CLERMONT-FERRAND	04 73 98 33 33		broyat palettes, refus compostage
BOURBIE			1 rue Yves Lamouredieu		63500	ISSOIRE	04 73 55 60 00		broyat palettes
EMS	GEOFFROY	Serge	avenue de la gare		63310	RANDAN	04 70 56 15 00		broyat chutes bois
Négoce bois-énergie									
Auvergne Loire Bio Combustible (ABC)	ECHALIER	Bernard	Gare de St Ours		63230	ST OURS	04 73 88 70 74		tout combustible bois
RBM	MEYRONEINC	Laurent			43300	MAZEYRAT D'ALLIER	04.71.77.18.48		tout combustible bois
BNE	BARRAUD	Frédéric	17, impasse Besson		38590	SILLANS	04.76.37.49.39		tout combustible bois
ONF/Coopératives forestières									
ONF	CANTAT	Michel	ONF Auvergne	BP 104 - Marmilhat	63370	LEMPDES	04.73.42.01.00		Plaquette forestière
UNISYLVA	MOREL	Gilles	Maison de la forêt et du bois	BP 104 - Marmilhat	63370	LEMPDES	04.73.98.70.91		Plaquette forestière
GPF43 / SYLVENERGIE	GUIDET	Daniel	11, cours Victor Hugo		43000	LE PUY-EN-VELAY	04.71.02.54.42		Plaquette forestière
CFBL	PATOU	Stéphane	Parc de l'Empereur	BP85	19200	USSEL	05.55.46.35.00		Plaquette forestière
Agriculteurs									
FD CUMA	JALLAT	Jean	11 allée Pierre de Fermat		63170	AUBIERE	04.73.44.45.22		Plaquette forestière
	FAYDIT	Alain			63210	PERPEZAT	04.73.85.97.49		Plaquette forestière
Travaux forestiers									
ACEDA	PAQUET	Laurent	ZI La Masse	rue Marc Séguin	63600	AMBERT	04 73 72 57 70		Plaquette forestière
SEBB	BENEVENT	Sébastien	Les Abouranges		63390	SAINTE-CHRISTINE	04 73 85 81 25		Plaquette forestière
FOREST 63	DESSERRE	Guy			63490	SUGERES	04.73.70.99.86		Plaquette forestière
FOREZ BOIS ENERGIE	FORCHEZ	François			63250	CELLES SUR DUROLLE	04 77 24 96 44		Plaquette forestière et scierie
	GUITTARD	Jean-François			63470	HERMENT	04.73.22.15.36		Plaquette forestière
LYAUDET ENERGIE	LYAUDET	Hervé	Le Bourg		63820	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	04 73 22 07 94		Plaquette et broyat forestier
Producteurs / distributeurs granulés									
ACEDA	PAQUET	Laurent	ZI La Masse	rue Marc Séguin	63600	AMBERT	04.73.72.57.70		Granulés
CFBL	PATOU	Stéphane	Parc de l'Empereur	BP85	19200	USSEL	05.55.46.35.00		Granulés vrac + sacs
EO2	MARKIEWICZ	Michel	route de Bourro-Lastic		63470	HERMENT	04.73.22.13.06	mm@eo2.fr	Granulés vrac + sacs
SGA	BAUDON	Damien	59 route nationale		63220	ARLANC	04.73.72.26.32	dba@diwood.eu	Granulés vrac + sacs
THL	PORTAIL	Gilbert	Choupeyre		63220	BEURRIERES	04.73.95.05.31		Granulés vrac + sacs



111

Situé sur le Pays des Combrailles



MÉRIMÉE

AMENAGEMENT
CARTOGRAPHIE

Charte Forestière de Territoire – Pays des Combrailles (63)

Les chaufferies bois énergie



Source : Adhume

LISTE DES CHAUFFERIES BOIS - PAYS DES COMBRAILLES

Catégorie	Statut	Localisation	Désignation site	Activité	Puissance	Conso bois	Date mise en service
					kW	T	
industrie	réalisé	Le Montel de Gelat	SABY	séchoir bois	960	1 100	2006
industrie	réalisé	St-Germain-près-Herment	EO2	unité granulation	5 000	25 000	2008
TOTAL industrie					5 960	26 100	

Catégorie	Statut	Localisation	Désignation site	Type(s) bâtiment(s)	Puissance	Conso bois	Date mise en service
					kW	T	
collectivité	réalisé	Pontaurmur		lycée agricole	180	200	1990
collectivité	réalisé	Pontaurmur		réseau de chaleur	700	800	2009
TOTAL collectivité / tertiaire					880	1 000	

TOTAL GENERAL					6 840	27 100	
----------------------	--	--	--	--	--------------	---------------	--

LISTE DES PROJETS CHAUFFERIES BOIS – PAYS DES COMBRAILLES

Catégorie	Statut	Localisation	Désignation site	Activité	Puissance	Conso bois	Date
collectivité	projet	Bourg-Lastic		réseau de chaleur granulés	400	150	
collectivité	projet	Combronde		réseau de chaleur	600	800	
TOTAL collectivité / tertiaire					1 000	950	

Les adhérents COFOR



Nom de la Commune	Adhésion PEFC	Territoire CFT	Surface Commune	Surface Forestière	Taux de boisement	Surface forêt publique	Surface forêt sectionnale	Proportion public	Surface forêt privée	Proportion privé	Forêt soumise
CHARENSAT	Oui	Pays des Combrailles	4689	934	20	178	2,87	19	756	81	Oui - totalité
COMBRONDE		Pays des Combrailles	1796	374	21	14	8,03	4	360	96	Oui - totalité
CONDAT-EN-COMBRAILLE	Oui	Pays des Combrailles	4569	858	19	142	116,56	17	716	83	Oui : 116, 56 ha
LA CELLETTE	Oui	Pays des Combrailles	1112	260	23	10	10	4	250	96	Oui - totalité
LOUBEYRAT		Pays des Combrailles	2424	219	9	27	2,93	12	192	88	Oui : 2,93 ha
MANZAT		Pays des Combrailles	3914	1024	26	64	64	6	960	94	Oui - totalité
MESSEIX	Oui	Pays des Combrailles	3957	1125	28	567		50	558	50	Oui - 485 ha
QUEUILLE		Pays des Combrailles	1008	397	39	100	22,55	25	297	75	Oui : 22,55 ha
SAVENNES	Oui	Pays des Combrailles	1661	1015	61	530	389	52	485	48	Oui : 389,09 ha
SERVANT	Oui	Pays des Combrailles	2650	415	16	64	64	15	351	85	Oui - totalité
TORTEBESSE	Oui	Pays des Combrailles	1159	601	52	467		78	134	22	Oui : 300 ha

Synthèse des résultats de l'enquête grand public réalisées en mai 2009



Questionnaire diffusé par le biais de la lettre d'information et par le site internet : du Pays


Questionnaire

Charte Forestière de Territoire : L'avenir de la forêt des Combrailles se joue en 2009.

Donnez votre avis !

POUR COMMENCER QUELQUES QUESTIONS VOUS CONCERNANT :

<p>1 Êtes-vous résident permanent ou résident secondaire ? <input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Secondaire</p> <p>2 Merci d'indiquer le code postal de votre domicile ?</p> <p>3 Si vous êtes résident secondaire, séjournez-vous sur le Pays des Combrailles pour : <input type="checkbox"/> Les vacances <input type="checkbox"/> La journée <input type="checkbox"/> Le week-end <input type="checkbox"/> Une partie de l'année <input type="checkbox"/> Autres, précisez :</p> <p>4 Tranche d'âge : <input type="checkbox"/> Moins de 18 ans <input type="checkbox"/> De 18 à 30 ans <input type="checkbox"/> De 30 à 60 ans <input type="checkbox"/> 60 ans et plus</p> <p>5 Êtes-vous originaire : <input type="checkbox"/> Du milieu rural ? <input type="checkbox"/> Du milieu urbain ?</p> <p>6 Votre catégorie socioprofessionnelle : <input type="checkbox"/> Agriculteur <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant <input type="checkbox"/> Enseignant <input type="checkbox"/> Cadre supérieur, profession libérale <input type="checkbox"/> Employé, ouvrier <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Sans profession <input type="checkbox"/> Autres, précisez :</p>	<p>7 Êtes-vous propriétaire de forêt ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, merci de préciser les surfaces (en hectares) détenues :</p> <p>8 Avez-vous une activité professionnelle en lien avec la forêt ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, merci de préciser votre activité professionnelle :</p> <p>9 Si vous n'êtes pas un professionnel, quelles sont vos activités en forêt ? (Plusieurs réponses possibles) <input type="checkbox"/> Marche, randonnée <input type="checkbox"/> Chasse <input type="checkbox"/> VTT <input type="checkbox"/> Observation d'animaux, ornithologie <input type="checkbox"/> 4X4 ou sports motorisés <input type="checkbox"/> Pêche <input type="checkbox"/> Pique-nique <input type="checkbox"/> Collecte de champignons <input type="checkbox"/> Autres, précisez :</p>
---	---



Synthèse des résultats de l'enquête grand public réalisées en mai 2009



Questionnaire diffusé par le biais de la lettre d'information et par le site internet : du Pays

VOTRE VISION DE LA FORÊT

10 Quelles valeurs associez-vous à la forêt ?
 Classer de 1 à 5 les propositions suivantes :
 Milieu de protection pour l'eau, l'air et le sol
 Milieu de vie animale et végétale
 Source d'emploi et de production de bois
 Milieu de découverte, de loisirs et de détente
 Source de gibier, de bois de chauffage, de petits fruits et autres produits forestiers non ligneux

11 Vous diriez que la forêt des Combrailles est :

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne se prononce pas
Diversifiée					
Belle					
Inquiétante					
Bien gérée					
Accueillante					
Autre, préciser :					

12 Quel est pour vous l'impact des activités économiques en forêt ?

	Acceptable	Inacceptable et/ou excessif
Quantité de bois récolté		
Circulation des engins d'exploitation et camions		
Nuisances sonores		
Dégradation des forêts, des sols,...		
Autre impact, préciser :		

13 Êtes-vous inquiets pour l'avenir de la forêt du Pays des Combrailles et si oui dans quels domaines ?

	Inquiet	Plutôt inquiet	Plutôt pas inquiet	Pas inquiet	Ne se prononce pas
Surexploitation					
Abandon ou non gestion					
Sur fréquentation					
Changements climatiques					
Pollution					
Autre, préciser :					

Ce questionnaire est anonyme, aucune exploitation individuelle ne sera effectuée, seule des analyses statistiques en seront issues.

VOS ATTENTES VIS-A-VIS DE LA CHARTE FORESTIERE

14 Pour vous la Charte Forestière de Territoire c'est :

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne se prononce pas
Une procédure administrative					
Une réglementation, une contrainte de plus					
Un état des lieux					
Un document utile					
Une démarche d'animation					
Une occasion de parler de la forêt					
Autre, préciser :					

15 Quelles seraient vos propositions d'actions pour mieux valoriser la forêt des Combrailles ?

D'un point de vue économique (mobilisation du bois, bois - énergie, bois construction,...) :

.....

D'un point de vue environnemental (préservation, conciliation des usages, biodiversité,...) :

.....

D'un point de vue social (tourisme, fréquentation de la forêt,...) :

.....

Merci de votre participation

À retourner

- par courrier à l'adresse suivante : SMAD des Combrailles
Maison des Combrailles 63390 Saint Gervais d'Auvergne
- par télécopie au 04 73 85 79 44
- par mail à l'adresse ci-joint : villatte@combrailles.com
- ou à compléter en ligne à l'adresse suivante : www.combrailles.com (rubrique actualité)



Synthèse des résultats de l'enquête grand public réalisées en mai 2009



Enquête réalisée en avril - mai 2009 par le biais de la lettre d'information du Pays des Combrailles et du site internet www.combrailles.com

79 réponses, dont 88,6 % de la part de résident permanent dans les Combrailles.

Répartition géographique des réponses (par canton) :

- Manzat : 15
- Saint Gervais d'Auvergne : 11
- Combronde : 10
- Bourg-Lastic : 11
- Pionsat : 7
- Menat : 7
- Pontaurmur : 7
- Pontgibaud : 5
- Herment : 2
- Autres : 4

Répartition par âges des personnes ayant répondu :

Classe d'âge	-18	18 à 30	30 à 60	+60
Nombre	0	3	36	40
%	0,00%	3,80%	45,57%	50,63%

24 personnes (soit 30,3 %) sont propriétaires de forêt.

La surface moyenne (19 propriétaires) est de 8 hectares. Si on retire les 3 propriétaires de surfaces supérieures à 45 hectares, la surface moyenne est de 4,4 hectares.

9 personnes ont une activité professionnelle liée à la forêt : scieries, travaux forestiers...

Activités non professionnelles pratiquées en forêt :

Globalement l'activité de randonnée domine (30 %), mais aussi la cueillette de champignons (21 %) et l'observation des animaux et oiseaux (15 %).

Pour les personnes propriétaires de forêt, la cueillette de champignons est la première activité (25,5), il est noter la coupe de bois de chauffage (6,3 %).

Synthèse des résultats de l'enquête grand public réalisées en mai 2009



Valeurs associées à la forêt :

- Ce qui vient en premier est que la forêt constitue « un milieu de protection pour l'eau, l'air et le sol » : note moyenne de 3,9/5
- Ensuite : « milieu de vie animale et végétale » : 3,6/5
- Et « source d'emplois et de production de bois » : 2,8/5
- Les réponses « milieu de découverte, de loisirs et de détente » et « source de gibiers, de bois de chauffage, de petites fruits et autres produits » sont moins citées (2,5 et 2,6/5)

Il est à noter que pour les propriétaires, les valeurs « milieu de protection pour l'eau, l'air et le sol » (3,9/5) et « source d'emplois et de production de bois » (3,5/5) prédominent.

Pour les professionnels, la forêt est avant tout une « source d'emplois et de production de bois » (4,1/5).

Points de vue de la forêt :

Elle est jugée globalement diversifiée (82,6 %), belle (89,9 %), peu ou pas inquiétante (77,9 %), relativement accueillante (63 % de réponse favorable), mais mal gérée (81,5 %).

Ces points de vue se retrouvent chez l'ensemble des personnes ayant répondu au questionnaire que ces personnes soient propriétaires de forêts ou non, professionnelles ou non. Néanmoins les propriétaires ont une opinion encore plus défavorable sur la gestion de la forêt (87,5 % la considère mal gérée).

Impacts des activités économiques en forêt :

- Les quantités de bois collectées sont jugées acceptables pour 79,1 % des personnes ayant répondu au questionnaire. Ce point de vue est plus mesuré de la part des professionnels (60 %).
- La circulation des engins d'exploitation et des camions est jugée relativement acceptable (58,8 %). Si les professionnels la considèrent acceptable (85,7 %), les propriétaires sont beaucoup plus partagés (50 % considèrent cette circulation inacceptable ou/et excessive).
- Les nuisances sonores en forêt sont peu citées (80,3 % les jugent acceptables).
- Les avis sur les dégradations en forêts, notamment sur les sols sont nettement plus défavorables : 57,6 % les jugent inacceptables. Seuls les professionnels ont un point de vue différent (33 %).

Synthèse des résultats de l'enquête grand public réalisées en mai 2009



Sources d'inquiétude pour l'avenir de la forêt :

- Peu d'inquiétudes relatives à la sur fréquentation sont exprimées (15,3 %).
- La question de la surexploitation quant à elle partage : en effet 58,2 % des personnes ne se montrent pas inquiet. Pour les propriétaires, ce taux atteint 62,5 %. Par contre, les professionnels se montrent inquiets pour 71,4 % d'entre eux.
- A l'inverse la question de l'abandon et de la non gestion est une réelle source d'inquiétude : 74,2 % des personnes interrogées l'expriment, et quelque soit leurs activités en forêt.
- Enfin les inquiétudes relatives à la pollution et aux changements climatiques partagent (49,2 % et 57,6 % se disent inquiets).

Avis sur la démarche de CFT :

- Les avis semblent plutôt en faveur de la démarche : elle constitue une occasion de parler de la forêt pour 87,7 % des personnes, une démarche d'animation pour 70,9 %, un état des lieux pour 83,8 %.
- Globalement, la CFT est jugée utile par 77,6 % des personnes. Néanmoins ce jugement est moins affirmé chez les propriétaires (50%/50%).
- Par contre, la CFT est vue comme un document administratif par 75,8 % des personnes et comme une contrainte par plus par 49 %. Sur la question de savoir si la CFT est jugée comme une contrainte, les résultats chez les propriétaires et les professionnels sont plus marqués (80 % des propriétaires la considèrent comme une contrainte, 100 % des professionnels.).

Les propositions d'actions :

Sans rentrer dans le détail des propositions exprimées, d'ailleurs plus ou moins concrètes, il apparaît plus intéressant de faire ressortir les grands domaines concernés.

Action d'ordre économique : les propositions relèvent avant tout de la question du parcellaire et du regroupement, et d'autres parts de l'amélioration de la gestion de la forêt, et enfin du développement de l'utilisation du bois comme source d'énergie.

Action d'ordre environnemental : deux catégories de propositions ressortent nettement : d'une part favoriser la diversité des essences lors des plantations, d'autres parts mieux débroussailler la forêt et la rendre propre. Il est à noter que certaines personnes préconisent de ne rien faire et de laisser la forêt tranquille.

Action d'ordre social (accueil, tourisme) : les propositions vont vers le développement de la randonnée et l'entretien des parcours et chemins, et enfin vers la mise en place d'informations sur les richesses de la forêt (signalétique, parcours thématiques...)